This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 543702

Digitized by Google

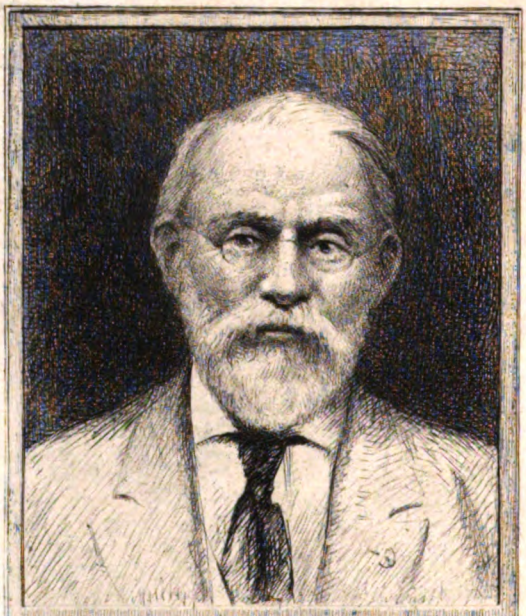

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.P282
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

ARRAS
Imp F. Guyot, P. Caboche, successeur
—
1922

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

III^e^ Serie. — Tome II

ARRAS
Imp F. Guyot, P. Caboche, successeur
—
1922

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs
des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires
la responsabilité de ses opinions
tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

I.

LECTURES

Faites dans les Séances hebdomadaires.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES LETTRES DE M. TRONSON

A

Mgr. Guy de Sève de Rochechouart

Evêque d'Arras (1670-1724)

PAR

M. le Chanoine VERGNEAU

Membre résidant

Après tant de discours prononcés par les nouveaux élus dans cette noble et ancienne Académie d'Arras, j'ai pensé qu'il était inutile de chercher une manière originale de me montrer modeste et de vous exprimer ma reconnaissance. Aussi, vous me permettrez de dire tout simplement que votre choix m'honore plus que je ne mérite, tandis que mes remerciements si sincères et si vifs qu'ils soient resteront toujours au-dessous de ce que vous méritez vous-mêmes.

A en croire M. de Bonald : « *Il y a des lumières qu'on éteint en les plaçant sur le chandelier* » ; j'espère bien que ce malheur n'arrivera pas. Que s'il arrivait, par hasard, il faudrait en rejeter la responsabilité sur moi, non sur vous ; car le fait de m'avoir présenté à vos suffrages, et de m'avoir admis dans votre docte Société n'en demeurerait pas moins une marque de haute bienveillance à mon égard.

Digitized by Google

Sur ce point, j'aime mieux m'en tenir au mot de Sénèque: *Amicitia pares aut invenit aut facit.* Assurément, l'amitié dont j'espère que vous voudrez bien m'honorer ne me trouve pas, à cette heure, au même plan que vous, surtout s'il s'agit de science historique et locale, mais je compte bien qu'elle aura cet effet de m'en rapprocher de plus en plus.

Et comme première preuve de son heureuse influence je vais vous entretenir d'une illustration de cette cité : Mgr. Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras pendant cinquante-quatre ans, de 1670 à 1724.

Votre ancien Collègue et Président, M. le Vicaire-Général Depotter, en a donné une biographie assez sommaire. C'était en 1893 ; à cette époque, il ne put connaître et utiliser la Correspondance de M. Tronson publiée en 1904 par M. L. Bertrand.

C'est fâcheux, car avec les dix-sept lettres adressées à notre prélat il lui aurait été facile de nous faire mieux connaître son héros.

Celui-ci naquit à Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice, en 1640 ; le 16 juin d'après M. Depotter, le 15 d'après M. Bertrand. Il fut abbé commandataire dans le diocèse de Laon, en 1658 d'après M. Depotter, en 1663 d'après M. Bertrand. Il prit le grade de docteur en Sorbonne en 1667, d'après M. Depotter, en 1666, d'après M. Bertrand. En est-il donc des historiens comme des horloges qu'on ne peut arriver à faire sonner ensemble ?

Cependant il est admis par tous que nommé évêque d'Arras, Guy de Sève fut sacré le 30 novembre 1670.

Or, son père avait une sœur, qui, mariée à M. Tronson, secrétaire du cabinet sous le roi Louis XIII, donna le jour au célèbre M. Louis Tronson, troisième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice.

Telle était la science étendue de ce prêtre éminent, tels étaient son jugement sûr, sa prudence avisée, sans parler

Digitized by Google

de ses relations nombreuses à la cour même du roi, qu'on avait en lui un conseiller de premier ordre. L'évêque d'Arras, son cousin, ne manqua pas de recourir à ses lumières.

Elles ne lui étaient pas inutiles ; car, si, d'une part, il était intelligent, vif, actif, d'autre part, il se trouvait, chargé d'un diocèse des plus difficiles à régir. Songez qu'une vacance de trente-cinq années y avait laissé croître et s'enraciner mille désordres et qu'elle rendait nécessaire ces réformes qu'il est naturel, qu'il est aisé de vouloir, mais qui ne se réalisent pas sans des contradictions et des traverses de toute sorte.

Donc, M. Tronson est consulté ; il l'est souvent, même pour des choses qui nous paraissent de très minime importance, par exemple, sur l'usage de la perruque et des calottes. Le 22 octobre 1688, il écrit :

« Je ne sais que vous dire sur l'usage des perruques et des calottes dont vous me parlez dans votre dernière lettre. A Rome, on défend aux évêques de donner permission aux prêtres de porter la calotte durant la Sainte Messe, même hors le Canon. Cette défense n'est pas néanmoins en usage en France, et les évêques ne font communément nulle difficulté de la permettre à ceux qui en ont besoin. Il ne me paraîtrait pas non plus de difficulté de le permettre lorsqu'on porte le Saint-Sacrement, et que l'infirmité et l'âge d'un prêtre, le vilain temps et la longueur du chemin, ou quelques autres bonnes raisons font assez connaître son besoin, surtout à la campagne.

« Pour la perruque, il me paraît fâcheux qu'elle s'introduise, et j'aurais plus de peine à la permettre parce qu'on se laisse aisément aller à en porter sans grande nécessité ; et comme l'on croit par là avoir meilleure mine, plaire davantage au monde, être mieux reçu dans les compagnies, insensiblement on prend un extérieur tout mondain et nullement édifiant. C'est une chose qui commence à se

Digitized by Google

rendre ici si commune, que je crains qu'on ne puisse pas l'arrêter. »

En effet la mode vint et s'imposa, puis la mode disparut et l'on vit se vérifier le mot de la Bruyère. « Il me paraît qu'on devrait seulement admirer l'inconstance et la légéreté des hommes qui attachent successivement les agréments et la bienséance à des choses tout opposées, qui emploient pour le comique et pour la mascarade ce qui leur a servi de parure grave et d'ornements les plus sérieux. » Le moraliste pensait évidemment à la perruque en écrivant ces lignes.

Mais voilà qui est plus grave. En l'année 1682, Guy de Sève était sous le coup d'un embarras que les évêques de nos jours n'ont pas à redouter. Il ne pouvait trouver de grand vicaire. M. Tronson le console en lui disant que « sa peine est commune avec beaucoup d'autres prélats. » « J'en sais plusieurs, raconte-t-il dans sa lettre du 8 juillet 1682, qui en cherchent depuis longtemps et qui n'en rencontrent pas. Je ne sais quelles idées on s'est formées de cet emploi, mais je n'en vois point dans l'Eglise qu'on ait plus de peine à bien remplir et pour lequel il se trouve moins de sujets. Les besoins de votre diocèse et les vôtres me sont assez connus, et il est difficile que la perte que vous avez faite des personnes que vous me marquez ne les augmente. Je prierai notre Seigneur qui vous les a ôtés de nous en faire tomber quelqu'un entre les mains que nous puissions vous adresser en sûreté et qui soit en état de suppléer à votre perte. »

Trois ans auparavant, le 29 août, il écrivait :

« Deux personnes me sont venues en pensée pour votre archidiaconé. L'un est le neveu de M. le Marquis de Fénelon (le futur Archevêque de Cambrai lui-même) qui n'a pas grand emploi, qui ne manque ni de zèle ni de capacité. Il est d'un caractère d'esprit fort honnête, agréable et délié ; qui a talent pour la conversation et

Digitized by Google

pour la prédication et qui, à sa santé près, qui n'est pas des meilleures, serait en état de se bien acquitter de tous les emplois qu'on pourrait lui donner ».

Fénelon ne fut pas archidiacre d'Arras, mais il en devint le métropolitain, seize ans plus tard, en 1695.

Si, maintenant, Guy de Sève avait de la peine à se trouver des auxiliaires immédiats, c'est peut-être que Louis XIV avait raison de l'appeler un « *prélat difficultueux* ». Le fait est que, partisan d'une morale plûtot sèvère, il lui arrivait de dépasser la mesure dans l'exercice de son zèle : d'où pour M. Tronson, la nécessité de joindre aux simples conseils des remontrances plus ou moins voilées. Il écrit le 25 novembre 1676 :

« J'avoue que le relâchement est grand et je vois par votre lettre qu'il est extrême dans votre diocèse. Mais ce n'est pas en se portant à l'autre extrêmité qu'on guérira les âmes. C'est néanmoins où je remarque qu'on souhaite vous attirer ; et ce qui me fait bénir Notre Seigneur qui rend leurs artifices inutiles et qui vous fait résoudre à suivre cette maxime que les Pères nous ont donnée.

« *Inter utrasque nimietates, discretione moderante, gradiendum est* ». Il faut avancer ayant soin de se tenir entre les deux excès, et de n'agir qu'avec mesure et discrétion. Vous savez que c'était la grande règle de St-François de Sales qui disait, dans ce même esprit, que l'on prenait plus de mouches avec un peu de miel qu'avec beaucoup de fiel. Je ne sais comment tout ceci m'est échappé vous connaissant comme je fais et sachant que si *jura disciplinæ foris exhibes, intus paternâ pietate diligis quos foris. quasi insequendo, castigas.* (Si, extérieurement, vous soutenez les droits de la discipline, vous n'en avez pas moins au cœur un amour de père pour ceux qu'au dehors vous semblez poursuivre afin de les châtier). Mais c'est par un épanchement de cœur que vous pardonnerez volontiers à celui qui est tout vôtre. »

Digitized by Google

Dans une lettre du 14 avril 1679, il dit : « La sévérité de notre morale ne va point jusqu'à obliger à restitution les marchands qui vendent les fêtes et les dimanches. Ils s'enrichissent illicitement, à la vérité ; mais les lois n'annulent point les contrats de vente qui se font en ces jours. Ainsi, je les tiens en toute sûreté de conscience quant à ce chef. Je sais bien qu'il y a des personnes qui sont dans le sentiment contraire mais je vois peu de probabilité, soit intrinsèque, soit extrinsèque dans leur opinion. »

« Pour les danses, *(lettre du 29 mai 1684)*, il y a des temps, des lieux et des circonstances où un Evêque a droit de les défendre. Elle sont néanmoins quelquefois tellement autorisées qu'à moins que la puissance séculière y intervienne et que les seigneurs et les magistrats ne soient disposés à soutenir ces sortes de défenses, elles font beaucoup de bruit et peu de fruit. C'est pourquoi je conseille ordinairement dans ces sortes de choses qui ne sont pas tout à fait criminelles d'elles-mêmes, surtout lorsque les deux puissances ne concourent pas, de suivre ce bel avis que St-Augustin donnait à un évêque : « il faut s'efforcer d'extirper le mal non avec dureté mais dans un esprit de douceur, comme dit l'Ecriture. Il faut, autant que j'en puis juger, agir en cela sans dureté, sans aigreur, sans hauteur. Ce n'est pas par là qu'on en vient à bout ; c'est par voie d'instruction plutôt que par voie d'autorité, par des remontrances plutôt que par des menaces. »

« Je crois, est-il dit à la fin de la lettre, que la prudence est bien nécessaire dans ces occasions. »

Elle l'est toujours ; n'est-ce pas Horace lui-même qui disait ? la force que la prudence ne gouverne pas tombe de son propre poids : *Vis consilii expers mole suâ ruit.* D'autre part, poussée trop loin elle peut devenir une imprudence, mais pareil accident n'était pas à craindre de la part de Mgr. Guy de Sève. Vers la fin de 1676, il publia une Pastorale touchant l'administration du sacrement de

Digitized by Google

pénitence ; elle se terminait par la censure de plusieurs propositions jugées erronées ; malheureusement, l'évêque se trompait lui-même dans l'attribution d'une parole empruntée à l'Évangile. Sur quoi, M. Tronson lui écrit d'Issy le 15 septembre 1676 :

« J'ai reçu les commencements de votre nouvelle impression et je vous suis obligé de la bonté que vous avez eue de m'en envoyer les premiers cahiers. Comme je n'ai pas la fin de votre *Avertissement*, je ne sais pas de quelle manière vous le conclurez : mais ce que j'en ai vu paraît d'une étrange force et je ne crois pas qu'il fasse moins de peine que de censure. Je souhaite qu'il ne vous attire point de nouvelles affaires et que le succès en soit aussi favorable à la gloire de Dieu et aussi utile à son Eglise que nous le devons tous désirer.

« Entre plusieurs réflexions que j'y ai faites, il y en a une qui m'a paru assez considérable pour ne pas différer à vous l'écrire. Comme il ne faut quelquefois qu'un mot relevé à propos pour affaiblir une pièce entière il me semble qu'il serait important, dans la quatrième page de votre *Avertissement* de ne parler que de l'aveugle-né. Car les paroles que vous lui faites dire : *Domine, ut videam*, ne sont nullement de l'aveugle-né, mais d'un autre aveugle qui se trouvait sur le chemin de Jéricho. L'on ne manquerait pas, assurément, de remarquer cette méprise ; et vous pouvez y remédier aisément en corrigeant ce mot avant qu'on le débite. Je ne sais si je ne me méprends point moi-même en ceci ; mais je crois que je ne puis manquer en vous disant mes vues et les soumettant à votre censure ».

Vous avez remarqué, Messieurs, ces mots de la lettre : « Je souhaite que votre *Avertissement* ne vous attire point de nouvelles affaires ». Souhait généreux, souhait jamais réalisé. Car, mises à part les relations avec Rome qui furent complétement interrompues dans les dernières

Digitized by Google

années de son épiscopat, le prélat eut des démêlés sans nombre avec son chapitre cathédral, l'Abbaye de Saint-Vaast, un professeur de théologie à Douai, le P.-François Jacops ; avec un religieux prédicateur de Béthune, avec les P.-P. Jésuites d'Arras dont il désapprouvait et finit par interdire les représentations théâtrales, avec son métropolitain, Jacques-Théodore de Bryas, archevêque de Cambrai, et, ce qui était considéré comme très grave à cette époque, avec la Cour du Roi et le Roi lui-même.

Je m'arrête à ces derniers, et me borne aux deux incidents que notre correspondance nous fait connaître.

Premier incident. — Dans le but de préparer la célèbre Assemblée générale du Clergé en 1682, il se tint une Assemblée particulière à Paris en 1681 ; Guy de Sève s'y trouva, prit part aux délibérations, puis, au moment où la dernière séance allait avoir lieu, il s'esquiva et par conséquent ne signa pas le procès-verbal. Comment on jugea sa conduite, M. Tronson nous l'apprend dans une lettre du 3 juillet :

« L'intérêt que je dois prendre à tout ce qui vous touche m'oblige à vous rendre compte de ce que j'apprends sur vos affaires présentes. Peut-être en êtes-vous déjà informé par d'autres voies, mais je ne dois pas pour cela me dispenser de vous l'écrire, parcequ'il me paraît important que vous le sachiez. Tout le monde prend votre départ pour un refus de signature : vos amis en parlent comme les autres ; et quand on pense les contenter en leur disant que l'incommodité qui vous était survenue vous ayant empêché de vous trouver à la dernière séance de l'Assemblée, et personne depuis ce temps-là ne vous ayant parlé de signer, on n'avait pas sujet de se plaindre de vous, ils répliquent que ce n'est là qu'une défaite ; puisque, si vous vouliez, vous seriez encore reçu à signer, et vous pourriez faire ce qu'ont fait en plusieurs occasions plusieurs de vos confrères qui, après un premier refus, n'ont point fait de difficulté,

Digitized by Google

s'étant éclaircis, de signer ensuite eux-mêmes lorsqu'ils étaient encore en cette ville ; ou d'envoyer pour cela une procuration lorsqu'ils ont été retournés dans leur diocèse. Comme de vos amis et des plus zèlés m'ont dit cela en bonne compagnie et avec une grande force, je prends la liberté de vous le mander simplement, afin que vous voyez que la peine que l'on a ici de votre conduite est générale, et que vous preniez sur cela vos mesures. Car on ne manquera pas de bien observer toutes vos démarches, et vous jugerez bien de quelle importance il est de les observer vous-même pour ne point donner de nouveaux sujets de plainte, ni de nouvelles matières au monde de parler. C'est ce qui me fait croire que vous ne songerez pas maintenant à faire paraître votre petit traité de la *Pénitence*, qui serait de peu de fruit dans les conjonctures présentes, et qui ferait faire bien des réflexions. Le silence et la retraite, autant qu'il est permis à un évêque de les garder, vous feront éviter bien des sujets de chagrin que vous ne manqueriez pas de trouver en votre chemin, et je crois que c'est, au fond, le meilleur parti que vous puissiez prendre, si vous êtes absolument résolu de ne point signer. Vous savez combien je suis à vous, et c'est ce qui vous fera excuser la liberté avec laquelle je vous écris. »

On ne croit pas que l'évêque ait jamais signé.

J'en arrive au *second incident* ; il précéda celui dont je viens de parler ; il causa plus de soucis à notre zélé prélat et reste plus grave pour sa mémoire.

C'était en 1677. Plusieurs évêques pensèrent alors devoir demander au Pape Innocent XI la condamnation de quatre-vingts propositions extraites des casuistes et professant une morale relâchée. A qui fut confiée la rédaction de la lettre? au janséniste Nicole. Or, Louis XIV voulait, à ce moment, la paix religieuse; il fut mécontent d'une initiative qui allait la troubler, et sur son ordre, le vingt du mois de

Digitized by Google

juin, les Agents généraux du Clergé de France firent défense aux Evêques d'envoyer leur lettre au Pape. Dans le même temps se répandait le bruit que l'évêque d'Arras n'avait pas seulement signé la lettre, mais qu'il avait sollicité personnellement le concours de l'écrivain janséniste.

Accusé, Guy de Sève voulut se justifier publiquement : il composa une lettre qu'il soumit préalablement à la censure de M. Tronson. Celui-ci n'hésita pas à répondre, le deux juillet : « Je ne crois point que l'on doive faire paraître la lettre que j'ai vue. Difficilement se persuadera-t-on dans le monde qu'elle soit sincère. Il y a même quelques endroits qui pourront aisément faire conjecturer qu'elle ne l'est pas, et, si je ne me trompe, elle est plus propre à augmenter l'orage qu'à l'apaiser. » Et, après avoir exposé les vues générales et particulières qui lui font conclure à la supprimer, le supérieur de Saint-Sulpice termine par ces sages paroles : « Il y avait encore quelques autres réflexions que j'avais faites en parcourant votre lettre et qui me sont échappées. Mais la principale, et qui me revient toujours est que je crains que le commerce avec des gens qui vont, et trop loin et trop vite, ne l'emporte. Souvent, pour vouloir trop faire on ne fait rien, et l'on se rend inutile, ou du moins on ne peut plus faire le bien que l'on faisait, parce qu'on se rend suspect, et qu'on n'est plus soutenu en ce que l'on entreprend. J'ai ouï dire à de grands hommes qu'ils aimeraient mieux ne faire que le tiers du bien qu'ils font, que d'en faire trois fois autant par cabale. Je sais bien que la cabale ne vous plaît pas, mais je sais bien aussi que l'on fait tout ce que l'on peut pour vous y embarrasser.

« Je crains, en vous disant ceci, de manquer de prudence, mais je ne puis vous parler à cœur ouvert qu'en vous parlant de la sorte. Je ne le ferai pourtant qu'autant que vous l'aurez pour agréable. »

Digitized by Google

Là dessus, le grand Arnault écrit à son neveu, M. de Pomponne, Ministre des Affaires Etrangères, une lettre qui devait être mise sous les yeux du Roi et dans laquelle tout en se justifiant lui-même d'avoir écrit la lettre, il ne craignait pas de charger l'Evêque d'Arras. D'où ce mot de M. Tronson, 11 août 1677 :

« Je vous envoie la copie de la lettre que M. Arnault à écrite à M. de Pompoune pour se justifier auprès du Roi. Vous verrez la manière adroite dont il le fait, et le tour qu'il donne pour se tirer d'affaire. Je ne sais pas quelles sont ses vues, mais il me semble qu'il ne pouvait guère mieux parler pour appuyer les soupçons que l'on avait formés. Car, le moyen de ne pas faire tomber sur vous ce qu'il dit des évêques qui censurent, et contre lesquels on écrit publiquement ; je ne veux pas juger de son dessein, mais je sais bien qu'il y en a qui, pourvu qu'ils se mettent à couvert, ne se mettent guère en peine que tout l'orage tombe sur vous. Je doute que toute cette affaire soit calmée comme on vous le dit. Au moins suis-je assuré que les impressions que l'on a prises de votre conduite ne sont pas effacées. Ne jugeriez-vous point à propos qu'on travaillât à les dissiper en éclaircissant la vérité et faisant connaître au Roi que ce n'est point à votre prière que M. Arnault ou son ami ont travaillé à la lettre qui a fait tant de bruit ?.. Car comme vous pouvez avoir mille affaires dans votre diocèse où l'appui de la Cour vous serait nécessaire..., et que je ne vois pas que vous en deviez attendre beaucoup dans l'état où sont les choses, j'avais cru que cet éclaircissement ne pourrait avoir qu'un bon succès ».

« (Soir du 11e août) J'ajoute ce mot à la lettre que je vous ai écrite ce matin pour vous assurer que les impressions que le Roi a prises de votre conduite sont toujours les mêmes. C'est ce que je viens d'apprendre d'une personne qui le sait d'original. Voyez donc quel foi vous pouvez ajouter à ceux qui disent que toute l'affaire est calmée. Elle

Digitized by Google

est en effet calmée pour eux, car ils se sont mis à couvert en déclarant qu'ils n'y ont agi qu'en étant priés. Mais elle n'est pas calmée, et ne le sera pas de longtemps pour ceux qui les en ont priés. Jugez s'il ne serait pas important de détruire cette calomnie. Ceux de vos amis avec qui j'ai le plus de commerce et qui sont sûrement désintéressés, l'estiment de conséquence ; surtout le pouvant faire aisément et sans que cela paraisse affecté. Car, en m'écrivant une lettre que je puisse faire voir, dans laquelle, sans entrer dans d'autres détails, vous me marquerez, comme vous avez déjà fait, que vous n'avez jamais prié ni fait prier M. Nicole de composer la lettre dont est question et que l'on ne peut dire le contraire sans un mensonge et un mensonge calomnieux, il paraîtra seulement que vous m'avez fait réponse sur ces faux bruits que l'on fait courir ; ce que personne ne saurait trouver mauvais. Et cependant je vous donne parole positive que le Roi la verra, et que l'on travaillera ensuite à détruire les soupçons qu'on lui a donnés de vous dans cette affaire. Comme vous voyez que cette lettre irait au Roi si vous me l'écrivez, il faudrait qu'elle fût signée, et qu'il n'y eût rien que de bien juste et de bien précis.

« J'oubliais de vous dire que ce que l'on vous a écrit, que tout était calmé, a été mandé de même à quelques autres évêques. Mais, ou l'on ne sait pas les choses, ou l'on ne veut pas les dire comme on les sait. Ce sont des nouvelles qui, venant de la même source, passent par les mêmes canaux et se débitent avec le même esprit. Tout ce que je vous puis dire est que ce que je vous en mande est très sûr, et que ceux qui vous parlent autrement, ou sont trompés ou vous trompent. Tout à vous. »

Guy de Sève s'empresse d'écrire la lettre conseillée. M. Tronson en donne son avis dans la lettre suivante :

« Je croyais que je pourrais vous faire savoir dès la semaine passée la manière dont on aurait reçu la dernière

Digitized by Google

lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire ; mais le départ du Roi pour Fontainebleau ne me permet pas de vous en mander encore le détail, vous le saurez néanmoins avant son retour, car on doit lui en parler au premier jour, et l'on ne manquera pas de nous mander aussitôt des nouvelles. Je ne puis croire qu'elles ne soient bonnes pour vous et consolantes pour vos amis, car vous vous expliquez d'une manière qui est capable d'ôter toutes les impressions fâcheuses que l'on donnait de votre conduite ; et je ne vois pas qu'après une déclaration si précise et si forte, il puisse rester le moindre soupçon de la pureté de votre doctrine. Quand sa Majesté en aura vu ce que vous m'en écrivez, nous le ferons valoir dans les rencontres où l'on voudrait vous imputer des choses très éloignées de vos pensées, et tout à fait opposées à vos sentiments, au reste, votre lettre, au jugement de quelques personnes très capables, a été trouvée très forte, et l'on doute qu'elle plaise à ceux à qui certainement votre justification ne plaira pas. Vous savez combien je suis à vous. »

Ceci est du 31 août. Au 9 octobre, M. Tronson est moins enthousiaste et moins rassuré. Il écrit :

« Le Roi a vu votre lettre. Il est assez persuadé que ce n'est pas à votre prière que la pièce qui a fait bruit a été composée ; mais cette persuasion ne fera pas tout l'effet que j'aurais désiré. Car l'on est toujours convaincu que vous y avez bonne part, et quelques-unes de vos lettres ou billets qui sont entre les mains de ceux du parti (les jansénistes) appuient tellement les impressions que l'on a prises, que je ne vois guère d'apparence qu'elles s'effacent. Ainsi, je ne puis vous conseiller d'entrer dans un plus grand détail. Car, sachant maintenant comment les choses se sont passées, il est sûr que de plus grands éclaircissements ne pourraient servir qu'à jeter dans de plus grands embarras. »

Et la correspondance en reste là sur ce sujet.

Digitized by Google

Il faut bien l'avouer. Ces derniers mots nous rendent quelque peu rêveurs et laissent planer le doute sur ce que fut au juste la conduite du prélat dans cette circonstance. Ce qui est certain c'est que l'opinion courante parmi les jansénistes est que Guy de Sève fut coupable, si toutefois culpabilité il y a.

De tout ce que je viens de rappeler, M. Depotter n'a rien dit dans son opuscule. Je me garde bien de lui en faire un reproche ; les documents lui faisaient défaut et les documents ne s'inventent pas, ou du moins ne doivent pas s'inventer. Je ne lui reprocherai pas non plus un *sic* placé entre parenthèse au milieu d'une citation où le pronom masculin pluriel *ils* est employé par l'évêque d'Arras avec un nom au féminin pluriel. Cette figure de grammaire appelée *syllepse de genre* et qui règle l'accord des mots d'après les vues de l'esprit était fréquente au XVII^e^ siècle. Dans son Panégyrique de St-Bernard, Bossuet dit : « Les *personnes* de condition se persuadent facilement qu'il n'y a rien à quoi *ils* ne puissent prétendre. » La Bruyère : *Des ouvrages de l'esprit*, écrit : « Les *personnes* d'esprit ont en *eux* les semences de toutes les vérités. » La syllepse était habituelle chez M. Tronson.

Quoi qu'il en soit, celui-ci mourut en 1700, trop tôt, particulièrement pour Mgr. Guy de Sève. L'évêque perdait en lui un parent qu'il estimait et aimait, un guide sûr qu'il tenait à consulter, sinon à suivre toujours. Il lui survécut pendant vingt-quatre années. Si, durant ce laps de temps, il continua de déployer un zèle que beaucoup trouvaient trop ardent, d'autre part, il exerça une charité que personne ne se plaignait de trouver trop libérale.

Son corps respecté pendant la Révolution l'a aussi été par les Boches, et il repose inviolé — si je ne me trompe — sous la dalle de marbre noir qui porte son nom dans le sanctuaire de St-Nicolas.

Digitized by Google

DE QUELQUES

DÉCOUVERTES SCIENTIFIQUES RÉCENTES

PAR **M. JARDEL**

Membre résidant

L'esprit humain est ainsi fait que plus il vieillit, plus il prend plaisir à étudier le lointain passé ; peut-être trouve-t-il l'avenir trop court et le présent décourageant ?

Monsieur le Chanoine Vergneau nous a charmés par la lecture de son étude savante et détaillée, digne de son talent de lettré, du chef-d'œuvre du Dante « La Divine Comédie ».

Monsieur le Président, heureux d'avoir découvert un manuscrit d'un témoin oculaire, nous a fait assister au siège d'Arras de 1654 :

Au XVII^e^ siècle, les civils travaillaient aux tranchées militaires, comme nos territoriaux ont dû le faire pour Messieurs les Anglais, la réquisition était de règle, les grenades étaient très meurtrières, la Ville d'Arras était assiégée mais imprenable.

Vous voyez que le présent est la répétition du passé, ce qui n'a rien d'étonnant, les événements étant la conséquence des qualités et des défauts des hommes, qui sont des constantes.

Pour trouver du nouveau, il faut examiner les conquêtes de l'homme sur la matière.

Digitized by Google

A la réflexion, le mot conquête est impropre car, en somme, il ne s'agit que de lueurs éclairant les secrets des différents états d'un corps unique constituant la « Matière ».

Les molécules de ce corps sont animées d'un mouvement infiniment varié en forme et en vitesse — si jamais on découvre les lois de ces évolutions ou vibrations de molécules, l'homme aura domestiqué la matière et la vie sera transformée.

Notre génération est celle qui, depuis que l'homme existe, a vu les découvertes les plus extraordinaires se succéder sans interruption.

Nous en sommes arrivés à ne plus nous étonner de rien, heureusement pour les inventeurs, car, dans le passé, ils auraient été brûlés comme sorciers.

J'ai pensé que l'Académie d'Arras, quittant momentanément le passé, rompant avec ses usages mais restant à l'intérieur de sa devise « Sciences, Lettres et Arts » voudrait bien noter au passage un certain nombre de faits qui modifient, si elles ne les détruisent pas, les théories que nous avons apprises sur les bancs de l'école.

Après avoir séjourné dans le XIV^e^, puis le XVII^e^ et enfin le XV^e^ siècle, voulez-vous me suivre dans le XX^e^ nous rajeunissant ainsi moralement, dans l'espoir de l'être physiquement grâce à une découverte souhaitée permettant de remplacer nos molécules, fatiguées de toujours décrire la même courbe ; espérons que cette invention ne se fera pas attendre trop longtemps.

Georges Claude. — Un grand savant français, Georges Claude, a, tout dernièrement, dans une conférence faite à la Sorbonne, signalé des transformations, jusqu'ici inconnues, de l'état des corps eux-mêmes ou de leurs relations entr'eux.

Je me propose de répéter ici, l'essentiel de ses commu-

Digitized by Google

nications et, aussi, de rapporter quelques données nouvelles recueillies un peu partout.

Méthodes de Recherches. — Pourquoi autrefois n'a-t-on pas progressé rapidement ? Parce que les recherches n'étaient pas méthodiques, l'empirisme éloignait toutes directives, tandis qu'aujourd'hui on suit un programme demandant, parfois, toute une vie de savant pour son application, mais se terminant presque toujours par une conquête sur l'Inconnu.

La méthode consiste à établir, tout d'abord, les variables dont dépend le phénomène étudié, puis, dans les essais, ne faire varier qu'un élément à la fois.

On comprend que s'il y a plusieurs éléments, cela peut mener loin, tel Taylor recherchant des aciers à coupe rapide, c'est-à-dire enlevant, d'un seul coup, une forte épaisseur du métal passé au tour.

Taylor avait douze variables à sa disposition aussi a-t-il mis vingt-cinq ans pour aboutir.

L'Invar. — Cet exemple démontre que le hasard indique parfois le sens de la recherche et, d'autre part, qu'il convient de ne pas aller trop vite dans les proportions de la variable.

Un jour, on propose au Bureau International des poids et mesures un métal, alliage de fer et de nickel, pour fabriquer des poids de précision.

Le métal est rejeté pour cet emploi, mais un jeune physicien, M. Guillaume, observe, par le moyen d'essais appropriés, que la dilatabilité, sous l'action de la chaleur, est bien moindre qu'on eut pu le déduire de sa teneur en fer et en nickel.

Il varie le mélange, peu à peu la courbe de dilatabilité descend vers le zéro ; il continue, lentement, à augmenter la proportion d'un des deux métaux, à un moment la courbe remonte : au point le plus bas la dilatabilité est pratique-

Digitized by Google

ment nulle. L'Invar est trouvé à la grande satisfaction des fabriquants d'instruments de précision en horlogerie étalons de mesures, remplacement du platine dans certains cas, etc...

L'inventeur ressemble à celui qui connait l'emplacement probable d'un trésor, il se cache pour ses recherches, car les concurrents sont aux aguets ; la découverte de l'Invar montre qu'il a raison s'il veut garder la gloire et le profit de son travail :

Une commission allemande avait entrepris d'étudier *toutes* les propriétés des aciers au nickel (je vous rappelle que l'Invar est un alliage de fer et de nickel) or, au moment précis où Guillaume va publier ses résultats, cette commission après trois ans de travaux dépose son rapport.

Vous jugez des transes de Guillaume : Il a trouvé, après des nuits sans sommeil, un travail acharné, une pensée unique animant sa vie et, au moment d'aborder la terre promise, sa barque se brise et son trésor tombe au fond des flots.

Avec quelle anxiété, mais aussi avec quel bonheur, peut-il lire dans le rapport de la Commission boche :

« Les aciers au nickel ne présentent aucune anomalie. »

Les allemands avaient trop espacé leurs essais, augmentant trop rapidement la proportion d'un des deux métaux. Ils étaient passés de la branche descendante de la courbe à la branche montante, laissant sans essais la pointe se rapprochant du zéro de dilatabilité. Guillaume était vainqueur des Allemands, cela lui était bien dû.

Acétylène et Acétone $C^6\ H^6\ O^2$. — Afin d'emmagasiner, sous un faible volume, une quantité énorme de gaz acétylène on avait réussi à liquéfier ce gaz, à l'aide de la méthode devenue classique « froid et pression » mais, alors, de terribles accidents avaient été la conséquence d'explosions pour ainsi dire spontanées.

Digitized by Google

Il s'agissait de supprimer le danger tout en conservant les mêmes avantages.

Georges Claude et son camarade Hess s'attaquent au problème et découvrent les propriétés dissolvantes de l'acétone, d'où quantités énormes de gaz sous une pression de quelques atmosphères, plus d'explosions à craindre et facilités d'utilisation : Un tube d'une capacité de trente litres, à la pression de dix kilogrammes, contient 3.500 litres d'acétylène.

L'emploi de l'acétylène dissous dans l'acétone est courant aujourd'hui pour l'éclairage des phares d'autos — A Carvin, sur la petite ligne de Carvin à Libercourt, bien avant la guerre, nous utilisions ce système pour l'éclairage des voitures à voyageurs et nous n'avons jamais eu ni pannes, ni accidents, tout en obtenant une lumière intense de faible prix de revient.

Voilà encore une anomalie bienfaisante de la matière, mais il fallait la trouver, honneur à l'inventeur de génie Georges Claude. Il a bien d'autres lauriers à sa couronne, vous en jugerez par la suite.

Forces Intra-atomiques. — La suite de cet exposé vous montrera qu'il existe des forces intra-atomiques fantastiques, elles nous ouvrent désormais les portes de la transmutation, ainsi que l'annonce Georges Claude.

Un kilogramme de matière représente des milliards de kw.

La chimie organique n'a que quatre éléments à sa disposition : l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le carbone, que n'obtient-elle pas ? du sucre, des combustibles, des parfums, de l'huile, des alcools et mille autres corps dont l'utilité est telle qu'ils sont devenus indispensables à l'homme civilisé, on peut vivre sans les connaitre, mais que de satisfactions supprimées ?

Le champ des découvertes est immense puisque nous

Digitized by Google

avons quatre-vingts éléments à notre disposition, au lieu des quatre que nous venons de citer.

Diamant. — Même en dehors des combinaisons de tous ces éléments, que ne reste-t-il pas à découvrir en modifiant l'état d'un même corps ?

Comme exemple type, il suffit de citer le carbone et le diamant, chimiquement ne formant qu'un même corps. Simplement la forme cristalline du diamant différencie les deux états.

A ce sujet, permettez-moi de citer un fait venu à ma connaissance dernièrement, il vous montrera quelles difficultés rencontrent les chercheurs et comment ayant touché le but, ils ne peuvent plus le retrouver.

Au moment de la déclaration de guerre, un chimiste de Paris, traitant au four électrique du Carbure de Calcium avec mélange d'autres matières, eut la surprise d'obtenir des cristaux qui, analysés et expertisés, furent reconnus pour être des diamants.

La guerre terminée, le chimiste en question reprit son expérience avec un mélange strictement le même, toutes autres conditions semblables.

Grande fut sa stupéfaction en constatant l'absence de cristallisation, alors qu'il pensait sa fortune faite.

Le résultat négatif fut attribué à des impuretés inconnues dans les matières employées lors de son premier essai et n'existant pas lors de ses autres tentatives.

Il fit venir du carbure de calcium des différentes usines le produisant.... toujours résultats nuls.... il en est là et, sans doute continue à espérer que le hasard le servira, mais le hasard est un capricieux qui ne répond à aucun appel, il va et vient comme il lui plait !

Métaux liquides. — Si le mercure n'existait pas, il faudrait l'inventer, c'est-à-dire avoir un métal liquide à la température ordinaire.

Digitized by Google

Un alliage de deux métaux fond à une température moindre que celle de ces métaux séparément ; un alliage de soixante quinze de bismuth, vingt d'étain, quarante de plomb, quinze de cadmium fond à 66°.

En augmentant le nombre des métaux constituant l'alliage il est probable qu'on pourra obtenir un alliage liquide à la température ambiante, quoique les métaux entrant dans la composition ne fondent qu'à 200° et plus, mais, il y a un mais ? pour une proportion fournissant le métal liquide, il y en a des millions qui ne donneront rien, ici encore le hasard interviendra et pour lui le temps n'est rien, demain peut-être on obtiendra la solution ou peut-être jamais.

Le savant qui consacre sa vie à ces recherches sera « Grand homme » s'il réussit et un maniaque, chercheur de chimères, s'il échoue.

Séparation de l'azote et de l'oxygène de l'air. — Vous ayant, peu à peu, amenés dans une ambiance chimique, je vais pouvoir traiter le sujet principal de la conférence Georges Claude c'est-à-dire la formation ou synthèse de l'ammoniaque.

Vous connaissez tous l'importance des sels ammoniacaux pour la culture intensive, ceci est l'usage de la paix, d'autre part nous savons quel usage de guerre les Allemands viennent d'en faire pour la fabrication des explosifs.

Il importe d'obtenir l'azote en grande quantité à une source inépuisable et à un prix de revient qui ne soit pas prohibitif.

Pour remplir ces conditions, on a profité d'une propriété physique qui n'est pas la même pour l'azote que pour l'oxygène, je veux parler de la température d'ébullition de ces gaz liquéfiés, elle est de — 182° pour l'oxygène et — 195° pour l'azote.

Digitized by Google

Je ne puis m'occuper ici des détails, me contentant de donner la nomenclature des opérations.

L'air atmosphérique composé essentiellement d'oxygène et d'azote mélangés mais non combinés, est, d'abord, amené à l'état liquide à l'aide de basses températures et de fortes pressions.

Les basses températures sont obtenues par le froid produit lorsqu'on détend l'air comprimé, les fortes pressions par l'emploi de compresseurs à piston.

A signaler, au passage, les travaux relatifs à cette opération, du savant français d'Arsonval; ils ont permis à l'industrie de l'air liquide, dans le monde, de devenir une industrie en grande partie française.

Ayant l'air liquide à notre disposition, il suffit d'amener sa température à — 190° pour voir l'azote se séparer de l'oxygène à l'état de gaz, puisque sa température d'ébullition est de — 195°, on recueille ce gaz d'azote à part et il reste l'oxygène toujours liquide puisqu'il demande — 182° et que nous sommes à — 190°.

Je n'ai pas signalé toutes les difficultés vaincues pour arriver à ce résultat :

Froid plus intense lorsque l'air comprimé se détend dans un moteur que lorsqu'il s'échappe simplement d'un robinet.

Difficultés de graisser les organes du moteur, les lubréfiants ordinaires devenant des solides à ces basses températures etc.... nous devons retenir cependant, en passant, que l'éther de pétrole, l'azote liquide, l'acide sulfurique anhydre, l'air liquide, ont été utilisés en guise d'huile de graissage des compresseurs, ce qui est ni plus ni moins que fantastique.

Nous arriverons dans un instant à la fabrication de l'ammoniaque, composé, ainsi que vous le savez d'azote et d'hydrogène.

Nous venons d'obtenir l'azote, il nous reste à trouver

Digitized by Google

l'hydrogène à une source également inépuisable et à bas prix.

Mais avant d'abandonner l'air qui a fourni l'azote, laissez-moi vous signaler les gaz Néon et Hélium.

Néon et Helium. — Nous avons dit que l'air était formé d'oxygène et d'azote, ceci n'est pas absolument exact car il y a encore des quantités infimes d'autres gaz, je vous parlerai de deux seulement : le néon représentant un litre pour 66.000 litres d'air et l'hélium un litre pour 200.000 litres d'air.

Ces deux gaz se liquéfient à une température plus basse que l'air, ce dernier, d'après ce que nous avons vu, étant liquéfié et recueilli à part, il reste à l'état de gaz le néon et l'hélium.

Ces deux gaz ne peuvent être séparés chimiquement car ils ne donnent aucune réaction chimique, on a trouvé cependant que le charbon de bois refroidi par l'air liquide avait la propriété d'absorber le néon et peu l'hélium, en fin de compte ces deux gaz peuvent donc être séparés.

Le néon a une propriété singulière, il donne de la lumière lorsqu'il est traversé par un courant électrique, cette lumière est dite « froide » comme celle des vapeurs de mercure.

Chose curieuse, dans la lumière fournie par le néon il manque le bleu et le violet du spectre, tandis que dans la lumière du mercure il n'y a, au contraire, que du bleu et du violet, de sorte qu'en plaçant un tube de néon, à coté d'un tube de vapeurs de mercure, on recompose les couleurs pour obtenir la lumière blanche.

Au point de vue pratique, retenons ceci : Les tubes de néon peuvent durer indéfiniment, au moins en théorie, dans tous les cas très longtemps. La force électrique nécessaire est de 1/2 watt par bougie, chiffre fourni seulement par les meilleures lampes à filament en usage

Digitized by Google

courant, mais elles coûtent très cher et sont de durée limitée.

Hélium. — L'hélium est un gaz plus léger que l'hydrogène, il est incombustible, vous voyez de suite, combien ces avantages sont précieux pour le gonflement des dirigeables.

La récente catastrophe du « Roma » ne se serait pas produite si les Américains n'avaient pas eu la malheureuse idée de remplacer l'hélium, qui gonflait le ballon, par de l'hydrogène sous prétexte qu'ils n'avaient pas une réserve suffisante d'hélium pour remplacer les pertes par les enveloppes, plus ou moins perméables à l'hélium, aussi bien qu'à l'hydrogène d'ailleurs.

Revenons à notre problème principal « Synthèse de l'Ammoniaque ».

Fabrication de l'Hydrogène. — Si nous faisons passer de la vapeur d'eau sur des charbons enflammés, sans excès d'air, il se forme de l'Oxyde de Carbone et de l'Hydrogène libre, par suite de la décomposition de l'eau, c'est ce qu'on nomme « Le gaz à l'eau ».

Nous voilà revenus au froid et à la pression pour séparer l'hydrogène de l'oxyde de carbone; comprimant le mélange à vingt atmosphères, refroidissant en même temps jusqu'à — 205°, nous voyons avec satisfaction l'oxyde de carbone se liquéfier, alors que l'hydrogène reste gazeux puisqu'il lui faut - 250° et plus pour l'amener à l'état liquide.

Georges Claude a créé un appareil d'un faible encombrement, de 1^m50 sur 2^m50 environ, produisant 6.000^{m3} d'hydrogène par jour, son moteur compresseur est graissé avec de l'azote liquide !

Synthèse de l'Ammoniaque. — Je répète que le gaz ammoniaque est constitué par la combinaison de deux corps : l'azote et l'hydrogène ; nous venons d'obtenir ces deux

Digitized by Google

gaz, il s'agit à présent de les lier l'un à l'autre, la chose est possible puisque cette opération se fait dans la nature, mais comment la provoquer industriellement ?

Dès 1860, les chimistes recherchent la solution, ils n'obtiennent que des traces infinitésimales de combinaison — Jusqu'en 1909 il en est ainsi, moment où les allemands Haber et Hertz discutent sur les résultats qu'ils obtiennent séparément, enfin Haber en 1914 est prêt pour l'application industrielle.

Cette date de 1914 a eu une importance primordiale pour les boches : si la solution s'était fait attendre un an de plus, la guerre se serait terminée rapidement, les Allemands n'ayant plus d'explosifs par suite du blocus, empêchant les matières premières d'arriver.

Des savants français indiquent la manière de résoudre le problème, Haber fait l'application au laboratoire et tous les ingénieurs de la Badishe préparent les appareils sans hésiter, sans savoir si la réussite suivrait .. il faut risquer car c'est une question de vie ou de mort pour l'Allemagne.

En 1867, un savant français avait indiqué que la présence du fer pouvait aider à la combinaison de l'azote et de l'hydrogène ; en 1884 Ramsay et Young utilisent cette indication, le résultat est nul ; Perman recommence et n'obtient rien, le fer catalyseur refuse son concours, il veut bien aider mais dans des conditions à sa convenance!

En passant, je dois vous dire qu'un corps catalyseur est celui dont la présence est nécessaire pour que certaines combinaisons chimiques puissent s'opérer, il ne fournit rien de lui-même au nouveau corps formé, jouant le simple rôle de spectateur, du moins nos connaissances actuelles ne permettent pas d'expliquer leur action.

Il est à supposer, à mon avis, qu'il émet des ondes dont la forme influence celles des corps à combiner, jusqu'à les amener à une concordance telle, de mouvements,

Digitized by Google

que les molécules de ces corps, à unir, restent juxtaposées, donnant naissance à un corps nouveau.

Dans le cas qui nous occupe, le fer est le catalyseur de l'azcte et de l'hydrogène qui, se combinant, créent l'ammoniaque.

Qui a indiqué le fer comme catalyseur ? un français Tellier.

Qui a trouvé la nécessité d'opérer avec des gaz sous pression, de façon à obtenir une réaction rapide ? un français : Le Châtelier.

Malheureusement en France, il n'y a pas liaison entre le savant et l'industriel, l'inventeur sans secours d'argent, cherche, trouve, ne s'occupe pas de l'application et se contente de la gloire.

Le boche Héber prend l'idée et applique les données des Français, à son tour il communique ses résultats à la « Badishe Anilin und Soda », les ingénieurs de cette société créent une usine colossale avec des appareils monstres, cette usine coûte deux cents millions de marks or, rien n'arrête !

Les différentes pompes font circuler 300.000^{m3} de gaz par heure !

En 1917 les Allemands obtiennent 75.000 tonnes d'azote, 100.000 en 1918, ils se croient sauvés ayant des explosifs à volonté, heureusement Foch est là avec ses poilus.

Les boches ont des cerveaux mathématiques, vulgairement on dit « carrés », ils y cultivent les idées exprimées par les autres, ils ont pu inventer les « Bertha » avant nous, parce qu'aucun Français n'a pensé à bombarder des grandes villes pour tuer femmes et enfants — Ne pouvant faire reculer les chanteurs de « La Madelon », ils ont voulu les axphyxier sur place, avec leurs gaz — Ils ont eu l'azote mais ce qu'ils n'ont pas c'est le « Génie » et cela ne s'obtient pas par des formules ; ce Génie est la conséquence de générations successives dont le cerveau s'enri-

Digitized by Google

chit, avec le temps, d'idées qui s'accumulent — Cette « Kultur » les boches sont incapables de la pratiquer parce qu'elle a pour idéal le bien, tandis que l'Allemand ne travaille mécaniquement que sur le terrain du mal.

L'Azote après la Guerre. Les Allemands sont parvenus, aux résultats indiqués, en comprimant l'Azote et l'Hydrogène à deux cents atmosphères et en faisant passer ce mélange sur du fer impur maintenu à la température de 600°.

La paix est revenue, ils s'apprêtent à construire des usines de plus en plus formidables : la fourniture d'ammoniaque du monde entier leur est assurée, c'est encore la domination rêvée mais, comme le génie de nos généraux a fait demander grâce, un autre véritable génie inventeur va leur barrer la route, Georges Claude leur démontrera que faire grand n'est pas toujours faire bien.

Synthèse de l'Ammoniaque, procédé Georges Claude. — Les Allemands sont atteints d'une maladie qu'un français a désignée sous le nom « d'Eléphantisme » : Il n'y a de bien, disent-ils, que le « Kolossal », leur usine d'Oppau comporte trois cents kilomètres de voie ferrée, des appareils monstres s'entassent sur une superficie de cent hectares, ces appareils ont souvent vingt mètres de hauteur, etc... Georges Claude trouve que le manque de mesure doit forcément grever le prix de revient d'un facteur qui, lui aussi, est colossal.

Il reprend la question, son esprit inventif supérieur le conduit à la création d'un appareil type de synthèse d'azote et d'hydrogène, de $2^{m}50$ de hauteur environ et $1^{m}50$ de diamètre, il produit 5.000 kilogrammes d'ammoniaque par jour, soit vingt mille de sulfate d'ammoniaque, dans des conditions remarquablement économiques par comparaison avec ceux de l'Usine d'Oppau (qui a sauté l'année dernière).

Digitized by Google

Voyons, succinctement, comment il est parvenu à ce brillant résultat, vous priant de m'excuser de retenir si longtemps votre attention, sur des sujets intéressants, c'est certain, mais plutôt fatigants à étudier surtout pour nous qui n'avons pu suivre les découvertes au fur et à mesure qu'elles se produisaient.

Rappelez-vous que les Allemands comprimaient le mélange d'azote et d'hydrogène à deux cents atmosphères, avant de l'envoyer au fer catalyseur chauffé à 600°. Georges Claude comprime le mélange à mille atmosphères.

Il est difficile de se représenter une pression semblable, nous n'avons rien comme comparaison : l'eau d'Arras a peut-être cinq atmosphères de pression, les chaudières à vapeur couramment construites actuellement donnent une pression de dix à vingt atmosphères, nous sommes loin de mille.

Pourquoi Georges Claude a-t-il augmenté autant la pression ? parce qu'il s'est souvenu des indications de Le Châtelier, signalant que la combinaison de l'azote et de l'hydrogène augmentait avec la pression. — Si la dépense pour comprimer à deux cents atmosphères ainsi que le font les boches est de 2,3, elle n'est que de 3 pour mille atmosphères.

Avec une force de cent-vingt-cinq chevaux environ, on comprime 700^{m3} de gaz de cent à mille atmosphères, vous voyez que ce n'est pas formidable.

Le côté frappant de l'idée de Georges Claude se résume en deux chiffres : les Allemands avec deux cents atmosphères de pression combinaient treize, Georges Claude obtient quarante, inutile d'insister les chiffres parlent assez.

Ce n'est pas tout : Pour une unité de l'appareil type Georges Claude donnant 5.000 kilogrammes d'ammoniaque par jour, il faut 3.000 kilogrammes de tubes catalyseurs, avec le procédé Haber il en faudrait 15.000 kilogrammes.

Digitized by Google

Les Allemands obtiennent, à la sortie du catalyseur un gaz à dix atmosphères de pression, il faut donc faire dissoudre l'ammoniaque dans l'eau, puis distiller cette eau et condenser l'ammoniaque.

Avec Georges Claude, les gaz sortent du catalyseur à deux cent cinquante atmosphères de pression, cette dernière pression est suffisante pour obtenir directement et immédiatement, par refroidissement, l'ammoniaque pure à la sortie du serpentin.

Georges Claude a installé une usine à Montereau, il déclare que le fonctionnement est régulier, absolument conforme à son exposé, d'ailleurs des commissions Françaises, Anglaises, Italiennes, Japonaises et Sud-Africaines sont venues constater, par de nombreux essais, l'excellence de sa méthode.

Le fer catalyseur fait quatre cents fois son poids d'ammoniaque avant d'être remplacé, il est préparé d'une façon beaucoup plus simple que celui de la Badishe, son remplacement ne demande d'ailleurs que quelques minutes.

Enfin, en dehors du capital engagé de beaucoup inférieur à celui nécessaire pour le procédé Haber, il est possible d'installer les petites unités Georges Claude près des industries fournissant de l'hydrogène comme sous-produit.

C'est l'hydrogène qui coûte le plus à produire et, d'autre part, il faut trois d'hydrogène pour un d'azote, c'est donc le prix de l'hydrogène qui règle celui de l'ammoniaque.

Georges Claude fait remarquer qu'une grande usine, en cas de guerre, est plus vulnérable qu'une multitude de petits centres répartis un peu partout et il a raison.

Un de ces centres ce sont les fours à coke des compagnies de mines, dont les gaz contiennent 50 pour °/₀ d'hydrogène.

La synthèse de l'ammoniaque par hyperpression demandera par kilogramme d'ammoniaque trois chevaux trois, contre deux chevaux quatre pour Haber, ce supplément de

Digitized by Google

force est insignifiant en présence de ce que les frais d'établissement, d'entretien, de main-d'œuvre sont réduits aux 2/3 de ceux du procédé Haber.

Transformation de l'ammoniaque en engrais. — Deux mots seulement : en présence de l'acide sulfurique l'ammoniaque forme le sulfate d'ammoniaque utilisé, comme vous le savez, par l'agriculture.

L'action fertilisante est due à l'azote, l'acide sulfurique n'intervenant que pour le fixer, Georges Claude, dans le but de diminuer encore le prix de revient, s'adressera au chlore et non à l'acide sulfurique pour retenir l'ammoniaque. Il livrera aux agriculteurs du chlorure d'ammonium, le chlore étant fourni, à prix très-bas, par les usines produisant le carbonate de soude.

Je passe sous silence les réactions chimiques me contentant de signaler que pour chaque tonne d'azote fixée on obtiendra trois tonnes de carbonate de soude.

Pour terminer, je citerai textuellement Georges Claude « L'unité de cinq tonnes qu'on peut multiplier en tel nombre qu'on voudra est dès maintenant au point, il ne reste plus à faire que quelques pas dans le traitement des gaz de fours à coke et bientôt on saura qui, de la France ou de l'Allemagne, contrôlera dans le monde la fabrication de deux milliards de francs par an ».

Déjà, dans une mine du Pas-de-Calais, Georges Claude a installé les appareils nécessaires pour recueillir l'hydrogène des gaz de fours à coke, les résultats ont été tels, qu'on s'occupe, en ce moment, de doubler l'installation.

Digitized by Google

L'AFFAIRE « JEAN PETIT »

PAR

M. le Chanoine VERGNEAU

Membre résidant

§ 1er. — JEAN PETIT justifie le Duc de Bourgogne du meurtre de Louis d'Orléans (8 mars 1408).

§ 2e. — Sa Justification est condamnée au Concile de Paris (30 novembre 1413 - 23 février 1414).

§ 3e. — L'affaire est portée en appel au Concile de Constance (novembre 1414 - mai 1418).

§ 4e. — Sa conclusion au Congrès d'Arras de 1435.

Digitized by Google

§ 1er. — *Jean Petit justifie le Duc de Bourgogne du meurtre de Louis d'Orléans.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Nous sommes au commencement du XVe siècle. Depuis le mois d'août 1392, le pauvre roi Charles VI est fou ; non que sa folie soit continue ; mais les accès sont fréquents, et les moments de lucidité chaque année plus courts et plus rares. Par suite, le pouvoir est tombé aux mains de princes ambitieux, avides, ennemis les uns des autres. Il y a surtout, au premier plan et se faisant face, le Duc d'Orléans, frère du roi, arrivé à l'âge d'homme, et le Duc de Bourgogne, *Jean sans Peur*, qui a succédé en 1404 à son père Philippe le Hardi.

Quel contraste entre les deux rivaux ! Louis d'Orléans est plein de charme et de grâce, élégant, cultivé, aimant les poètes, les ménestrels, les imagiers et les joueurs de mystères. Sa vie se passe en fêtes, en réceptions, en ébattements dans ses grands et ses petits hôtels.

Son adversaire est autrement puissant et redoutable. Taille brève, tête massive, écrasée, avec pommettes saillantes, sans finesse ni grâce, mais avec je ne sais quelle expression de force, de volonté tenace et méchante. Il parle avec difficulté, il représente mal, mais, par ailleurs, il est au courant de tout, s'intéresse à tout et sait s'inspirer de l'opinion générale avec laquelle il s'efforce toujours d'être d'accord ; c'était un tempérament politique, un homme à ne reculer ni devant la guerre civile, ni devant l'appel aux ennemis du royaume, ni devant l'assassinat.

Dans la soirée du 23 novembre 1407, sortant de chez la Reine sa mère pour aller chez le Roi, *Louis d'Orléans* est assailli par une bande armée et laissé mort sur le pavé.

Digitized by Google

A cette nouvelle, le peuple de Paris reste froid et moqueur, mais la Cour est tout effarée. On fait au prince des obsèques magnifiques ; le Duc de Bourgogne y verse des pleurs avec de grands gémissements. Puis, comme il apprend que des perquisitions vont être faites dans les hôtels des princes, il se sent troublé et dit au Duc de Berry son oncle : « *C'est moi qui ai tout fait : le diable m'a tenté.* » Et au galop de ses chevaux, il s'enfuit en Flandre.

Là, il s'aperçut vite qu'il avait eu tort de s'inquiéter. Non seulement les Parisiens ne cessaient pas de l'aimer, mais Louis d'Anjou, roi de Sicile, le Duc de Berry, d'autres seigneurs lui donnèrent rendez-vous à Amiens dans l'espoir de tout accommoder.

Ce que voyant, il paie d'audace, et se prépare à soutenir qu'en ordonnant le meurtre du Duc d'Orléans, il a fait l'action la plus louable du monde. Il ne lui reste plus qu'à trouver un orateur capable d'établir le bien fondé de ses prétentions et d'innocenter sa conduite.

Or, il y avait à *Hesdin* un religieux (frère mineur, selon les uns : dominicain, selon les autres), ayant une grande réputation de savoir et d'éloquence : *Jean Petit.* Il était devenu un des maîtres les plus éminents de l'Université de Paris ; s'était brillamment acquitté de plusieurs ambassades ; et cela par la grâce du duc Jean sans Peur. Celui-ci qui l'avait protégé, crut, non sans raison, qu'il pouvait compter sur sa reconnaissance.

De fait, Jean Petit auquel se joignirent deux autres docteurs de Sorbonne, suivit le Duc allant au rendez-vous d'Amiens.

L'entrevue n'aboutit pas : car Jean sans Peur devenant de plus en plus fier et présomptueux déclara que ce qu'il avait fait était parfaitement licite, et que bien loin de vouloir en demander pardon au Roi, il allait, au premier jour, se rendre à Paris, et là se justifier publiquement.

Jean Petit est chargé du plaidoyer ; pendant qu'il le

Digitized by Google

prépare laborieusement, le Duc bien escorté entre dans la capitale, au commencement de 1408. Il est reçu à bras ouverts par la population, car celle-ci espère être délivrée par lui des impôts successifs dont on rendait responsable le défunt Duc d'Orléans.

Hardiment, il demande une audience du Roi; il l'obtient, et l'on fixe comme jour où la cause sera plaidée, le 8 mars 1408.

A cette date, se réunissent à l'hôtel de Saint-Pol, le Dauphin, Duc de Guyenne, le Roi de Sicile, le Cardinal de Bar, les Ducs de Berry, de Bretagne et de Lorraine; des Comtes, des Barons, des Chevaliers, des Ecuyers de divers pays; le Recteur de l'Université de Paris, des Docteurs en grand nombre, et une foule de Bourgeois.

Certes, c'était là un bel auditoire, et pour le panégyriste du duc meurtrier, un auditoire impressionnant; il fallait vraiment à l'orateur une assurance peu commune, une rare confiance dans la sûreté de son argumentation pour affirmer sans hésitation, sans atténuation aucune, devant une telle assemblée, la thèse du tyrannicide.

Cependant, Jean Petit qui connait sa rhétorique, n'oublie pas les précautions oratoires; il tient à se ménager la bienveillance de ceux qui l'écoutent: « Si, dit-il, j'entreprends la justification du Duc de Bourgogne, c'est qu'il m'en a chargé par commandement si exprès que je ne l'ay osé aucunement esconduire pour deux causes ci-après déclarées. La première est que je suis obligé à le servir par serment à lui fait il y a trois ans passés; la seconde que luy regardant que j'étais très petitement bénéficié m'a donné chacun an bonne et grande pension pour moy aider à tenir aux escolles.

« Mais quand je considère la très grande matière dont j'ai à parler et la grandeur des personnes dont il me conviendra en fauldra toucher en si très noble et solennelle compagnie comme il y a ici, et d'autre part que je me

Digitized by Google

regarde et me treuve de petit sens, povre de mémoire et faible d'engin *(ingenium, esprit)* très mal aourné de langage, une très grande paour me fiert (frappe, ferir) au cœur voire si grand que mon engin et me mémoire s'en fuir, et peu de sens que je cuidoye avoir m'a ja tout laissé.

« Si ne voy autre remède fors de moy recommander à Dieu mon Créateur et mon Rédempteur, à sa très glorieuse Mère, à Monseigneur Saint-Jean l'Evangéliste, le maitre et prince des théologiens, qu'ils me veuillent enseigner, conduire et garder de mal faire et de mal dire.... Si je dy aucune chose qui ne soit bien dite, qu'il me soit pardonné et attribué à ma simplesse et ignorance et mon point à malice. Car je n'oserais parler de cette matière ne dire les choses qui me sont enchargées si ce n'était par le commandement de mon dit Seigneur de Bourgogne. Après ce, je proteste que je n'entends à injurier quelque personne que ce soit ou puisse être, soit vif ou trépassé.

« Se oncques il fut lieu et temps de prêcher et dire la justification de loyauté de mon dit Seigneur de Bourgogne, il en est temps et lieu, et ceux qui m'en sauraient mauvais gré feraient grand péché, ce me semble, mais de ce me devrait tout homme de raison tenir pour excusé. ».

Là-dessus, Jean Petit commence sa thèse et la poursuit avec une rigueur toute scholastique. Les principes sont énoncés, et pour les prouver, les syllogismes se suivent; la majeure, la mineure, la conclusion de chacun sont fermement établis.

De nos jours, aucun auditoire ne supporterait cet enchaînement de démonstrations quasi mathématiques ; et je m'explique mal comment les auditeurs de notre *Hesdinois*, écoutèrent sans impatience et jusqu'au bout, cet habile mais long et très long plaidoyer. Il est vrai que la question passionnait tous les esprits ; et l'orateur s'exprimait avec une franchise qui piquait et retenait l'attention.

Digitized by Google

Je résume les preuves par lesquelles il justifiait le meurtre du Duc d'Orléans.

« D'abord, dit-il, mon dit Seigneur de Bourgogne bon catholique et loyal prud'homme, Seigneur de bonne vie et en la foy de la chrétienté, et est *proesme* (prochain) du Roi pourquoy est tenu de l'aimer comme soi-même et soy garder de lui faire aucune offense. — Item, il est son *parent* yssu de sa lignée, si prochain comme son cousin germain, parquoy est obligé non pas tant seulement à soy garder de luy faire offense, mais à tout le moins le doit défendre par parole contre tous ceux qui lui feraient injure. — Tiercement, il est son *vassel* et pour ce, il n'est pas tant seulement tenu de le garder par parole mais encore de fait et avec toute sa puissance. — Quartement, il est son *subject* parquoy il n'est pas tant seulement tenu de le garder de sa parole et de fait contre ses ennemis, mais est tenu avec ce de le venger de ceux qui lui font injure, ou qui lui ont fait faire, ou voudraient machiner et ont machiné à faire, au cas qu'il viendrait en sa connaissance. En outre il est son très humble *chevalier*, *duc*, *comte*, *doyen des Pairs* qui est la première prérogative de seigneurie, noblesse et dignité qui soit en ce royaume après la couronne. Puis, il a marié sa fille aînée à l'héritier du roi, son fils à Madame Michelle de France.

« Voila donc douze obligations par lesquels mon seigneur et maître doit aimer le roi, servir, obéir, porter révérence, honneur et obéissance, le défendre de tous ses ennemis et non seulement *défendre*, mais le *venger* et en prendre vengeance.

« Et avec ce, Prince de très noble mémoire feu Mgr de Bourgogne son père lui commanda au lit de la mort que sur toutes choses après le salut de son âme, il mit tout son cœur, voulenté, courage, corps et puissance en exposant tant qu'il vivrait à garder loyamment la personne du Roy, ses enfants et sa couronne. Car il se doutait très grande-

Digitized by Google

ment que ses adversaires machinaient à lui tollir la couronne et avait très grande paour qu'ils ne fussent plus forts après son trépas que lui vivant. Et pour ce voulut obliger au lit de sa mort par commandement paternel ses enfants à résister à l'encontre.

« Pourquoi ces choses dessus dites considérées, mon dit Seigneur de Bourgogne ne pourrait avoir en ce monde plus grande douleur en son cœur ne plus grand déplaisir que de faire chose où le roi peut prendre déplaisance envers lui du fait advenu en la personne du feu le duc d'Orléans dernièrement trépassé. Lequel fait a été perpétré pour le très grand bien de la personne du Roy, de ses enfants et de tout le Royaume.

« En effet, qui fut jamais plus déloyal que Louis d'Orléans. A l'égard du roi il fut, lui son frère, coupable de lèse-majesté autant qu'il est possible de l'être ».

Plusieurs fois, il attenta à ses jours, donnant de l'argent pour qu'on l'empoisonnât ; et si le poison n'eut pas d'effet, c'est grâce seulement à la divine Providence ; il voulut encore faire donner au roi un vêtement dans lequel on mettrait le feu. Que ne fit-il pas ?

Il contracta alliance avec les ennemis reconnus du Roy et du royaume ; et tandis que, d'un côté, il encourageait ces mêmes ennemis, et les aidait de tout son pouvoir, d'un autre côté, par voies subtiles et secrètes, il faisait obstacle aux efforts des troupes royales.

Par fraude et mensonges il brouilla le Roy et la Reine; faisant entendre à celle-ci que son époux l'avait en haine, qu'il était résolu à la faire mourir ainsi que ses enfants, et lui conseillant de sortir du royaume.

Convoitant la couronne de France, il agit auprès du Pape pour obtenir une intervention favorable. Il trompa le Pontife en attribuant faussement à Charles VI je ne sais quels crimes qui le rendaient indigne du trône, lui et toute sa postérité ; il demanda, en outre, de déclarer la déchéance

Digitized by Google

du Roy, et d'absoudre, ceux qui, renonçant à l'obéissance due à celui-ci, s'attacheraient désormais à lui, duc d'Orléans.

Il entretint dans le pays des gens d'armes qui ne firent que piller, ravager, tuer, commettre enfin toute sorte de brigandages ; il fit lever des tailles onéreuses, ordonner d'innombrables emprunts, sous prétexte de repousser les ennemis du royaume, et en réalité, il s'emparait des ressources obtenues, et les livrait à ces ennemis eux-mêmes, pour obtenir leur aide et parvenir ainsi au but de son ambition : la souveraineté.

Il se rendit coupable d'autres forfaits « *que mon dit Seigneur de Bourgogne a réservé à déclairer en temps et lieu quand mestier en sera* ».

Mais c'est assez pour montrer que nul sujet, nul vassal, ne fut plus ennemi de son souverain.

Or, il est licite à chacun, sans même être autorisé par quelque mandat, selon les lois *morale*, *naturelle* et *divine*, d'occire ou de faire occire un traître, un tyran : non pas tant seulement licite mais honorable et méritoire.

Je le prouve par douze raisons en l'honneur des douze apôtres.

A s'en tenir aux lois civiles, voici ce qu'elles autorisent.

« La première autorité des lois civiles est que les déserteurs de chevalerie chacun peut occire licitement. Et qui est plus déserteur que celui qui desert la personne du Roy qui est la clef de la Chevalerie, et sans laquel ne peut la Chevalerie longuement durer? — La deuxième autorité est qu'il est licite à un chacun d'occire et faire occire les larrons qui guettent les chemins en bois et forêts : et pour ce, est licite qu'ils sont nommément et formellement ennemis de la chose publique, et machinent contre, et continuellement mettent peine à occire les passants. Adonc il est licite d'occire le tyran qui continuellement machine contre son Roy et le bien public. — La troisième autorité

Digitized by Google

est qu'il est licite à un chacun d'occire un larron, s'il le trouve de nuit en sa maison. Adonc par plus forte raison il est licite d'occire un tyran qui par nuit et par jour machine la mort de son souverain seigneur.

« Cette conséquence appert à tout homme de sain entendement s'il y veut considérer.

« Il est vrai que l'Ecriture dit : *non occides* : tu ne tueras pas : mais l'occision défendue par ce texte est celle qui se fait sans motif valable.

Il est vrai aussi que par la loi de nature les hommes sont frères et ne doivent même pas se tendre des embûches ; mais celui qui se fait traître et tyran enfreint le premier la loi ; il ne peut donc l'invoquer en sa faveur, et ne mérite qu'une chose : le châtiment de sa traîtrise, c'est-à-dire la mort.

Il est vrai encore que, d'après la loi morale, on ne doit pas faire à autrui ce qu'on ne veut pas qu'on nous fasse. Mais alors pourquoi le vassal rebelle attaque-t-il son roi ? et que faut-il faire sinon couper court à ses tentatives criminelles ?

Enfin, il est sûr que les lois civiles défendent le meurtre puisqu'elles les punissent ; elles ne permettent pas aux particuliers de se faire justice eux-mêmes ; à l'autorité seule appartient le droit du glaive.

Sans doute, mais dans le cas présent, et par le fait des machinations du duc d'Orléans, le Roi est devenu « affaibli, blessé, endommagé dans son entendement et sa puissance corporelle » ; qui, en ce cas, qui devait agir à son défaut ? son plus proche parent : le duc de Bourgogne. Celui-ci a donc été, en réalité, le ministre de la justice tant humaine que divine.

« D'où il suit clairement et en bonne conséquence que mon dit seigneur de Bourgogne ne doit en rien être blasmé ni repris du dit cas advenu en la personne du dit criminel le duc d'Orléans, et que le Roy notre sire n'en

Digitized by Google

doit point être mal content, mais doit avoir mon dit seigneur de Bourgogne et son fait pour agréable, et avec ce le doit guerdonner et rémunérer en trois choses : en amour, honneur et richesses. A l'exemple des rémunérations qui furent faites à Monseigneur Saint-Michel l'Archange et au vaillant homme Phinées desquelles rémunérations nous sommes instruits pour l'Ecriture.

« Car nous y lisons que Phinées sans commandement quelconque occit le duc Zambry, et, bien loin d'en être puni, il en fut loué et rémunéré très grandement en trois choses : en amour, honneur et richesses.

« De même, Saint-Michel l'Archange, sans commandement de Dieu ni d'autre, mais tant seulement d'amour naturelle occit le tyran et déloyal à Dieu son roi et souverain seigneur, pourceque ledit Lucifer machinait à usurper une partie de l'honneur et seigneurie de Dieu. Iceluy Saint-Michel en fut favorablement rémunéré ès trois choses susdites, c'est à savoir, en honneur, amour et richesses. En amour, autant que Dieu l'ayme plus que nul autre, en le conferma en son amour et grâce ; en honneur parcequ'il le fit prince de la chevalerie des anges à jamais ; en richesses, car il lui donna richesses en sa gloire tant qu'il en voulut avoir.

« Et pour conclure, j'entends en mon gros et rude entendement que notre sire, le Roy, doit plus que devant, proclamer la loyauté et bonne renommée de mon seigneur le duc de Bourgogne, la faire prononcer par tout le royaume et la publier dehors le royaume par Lettres patentes, par manières d'épitre ou autrement.

« Iceluy Dieu veuille que ainsi soit il fait : *qui est benedictus in secula seculorum Amen.* »

Le chroniqueur Monstrelet, prévôt de Cambrai et Walincourt, ajoute :

« Après laquelle proposition finie, iceluy Maître Jean Petit requist au dit duc de Bourgogne qu'il le voulût

Digitized by Google

advouer : lequel Duc lui accorda et l'advoue en la présence du Dauphin avec tous les autres ; et après dit iceluy proposant qu'iceluy duc de Bourgogne retenait et déclarait encore aucunes autres choses plus graves à dire au Roy quand lieu et temps serait.

« Et brief ensuyvant se retrahirent tous les princes chacun en son hôtel et le dit duc de Bourgogne accompaigné de plusieurs hommes d'armes et gens de traits s'en retourna en son hôtel d'Artois.

« Si fut adoncques fait grand murmure dedans la ville de Paris tant des princes, des barons et nobles hommes comme du clergé, de la communauté pour ce qu'il fut assez commun en icelle de la justification et aussi des accusations qu'avait fait faire, et proposer le dit duc de Bourgogne contre le dit duc d'Orléans deffunct, et y eut plusieurs et diverses opinions de ceux qui tenaient le party du duc d'Orléans disaient icelles accusations être fausses et décevables. Et ceux tenant la partie de ceux de Bourgogne disaient le contraire.

« Et après brief ensuivant, Isabel reine de France pleine de grande admiration et crainte, le duc d'Aquitaine son fils et ses autres enfants se partirent de Paris accompaignés de Loys, duc de Bavière, frère à la Reine, et s'en allèrent faire leur résidence au châtel de Melun.

« Et tôt après, le roi Charles VI qui, grand espace avait été malade, retourne en santé devers lequel iceluy Duc se retrahist et trouva la manière qu'il fut r'accordé et réconcilié avecques lui et impétra et obtint Lettres scellées du sceau du Roi et signées de sa main. Par lesquelles lui y était pardonné le cas naguère advenu en la personne du duc d'Orléans. »

Le plaidoyer de Jean Petit produisit donc son effet : mais cinq mois seulement après, Valentine Visconti la veuve fidèle d'un infidèle mari, vient à Paris en habits de deuil, entourée des enfants du feu duc ; elle est reçue à la Cour,

Digitized by Google

et fait prononcer au Louvre, avec une égale solennité, par Jean de Cérisy l'accusation du meurtrier, si bien que le Roy annule les Lettres de grâce qu'il avait données au duc de Bourgogne et le déclare ennemi de l'Etat. Alors commencèrent des luttes de parole ardentes, passionnées, et par une conséquence inévitable, des guerres civiles qui mirent tout le royaume en feu.

La théorie du tyrannicide, si ouvertement prônée par Jean Petit, troubla longtemps les esprits, car si elle fut attaquée par les uns, elle fut soutenue par les autres.

Revenant au factum de notre docteur d'Hesdin, permettez-moi de mentionner deux passages, qui sont trop curieux vraiment, et caractérisent trop bien l'imperfection, les erreurs, les préjugés de l'époque où ils furent écrits, qu'il serait presque fâcheux de les passer sous silence.

Le premier concerne Julien l'Apostat.

Celui-ci né à Constantinople en 331 était le propre neveu de Constantin le Grand, et le cousin du successeur de Constantin, l'empereur Constance : quand celui-ci mourut le 16 décembre 361, Julien arriva de plein droit au trône impérial.

Bien qu'élevé dans le christianisme, il devint un dévot convaincu de l'hellénisme religieux, un adepte passionné du culte antique, et des mystères de la théologie païenne.

Aux écoles d'Athènes il avait eu pour condisciple Grégoire de Nazianze et Basile de Césarée ; mais celui-ci ne fut nommé évêque qu'en 370, sept ans après la mort de Julien.

Julien était allé batailler contre les Perses ; il avait conduit son armée presque jusque devant Ctésiphon, quand il fut obligé de rétrograder ; au cours d'une retraite pénible, la flèche d'un ennemi le frappa mortellement, le 26 juin 363 ; on ramena son corps à Tarse, et les chefs de l'armée lui donnèrent aussitôt pour successeur le commandant de la garde : Josien.

Digitized by Google

Ceci posé, écoutons maintenant Jean Petit :

« Sachez, dit-il, que iceluy Julian fut homme d'église et très grand clerc et de grand lignée. Et dit-on qu'il eût été *Pape*, s'il eût voulu labourer (travailler) mais il ne lui chalut pour ce que ce n'était alors que povreté de la Papalité. Mais c'était la plus noble et plus riche chose qui fut au monde que d'être empereur pour lors, aussi le désira merveilleusement. Et pour ce qu'il considéra que les Sarrazins étaient si forts qu'ils n'eussent pas souffert qu'un chrétien eût été empereur, il régnia son baptême, la chrétienté et sa foi catholique. Et se rendit à la loi des Sarrazins, à adorer les idoles, persécuter les chrétiens et diffamer le nom de Jésus-Christ considérant que par ce moyen il serait empereur. Si advint que l'Empereur qui lors était vivant alla de vie à trépas. Et les Sarrazins et Païens considérant qu'iceluy Julian l'apostat était de grand lignage, grand clerc et plain de grande malice, le firent empereur.

« Si vous dirai comment il mourut de mort villaine.

« Il advint que luy étant empereur, ceux de Perse se rebellèrent encontre lui. Et lors il assembla une très grande armée et passa par une cité nommée Césarée, au pays des Cappadociens et là trouva un très grand docteur en théologie qui était évêque solennel de la dite cité appelé Basilius qui est maintenant *S. Basile* : lequel lors était très bien homme, vint par devers iceluy Julian, lui fit la révérence et lui présenta trois pains d'orge. Lequel présent il prit en très grand indignation et dit-il : m'a il envoyé viande de jument, je lui envoyerai viande de cheval, c'est à savoir trois boisseaux d'avoines. Le vaillant homme s'excusa en disant que c'était tel pain que luy et ceux du pays mangeaient. Puis iceluy jura qu'à son retour il détruirait la dite cité et s'en alla outre en ses batailles.

« S. Basile et les chrétiens eurent conseil et advis ensemble qu'ils iraient en procession à une église de Notre-

Digitized by Google

Dame qui était sur une montagne voisine et demourraient là par trois journées, impétrant à Dieu le sauvement d'eux et de la dite cité. » C'est alors que S. Basile eût la vision suivante :

Des anges, des saints en grand nombre lui apparaissent, entourant une Dame. Celle-ci avise l'un d'eux appelé le chevalier Mercure, « Tu as été toujours, lui dit-elle, un loyal serviteur de mon fils et de moi. Lève-toi, prend tes armes et va tuer Julian qui persécute les chrétiens. » Et voila que le bon chevalier se lève, prend son écu et sa lance pendus à la paroi de l'église, court à l'endroit où était Julien, passe devant ses gens stupéfaits, atteint l'empereur « et lui donne tant de horions de lance qu'il lui passe outre parmi le corps, et retira sa lance et la rapporta à son col, et ne surent les gens du dit empereur qui c'était.»

« Sitôt que cette vision lui fut advenue, S^t^ Basile s'en vint hâtivement là où était le tombel d'iceluy chevalier trouva que le corps n'y était pas la dite lance ni l'écu, et lors appela les gardes de l'église et leur demanda qu'étaient devenues les dits écu et lance. Ils répondirent que la nuit précédente avaient été ôtés et ne savaient de qui ni comment.

« S. Basile revient en avertir son clergé et son peuple, Et tous, bientôt après, vinrent à la dite église et trouvèrent l'écu, la lance pendus à la paroi, la lance toute ensanglantée, et au tombeau le corps du dit chevalier Mercure.

« L'un des conseillers et sophistes d'iceluy Julian eut semblable vision du dit miracle de la dite mort. Et pour ce s'en vint à S^t^ Basile pour soi baptiser comme bon chrétien, lequel disait qu'il avait été à la dite occision et qu'il l'avait vu recevoir son sang en ses paumes, et le jeter en haut, disant : Tu m'as vaincu, Galiléen : *vicisti me, Galilœe.*

« Et ainsi fina misérablement sa vie Julian l'apostat. »

Dans quel chroniqueur Jean Petit, a-t-il trouvé pareil renseignement ? Je serais heureux de le savoir. Notre

Digitized by Google

docteur ne paraît pas avoir connu Ammien-Marcellin, l'historien autorisé qui accompagna Julien dans son expédition contre les Perses.

Quoiqu'il en soit, j'arrive au cas singulier de sortilège, dont, au dire de Jean Petit, Louis d'Orléans se rendit coupable.

« Car, pour faire mourir la personne du Roy notre sire en langueur et par manière si subtile que ne fut nulle apparence, il fit par force d'argent et diligence tant qu'il s'assura de quatre personnes dont l'une était moine apostat, l'autre chevalier, l'autre escuyer, l'autre varlet auquel il bailla sa propre épée, sa dague et un anneau pour dédier et consacrer, ou pour plus proprement parler, exercer au nom des diables.

« Et pour ce que telle manière de maléfice ne pouvait bonnement faire si ce n'était en lieux solitaires, ils portèrent les dites choses en la tour de Mont-Jay vers Laigny-sur-Marne, et là se logèrent, et firent résidence par l'espace de plusieurs jours.

« Et ledit moine Apostat comme dessus qui était maître d'icelle œuvre diabolique fit plusieurs invocations de diables, et par plusieurs fois et journées très bien matin devant soleil levant en une montaigne près de la tour de Mont-Jay. Le dit moyne fit plusieurs choses supertitieuses requises à faire en telles invocations de diables près d'un buisson. Et faisant les dites invocations de diables, se dépouilla, se mit à genoux et ficha les dites épées et dague par les pointes en terre, et le dit anneau mit aussi auprès et, là dit plusieurs oraisons invoquant les diables, et bientôt vinrent à lui deux diables en forme de deux hommes vêtus de brun vert, dont l'un avait nom Hernias, et l'autre Estramain. Et lors leur fit honneur et très grande révérence et si grand comme on pourrait faire à Dieu notre sauveur. Après quoi, il se retira derrière le buisson.

Digitized by Google

« Et iceluy diable qui était venu pour le dit annel le prit, l'emportat et s'évanouit.

« Et iceluy qui était venu pour la dite épée et dague demoura. Et puis prit icelle épée et dague, et puis après s'évanouit comme avait fait l'autre.

« Et le moine sortant de derrière son buisson, vint où les dits diables avaient été et trouva iceux dague et épée couchés de plat, et que la dite épée avait la tête rompue, et trouva la dite pointe en la poussière où iceluy diable l'avait mise. Et après attendit par l'espace de demie-heure l'autre diable qui avait emporté l'annel, lequel retourna et lui bailla le dit annel, qui était apparent rouge, ainsi qu'écarlate, et lui dit : c'est faits mais tu les mettras en la bouche d'un homme mort, ainsi, et en la manière que tu sais, et dès lors s'évanouit, et ledit moine refit la pointe d'eun cuidan cardoir (brûler) le Roy notre sire, mais à l'ayde de Dieu, et à l'ayde des très excellentes Dames de Berry et de Bourgogne, et des autres dames et damoiselles qui là étaient, il échappa. »

Un pareil récit ne dut pas étonner entièrement les auditeurs de Jean Petit. Un grave docteur de l'Université aurait cependant pu l'omettre : mais, dit Joubert, « *chaque auteur a sa lie* » et notre religieux d'Hesdin ne fait pas exception.

§ 2°. — *La justification de Jean Petit est condamnée au Concile de Paris* (30 novembre 1413, 23 février 1414).

C'est en 1308 que Jean Petit prononça son plaidoyer en faveur du duc de Bourgogne. Il mourut peu après à Hesdin, en 1311 (1). Mais sa doctrine continua de diviser les esprits.

---

(1) Le 15 juillet, dans un hôtel qu'il tenait de la générosité du duc de Bourgogne « *fort repentant,* au dire de quelques-uns *d'avoir fait son apologie* ».

Digitized by Google

Elle fut quelque temps sans être censurée, proscrite par l'autorité publique, et beaucoup de personnes des plus doctes et des mieux intentionnées s'étonnaient et se plaignaient d'un pareil silence.

« En mon particulier, dit le *Moine de S^t^ Denys* dans sa chronique, j'avais plusieurs fois témoigné beaucoup d'étonnement de ce que l'évêque de Paris et l'Inquisiteur de la Foi avaient négligé d'entreprendre une cause si préjudiciable aux bonnes mœurs et au service de Dieu, mais on m'avait toujours répondu que la formidable autorité du duc de Bourgogne les avait empêchés et qu'ils avaient agi prudemment de laisser cette affaire sans la décider. »

Mais, la famille d'Orléans sollicita une déclaration de l'Université de Paris. Son chancelier *Gerson* se prononça très catégoriquement contre les opinions tyrannicides, et conjura le Roi de réprouver cette erreur (4 septembre 1413). La majorité de l'Université lui donna raison ; en particulier, la faculté de théologie et la nation de *France*; mais la Faculté des Décrets et la nation de *Picardie* lui suscitèrent la plus vive opposition.

Le duc Jean en conçut une haine mortelle contre Gerson, d'autant que celui-ci avait été comblé de bienfaits par la maison de Bourgogne. Gerson essaya sans succès dans un mémoire de convaincre le duc que sa conscience ne lui avait pas permis d'agir autrement.

Cependant le Roi, approuvant la proposition du Chancelier, ordonna par une lettre du 7 octobre, à *Gérard de Montaigu*, évêque de Paris et à son official, de se joindre à *Jean Polet*, inquisiteur de la foi en France, ainsi qu'à un certain nombre de Docteurs en théologie pour examiner *« certaines erreurs répandues dans le royaume. »*

C'est en vertu de la lettre royale que se réunit, dans le palais épiscopal, la célèbre assemblée connue dans l'histoire sous le nom de *concile de foi*. L'ouverture s'en

Digitized by Google

fit le 30 novembre 1413. A partir de cette date jusqu'au 23 février 1414, l'assemblée tint six sessions dont quelques-unes se prolongèrent pendant plusieurs jours.

On adopta comme point de départ de l'enquête, les sept propositions déjà signalées par Gerson comme les principales erreurs de Jean Petit. (Le 4 septembre devant le *roi*, et deux jours après, devant l'*Université*).

Les voici :

1. — Chacun tyran doit et peut être louablement et par mérite occis de quelconque vassal et subject, par quelconque manière, mêmement par aguettes, et par flatteries ou adulations, nonobstant quelconque jurement ou confédération faites avec lui sans attendre la sentence ou mandement de juge quelconque.

2. — Michel, sans commandement quelconque, ne de Dieu, ne d'autre, mais étant seulement mû d'amour naturel occit Lucifer de mort perdurable, et pour ce il a des richesses spirituelles autant qu'il en peut recevoir.

3. — Phinées occit Zambri, sans quelconque mandement de Dieu, et Zambri ne fut point idolâtre.

4. — Moyse, sans mandement quelconque ou autorisé occit un egyptien.

5. — Judith ne pêcha point en flatant Holopherne, ne Jéhu en mendant qu'il voulait honorer Bahal.

6. — Joab occit Abner depuis la mort d'Absalom.

7. — Toutefois que aucun fait aucune chose qui est meilleure, jaçoit ce qu'il ait juré la non faire, ce n'est mie parjurement, mais le contraire du parjurement.

Première Séance.

Dans la première séance où se trouvèrent *Jean Cuderd*, official de l'évêque, *Pierre Florentin*, provincial des dominicains et représentant l'Inquisiteur, on lut la lettre royale, et les sept propositions dont je viens de parler. On lut encore cinquante-six articles que l'on prétendait être de

Digitized by Google

Jean Petit, mais qu'on ne retrouve pas dans son plaidoyer et dont il ne fut pas fait mention dans la sentence finale de l'évêque de Paris.

Après qu'on eut donné lecture de toutes ces propositions elles furent unanimement condamnées par les trente docteurs présents à la session. — Il y eut seulement quelque partage entre eux sur la manière de procéder à leur condamnation ; mais l'official et le vicaire de l'Inquisiteur conclurent à s'en rapporter là-dessus au jugement de l'Inquisiteur et de l'Évêque. De plus, comme on n'avait pas l'original de Jean Petit, quelques-uns distinguèrent entre le *Droit* et le *Fait* ; et tout en admettant avec les autres que les Propositions lues dans l'assemblée étaient condamnables, ils se demandaient si elles étaient bien dans les mêmes termes et avec le même sens chez leur auteur. Ils exigèrent donc qu'on cherchât la pièce authentique qui devait être, disaient-ils, dans le *Trésor du Roi*. La remarque eut des conséquences que nous verrons dans la suite.

Deuxième Séance. — (4 décembre 1413).

Soixante-quatre docteurs sont assemblés par ordre de l'Inquisiteur et de l'Évêque. La question qui leur est posée est celle-ci : *Jean Petit doit être condamné : mais comment faut-il procéder juridiquement à sa condamnation ?* L'archevêque de Sens, Gerson après lui, prennent la parole. Ce dernier présente un formulaire tout préparé. Mais un docteur déclare que sans vouloir retarder l'affaire il la trouve extrêmement délicate et que, pour lui, il n'est pas en mesure de se prononcer. Trois ou quatre autres disent qu'il faut hâter la condamnation, que les propositions soient oui ou non dans Jean Petit ; car cela importe peu ; elles sont condamnables, cela suffit. Tous les autres furent d'avis, qu'étant donnée l'importance de la matière, on devait communiquer à chacun les pièces lues en public, afin que chacun pût les étudier à loisir et en juger en

Digitized by Google

connaissance de cause. C'est à quoi conclurent aussi l'official de l'Évêque et le vicaire de l'Inquisiteur : et les pièces furent en effet communiquées à chacun.

Troisième Séance. — (19 décembre et jours suivants).

L'assemblée est présidée par l'évêque de Paris et l'Inquisiteur en personne.

L'évêque était Gérard de Montaigu ; frère de Jean de Montaigu, Grand-Maître d'hôtel du Roi, à qui la Faction bourguignonne avait fait couper la tête en 1409 ; frère aussi de l'Archevêque de Sens, lequel, peu de temps après, quitta la mitre pour prendre le casque et fut tué en 1415, à la bataille d'Azincourt. « C'était, dit le Moine de Saint-Denys, un homme bon, simple et paisible. »

On commence par rapporter les sentiments de soixante-dix-neuf Docteurs sur ces deux questions : la première, si les Propositions étaient fausses et erronées : la deuxième, s'il fallait procéder à leur condamnation.

L'avis de l'Évêque de Nantes, *Henri le Barbu*, légat du Pape en Bretagne, fut le premier dont on donna lecture ; il concluait à condamner juridiquement les propositions en cause, et même à faire le procès à l'auteur quoique mort depuis deux ans passés, comme cela s'était pratiqué en d'autres occasions ; de plus, il répondait aux scrupules de ceux qui craignaient que la condamnation ne fût cause de quelques troubles dans l'Etat.

Gerson fut du même sentiment que l'Évêque de Nantes, à la réserve qu'il ne voulait pas qu'on poursuivît les personnes et leur mémoire. En revanche, aux sept propositions de Jean Petit sur lesquelles on délibérait, il en joignit plusieurs autres tirées du même plaidoyer. Trente Docteurs furent du même avis.

D'autres, avouant que les propositions étaient erronées, déclarèrent s'en remettre à l'Evêque et à l'Inquisiteur

Digitized by Google

pour savoir s'il fallait les condamner sur l'heure, ou en renvoyer la censure à un autre temps.

Quelques autres, mais en petit nombre, excusèrent les Propositions et en remirent le jugement au Concile général.

Le plus grand nombre demanda de différer la condamnation ; cela pour divers motifs ; parce que la matière n'était pas suffisamment éclaircie tant pour le *droit* que pour le *fait* : — parce que le jugement en appartenait à la cour de Rome ou au Concile général : — parce qu'il fallait auparavant communiquer les propositions au duc de Bourgogne : — parce qu'on ne pouvait décider la question de droit sans être éclairé sur la question de fait, savoir si les propositions étaient de Jean Petit ou non.

Comme l'incertitude sur la question de fait était le plus grand obstacle à prononcer sur la question de droit, on entendit, ce jour-là même, deux Maîtres aux Arts, qui déposèrent avec serment et en présence de notaires que s'étant trouvés dans la maison de Jean Petit quelque temps après qu'il eût prononcé la *Justification du duc de Bourgogne*, son secrétaire leur avait dicté ainsi qu'à douze autres personnes son Apologie, qu'ils l'avaient écrite aussi fidèlement qu'ils avaient pu, que Jean Petit lui-même avait souvent été présent, pendant qu'ils écrivaient, et qu'il avait témoigné que son secrétaire leur dictait juste, qu'ils étaient persuadés en leur conscience que ce qu'ils avaient écrit était le propre ouvrage de Jean Petit, à l'exception de quelques noms de grands seigneurs qu'on avait effacés.

L'un de ces témoins indiqua où était sa copie, et offrit de la faire venir et de la remettre entre les mains de l'Évêque. L'autre déclara qu'il ne savait où était la sienne, mais sur la lecture qu'on lui fit d'une copie, il témoigna qu'elle était entièrement conforme à la sienne.

Pendant quelques jours, on s'occupa de rassembler tout ce qu'on put trouver de copies.

Digitized by Google

Le 5 janvier, l'Official de l'Evêque et le Vicaire de l'Inquisiteur présentèrent divers exemplaires et nommèrent seize docteurs pour les examiner, les collationner et ensuite en faire leur rapport.

Ils proposèrent en même temps de députer au duc de Bourgogne pour lui communiquer les articles attribués à Jean Petit, et les procédures du synode. Les avis furent partagés : — naturellement — aussi on ne prit aucune résolution là-dessus ce jour-là, mais deux jours après, on députa *Pierre Floure, dominicain*, pour prier le Duc d'agréer les démarches du synode et pour l'assurer qu'elles n'avaient en vue que la défense de la foi et la tranquillité du Royaume.

QUATRIÈME SESSION. — (19 janvier et jours suivants).

A partir du 19 janvier, on s'occupa de collationner les exemplaires de la *Justification*. On les trouva conformes, à part quelques variétés qui n'altéraient le sens d'aucune façon. Le plus grand nombre des Docteurs jugea que non seulement les sept propositions y étaient contenues formellement, mais qu'il y en avait encore beaucoup d'autres qui n'étaient pas moins dangereuses ; on en compta jusqu'à trente-sept : mais les Docteurs jugèrent à propos de les réduire aux neuf que voici :

1. — Il est licite à un chacun sujet, sans quelconque mandement ou commandement, selon les lois morale, naturelle et divine, d'occire ou faire occire tout tyran qui par convoitise, barat, sortilège ou malengin, machine contre le salut corporel de son Roy et Souverain Seigneur, pour lui tollir sa très noble et très sainte seigneurie, et non pas seulement licite, mais honorable et méritoire, mêmement quand il est de si grande puissance, que justice ne peut bonnement être faite par le souverain.

2. — Les lois naturelle, morale et divine autorisent chacun d'occire ou de faire occire le dit tyran.

Digitized by Google

3. — Il est licite à un chacun sujet, d'occire ou faire occire le surnommé tyran traître et déloyal à son Roy et Souverain Seigneur par aguettes et épiement, et si est licite de dissimuler et taire sa voulenté de ainsi faire.

4. — C'est droit, raison et équité que tout tyran soit occis vilainement par aguettes et épiement, et est la propre mort de quoi doivent mourir tyrans déloyaux, et de les occire vilainement, par bonnes cautelles et épiement.

5. — Cil qui occit et fait occire le tyran dessus nommé, ès manières que dit est, ne doit de rien être repris, et ne doit pas seulement le Roy en être content, mais doit avoir le fait agréable, et l'autoriser autant que mestier ou besoin serait.

6. — Le Roi doit guerdonner et rémunérer celui qui occit en la manière que dit est, ou fait occire le tyran dessus nommé, en trois choses, c'est à savoir en amour, honneur et richesses, à l'exemple des rémunérations faites à S[t] Michel Archange, pour l'expulsion de Lucifer du Royaume de Paradis, et au noble homme Phinées, pour l'occision du duc Zambri.

7. — Le Roy doit plus aimer que paravant celui qui occit ou fait occire le tyran sus nommé, ès manières dessus dites, et doit faire prêcher sa foi et bonne loyauté par son royaume, et dehors le royaume, le faire publier par lettres, par manière d'épistres ou autrement.

8. — « La lettre tue, mais l'esprit vivifie » c'est-à-dire que tenir toujours le sens littéral en la sainte Ecriture est occire son âme.

9. — Au cas d'alliance, serment, promesse, ou confédération faite de chevalier à autre, en quelque manière que ce soit, ou peut être: « s'il advient qu'il tourne au préjudice de l'un des prometteurs, ou confédérés, de son épouse ou de ses enfants, il n'est rien tenu de les garder. »

Ces propositions furent choisies le 1[er] février pour être déférées à l'évêque le 6 février.

Digitized by Google

CINQUIÈME SESSION. — (12 février 1414).

Les Docteurs ayant examiné ces neuf propositions pendant plusieurs jours, on s'assembla le 12 février pour entendre leur sentiment.

La pluralité des voix ayant été pour la condamnation des neuf propositions, tout le plaidoyer de Jean Petit fut condamné au feu par une sentence de l'Évêque et de l'Inquisiteur, rendue le 23 février.

Trois jours après, 26, l'écrit de Jean Petit fut brulé publiquement, sur le parvis de Notre-Dame.

L'exécution faite, le Roi enjoignit aux Parlements d'enregistrer la sentence. Le Parlement de Paris attendit jusqu'au 14 juin 1416 pour le faire.

Un décret royal du 16 mars en ordonna la publication dans tout le royaume, et interdit toutes les attaques violentes dont elle était déjà l'objet. En effet, quoique la condamnation fut aussi authentique, aussi juridique qu'elle était légitime, elle trouva pourtant de grandes oppositions en France et même dans l'Université qui en avait été la principale promotrice.

A peine fut-elle promulguée que le Duc de Bourgogne en appela au Souverain Pontife et celui-ci confia l'examen de l'affaire à une commission composée de trois cardinaux : *Orsini, de Florence* et *d'Aquilée*.

Le Cardinal Giordano Orsini, avec l'assentiment de ses deux collègues, cita l'Évêque de Paris et l'Inquisiteur à se présenter devant lui à Rome. Ceux-ci protestèrent par procureur ; de nouvelles citations restèrent sans résultat, et le Cardinal les déclara contumaces. Puis le procès traina en longueur et aucune sentence n'avait été portée lorsque s'ouvrit le Concile de Constance, le 5 novembre 1414. Le procès commencé à Rome devant les trois cardinaux se trouva ainsi transféré à Constance. Il était naturel que le Concile s'en occupât, un de ses buts étant l'extirpation des

Digitized by Google

hérésies ; et l'affaire « *Jean Petit* » devint d'autant plus importante que le Concile était entré en rapports avec le Duc de Bourgogne.

§ 3e. — *L'Affaire Jean Petit est portée en appel au Concile de Constance* (novembre 1414 - mai 1418).

Le gouvernement de Charles VI ne manqua pas de prendre ses précautions pour triompher dans l'Assemblée Conciliaire. Ordre fut donné à l'Université de n'y envoyer que des personnes imbues des plus saines doctrines, puis, par des lettres destinées à être répandues dans le monde entier, le roi célébra la sûreté de jugement des théologiens de Paris, et déclara que s'il laissait la justice suivre son cours, malgré les liens de parenté qui l'unissaient au Duc, c'était parce que la vie des hommes et le salut des âmes étaient en jeu.

A la tête de son ambassade, il plaça le Chancelier de l'Université, *Gerson* qui, avec une remarquable ténacité, ne cessera de poursuivre la théorie du tyrannicide.

Parmi les ambassadeurs de Jean sans Peur, celui qui devait défendre sa cause avec une éloquence habile et toujours prête à la riposte, était l'*Evêque d'Arras, Martin Porée.*

Un mot seulement sur chacun de ces deux protoganistes :

Jean Charlier, dit Gerson, du nom de son village natal au diocèse de Reims, naquit en 1363, dans une famille de condition très humble. De fortes études poursuivies à Reims, et à Paris, au Collège de Navarre où il eut pour maître Pierre d'Ailly, devenu le célèbre archevêque de Cambrai, le conduisirent bientôt aux plus hautes dignités. Nommé Chancelier de l'Université en 1395, il se distingua tellement dans ses fonctions que, suivant l'expression de Launoi: *« il se fit de ce mot de Chancelier une sorte de nom*

Digitized by Google

propre » Administrateur, diplomate, érudit, il devait être, en outre un redoutable polémiste.

Mais il trouva dans Martin Porée un adversaire digne de lui :

Celui-ci, né à Sens en 1347, entra, jeune encore, dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Pour achever ses études, il fut envoyé au couvent de Saint-Jacques, à Paris. Ses progrès étonnèrent ses professeurs eux-mêmes, et quand il fut reçu docteur, sa réputation s'étendait dans toute l'Europe. Partout on proclamait son éloquence. Philippe le Hardi, chef de la seconde race des ducs de Bourgogne, l'appela à sa cour, et le donna, comme précepteur, à son fils, à Jean sans Peur lui-même. Quand celui-ci succéda à son père, en 1404, il garda Martin Porée près de lui, aux gages de 120 livres. Parce qu'il l'aimait beaucoup et qu'il avait en lui une confiance entière, il l'employa à des négociations importantes où l'intelligence, l'éloquence habile, insinuante de l'ambassadeur avait toujours le don de réussir. L'évêque d'Arras, Jean Canardi, étant décédé le 7 octobre 1407, le Duc de Bourgogne fit élire à sa place Martin Porée, et l'on comprend que pour soutenir sa cause au Concile de Constance, il eut recours à lui, bien persuadé que son dévouement et son talent de persuasion le feraient réussir.

Citons aussi, au nombre des ambassadeurs Bourguignons, l'archevêque de Besançon, *Thibaut de Rougemont*, dont les chroniques rapportent le trait suivant : arrivé à Constance, ce prélat prétendit qu'en vertu d'un privilège accordé à son Eglise, et dans la première visite qu'il ferait au Pape, celui-ci serait obligé d'aller trois pas au-devant de lui. Le pape ne reconnut point cette obligation ; cependant, il voulut bien commettre l'examen de la revendication Archiépiscopale aux Cardinaux d'Aquilée et de Plaisance.

J'ignore comment cette grave affaire se termina.

Digitized by Google

Tout autrement sérieuse était l'affaire de Jean Petit : elle donna lieu à des discussions passionnées et sans cesse renaissantes.

On attendit quelque peu avant de commencer les hostilités. La paix d'Arras du 4 septembre 1414, restée d'abord lettre morte, venait d'être publiée et jurée par les ambassadeurs du Duc. En conséquence, défense fut adressée par Charles VI à ses représentants de se porter parties dans le procès de Jean Petit ou d'intenter action à ce sujet en son nom, pourvu que le Duc gardât la même réserve. Celui-ci de son côté, imposa silence à ses ambassadeurs, à condition, bien entendu, que l'attitude des envoyés du Roi resterait la même.

Mais telles étaient les passions soulevées que ce pacte ne pouvait être longtemps respecté.

Il fut rompu. Par qui ? Il est assez difficile de préciser.

Il y a cependant lieu de croire que ce fut par Gerson. Il se trouvait, le 11 avril 1415, dans la demeure de son ancien maître, Pierre d'Ailly, archevêque de Cambrai ; la réunion était nombreuse ; très agressif, dit-on, et très nerveux, il se fit fort de soutenir jusqu'à la mort les trois propositions suivantes :

1° L'écrit de Jean Petit, justement condamné à Paris contient de nombreuses erreurs sur la foi et les mœurs ;

2° Il convient de s'occuper de ces erreurs, puisque le Concile est réuni pour extirper les hérésies et réformer les mœurs ;

3° Quiconque s'opposerait à la condamnation devrait être condamné et puni comme hérétique.

Le gant fut vite relevé.

Dès le 15 mai, au nom du Duc, l'évêque d'Arras dépose des conclusions tendant à ce que le Concile examine la sentence de Paris, et, de plus, à ce que Gerson soit invité à réparer le tort causé à l'honneur du Duc et à celui de Jean Petit.

Digitized by Google

Arrive une lettre datée du même jour. Elle est de *Jean sans Peur* s'adressant à la nation française siégeant au Concile. Le Duc se plaint très fort des hommes qui, bien que de situation médiocre pour la plupart, ne craignent pas de s'attaquer à son orthodoxie. Ce sont, dit-il, des hypocrites : leur but est tout simplement de rallumer la guerre en France. Ils avancent que le pays risque de se perdre, si les propositions de Jean Petit ne sont pas condamnées ! quelle opinion fausse ! Personne, en France, ne se serait souvenu de ces propositions, si ses ennemis n'avaient pris soin d'en raviver le souvenir. En terminant, il réclame le châtiment de ses calomniateurs, et prie le Concile de ne jamais procéder, en dehors de ses ambassadeurs, à l'examen d'aucune pièce portant son nom ou celui de Jean Petit.

La lettre fut remise à Martin Porée qui en fit la lecture, fin de mai, dans une Assemblée de la nation Gallicane.

Gerson de protester immédiatement contre les imputations manifestement dirigées contre lui, puis de soumettre expressément l'affaire à l'examen du Concile.

De fait, une Assemblée se tint, le 7 du mois de juin, dans le réfectoire des Frères Mineurs. Gerson fit lire par Berthold de Wildungen, docteur en droit et auditeur de Rote, les neuf propositions condamnées à Paris.

La lecture faite, l'*Évêque d'Arras* se leva et dit qu'il était bien inutile de rappeler ces neuf propositions, puisque le Duc en avait appelé au Pape. Puis il demanda à Gerson au nom de qui il parlait. Gerson répondit que, présentement, il ne parlait pas au nom du Roi, mais au sien comme Docteur et professeur de théologie. Enfin, l'évêque demanda copie de la sentence de Paris, des articles de Jean Petit et des autres pièces se rapportant au procès.

Huit jours après, 15 juin, session générale du Concile. On y nomme une Commission chargée d'examiner toutes les accusations d'hérésie; cette Commission comprend des

Digitized by Google

docteurs de chaque nation, plusieurs évêques, quatre cardinaux en tête desquels, celui de *Cambrai*, Pierre d'Ailly.

A ce nom, l'*Evêque d'Arras* déclare que le Cardinal étant suspect à son maître pour des raisons qu'il se réservait de faire connaître en temps et lieu, il le récusait comme juge, du moins, en attendant de nouveaux ordres du Duc. Puis il expose ses désidérata :

La sentence de l'Évêque de Paris et de l'Inquisiteur de la foi doit être annulée par le Concile, tant parce que ces personnages n'avaient pas droit de se prononcer sur une cause dont le jugement appartenait au Saint-Siège, que parce que les propositions condamnées, étaient, en elles-mêmes, au moins probables et soutenues d'ailleurs par un nombre assez grand de docteurs ; le Concile n'a qu'à les laisser dans leur probabilité ; mais qu'on impose silence à l'Évêque de Paris, à Gerson et au Promoteur de la foi, à cause de l'irrégularité de leur procédure ; et que, dès maintenant, les juges voient à punir de la manière qu'ils estimeront équitable, la dénonciation calomnieuse de Gerson contre le Duc, et pour ce qui est de la proposition générale : « *Il est permis à toute personne de tuer un tyran*, qu'on la condamne si l'on y tient, mais après l'avoir bien éclaircie, bien expliquée.

Le procureur de l'abbaye de Cluny, les abbés de Clairvaux et de Citeaux, collègues d'ambassade de Martin Porée, parlèrent dans le même sens à peu de chose près ; et la conclusion des uns et des autres fut qu'on devait annuler la sentence de Paris sans intéresser la personne du juge.

Il advint alors que l'empereur Sigismond qui présidait, ou plutôt gênait le Concile, s'absenta ; et du coup, le parti bourguignon se sentit plus libre et se montra plus audacieux. Aussi, dès le 25 juin, l'infatigable *évêque d'Arras* présenta aux Commissaires de la Foi, un long mémoire contre Gerson. A son avis, le Chancelier est

Digitized by Google

l'ennemi déclaré du Duc ; il n'a en vue qu'une chose : flétrir la réputation du prince. Afin de prouver son dire, il rappelle sept occasions, où Gerson s'était porté comme dénonciateur de Jean Petit, et raconte qu'un jour, ce grave chancelier avait, tout en colère, jeté un certain Mémoire aux pieds du Cardinal de Cambrai, indigné de ce qu'on ne l'écoutait pas assez patiemment à sa fantaisie.

Des auteurs croient qu'en réalité, l'impartialité du Chancelier n'était pas au-dessus de tout soupçon. A l'Université, jadis, il avait eu plus d'un démêlé avec *Jean Petit* son collègue : de plus, dans une émeute populaire excitée dans Paris par la faction du duc de Bourgogne, il avait vu sa maison pillée ; sa vie même s'était trouvée en danger, et il n'avait échappé aux séditieux qu'en se réfugiant dans les voûtes de l'Église Notre-Dame, et en restant quelque temps caché. Tout cela, il faut l'avouer, n'était pas pour l'inviter à la modération dans la lutte engagée.

Quoi qu'il en soit, l'Empereur ne tarda pas à revenir à Constance. De suite, il se mit d'accord avec les français pour presser vivement la condamnation des Propositions de *Jean Petit ;* en conséquence, le 5 juillet, les nations s'assemblèrent afin d'en délibérer, et il fut résolu que dans la Session générale (la seizième) qui devait se tenir le lendemain, on condamnerait, sans nommer personne, la première seulement des propositions de Jean Petit ; la plus générale.

De fait, le lendemain 6 juillet, après la condamnation de Jean Huss, et sa dégradation, on rendit la sentence projetée. Elle est ainsi conçue : « Le Concile ayant appris qu'on a publié quelques propositions erronées, dans la foi et les mœurs, scandaleuses à plusieurs égards, capables de bouleverser les Etats, et entre autres celle-ci : Il est permis et même méritoire à tout Vassal et sujet de tuer un tyran par embûches, et par flateries ou adulations, nonobstant toute promesse et confédération jurée avec lui, et sans

Digitized by Google

attendre la sentence et l'ordre d'aucun juge. Le Concile donc pour extirper cette erreur, déclare et définit, après une mûre délibération que cette doctrine est hérétique, scandaleuse, séditieuse, et qu'elle ne peut tendre qu'à autoriser les fourberies, les mensonges, les trahisons et les parjures. Outre cela le Concile déclare hérétiques tous ceux qui soutiendront opiniâtrement cette doctrine, et entend que comme tels, ils soient poursuivis et punis selon les lois de l'Eglise. »

Ce jugement une fois rendu, les deux partis n'avaient, semble-t-il, qu'à se tenir pour satisfaits et à demeurer en paix. La proposition autorisant le tyrannicide était condamnée ce qui devait suffire aux français ; aucune personne n'étant nommée, l'honneur de tous était sauvegardé, que fallait-il de plus aux Bourguignons ?

D'ailleurs, une réconciliation venait de rapprocher le duc de Bourgogne du roi Charles VI, et celui-ci en avait donné avis par une lettre datée du 31 août ; il défendait à ses sujets toute sorte de démarches ou de discours injurieux contre le Duc ; et la lettre fut envoyée à l'évêque d'Arras et à Pierre Cauchon.

Elle n'arrêta rien. Pourquoi ?

Parce que Gerson tenait *mordicus* à ses neuf propositions, et en réclamait une condamnation solennelle, expresse.

Mais, en attendant, voilà qu'à son tour, il est bel et bien accusé d'hérésie. Un religieux franciscain, nommé *Jean de Rocha*, docteur de l'Université de Toulouse, grand partisan de *Jean Petit*, dialecticien émérite, a pris la peine d'extraire des œuvres du chancelier vingt-cinq propositions, et, sans hésitation, les dénonce comme contraires à la foi.

Peut-être qu'en effet, Gerson ne s'était pas toujours exprimé avec assez de précision, et l'examen de sa doctrine devant la Commission Conciliaire fut pour lui d'autant plus embarrassant que, dans son zèle trop peu contenu, il

Digitized by Google

avait laissé échapper de fâcheux propos comme ceux-ci : *« Si Huss avait eu un arocat, il n'aurait pas été condamné; — lui, Gerson, il aimerait mieux avoir des juifs et des païens pour juges dans les matières de foi que les membres de la Commission ; — si même un ange descendait du ciel pour justifier les assertions de Jean Petit, il ne le croirait pas. »*

Quelques équivoques, une certaine présomption dans sa défense, c'en fut assez pour exciter le mécontentement de plusieurs. Joignez à cela, qu'un écrit anonyme le représenta comme un brouillon coupable d'avoir, par un faux zèle et de sa propre autorité, remué toute cette affaire, comme un calomniateur à l'égard du Duc et de *Jean Petit.* Le même écrit n'épargne pas non plus le Cardinal de Cambrai. Celui-ci aurait eu, jadis, des démêlés avec Jean Petit et c'est à la poursuite de ce dernier qu'il aurait dû quitter l'Université ; récusé comme juge par l'évêque d'Arras, il aurait eu peine à digérer cet affront, aurait déclaré qu'il n'en agirait pas moins pour son parti, mais, finalement, avait dû se retirer, confus, au grand regret de Gerson.

Notons pour le mois de septembre une vive contestation touchant la qualité des neuf propositions attribuées à Jean Petit ; contestation entre Pierre de Versailles l'un des ambassadeurs de France et l'*évêque d'Arras.* Celui-ci précisant sa pensée, fit paraître, le 11 octobre suivant, un écrit où était posé le dilemme suivant :

« Ou les propositions en cause sont de foi, ou elles n'en sont pas.

« Si elles sont de foi, l'évêque de Paris n'a pu les condamner sans empiéter sur les droits du Pape ou du Concile à qui le jugement de telles matières appartient. — Si elles ne sont pas de foi, pourquoi les a-t-il condamnées et a-t-il commandé de croire le contraire ? Le devoir du Concile est donc clair : confirmer la sentence des trois cardinaux qui ont cassé celle de Paris ; autrement les

Digitized by Google

autres évêques s'arrogeront le même droit d'édicter de nouveaux articles de foi ; l'un pourra censurer ce que l'autre aura approuvé, et de là naîtront des schismes qui entretiendront le trouble dans les esprits. »

L'évêque d'Arras avait écrit, Gerson devait immanquablement écrire en sens opposé ; il n'y manqua pas. D'après lui, le Concile est obligé, de par la Loi divine, à proscrire les neuf propositions, et à punir comme hérétiques ceux qui les soutiendront opiniâtrement On ne doit pas tenir compte du grand nombre de personnes qui les admettent, car elles sont ou ignorantes ou passionnées ; et d'ailleurs, au témoignage de la Sainte Écriture : le nombre des insensés est infini. « C'est une vaine échappatoire de prétendre que la condamnation troublerait la paix établie depuis peu entre le Duc et le Roi. »

Car, au contraire, la tranquillité n'est menacée que si les maximes tyrannicides peuvent se débiter impunément.

Mais on n'en finissait pas avec les écrits ; une réponse amenait une réplique ; et cette réplique en suscitait une autre, sans que la verve de ces doctes et entêtés personnages parut devoir s'épuiser jamais. Ainsi, au libelle de Gerson, un anonyme oppose un factum écrit d'une plume trempée dans du fiel. Il se déchaîne avec fureur contre ceux qui pressaient la condamnation des neuf propositions. De son côté, l'évêque d'Arras publie un nouveau Mémoire où il confronte les principes authentiques de Jean-Petit, avec les extraits qu'en avait tirés Gerson. Puis, ayant déclaré que la Loi qui défend l'homicide ne porte que sur le meurtre d'un innocent, ou sur le meurtre commis pour assouvir une simple vengeance personnelle, et non sur celui qui se commet par l'autorité des lois qui veulent qu'on mette à mort les malfaiteurs et les ennemis de l'ordre public, il conclut que les propositions de Jean-Petit sont parfaitement soutenables, absolument conformes aux bonnes mœurs ; les soutenir à l'encontre de l'évêque de

Digitized by Google

Paris connu comme l'ennemi capital du Duc et de Jean-Petit, c'est être un homme d'honneur, un orthodoxe et bon catholique ; la condamnation qu'en a fait Gerson est téméraire, injuste ; elle déroge aux droits du Saint-Siège et du Concile ; et son auteur doit être obligé de se rétracter publiquement.

Et voici le Docteur de Toulouse, *Jean de Rocha,* qui vient à la rescousse et soutient intrépidement que le Concile n'a pas à s'occuper des propositions, attendu qu'elles sont purement philosophiques. Gerson de répondre : Rocha de répliquer; Martin Porée d'accuser Gerson d'hérésie; celui-ci de se disculper ; de Rocha d'attaquer ses explications comme insuffisantes. Et voilà comment la guerre de plumes se poursuivit tout le mois d'octobre 1415 ; c'était l'heure où une bataille — celle-ci sanglante — se livrait sur notre terre d'Artois, à Azincourt ; bataille aussi désastreuse que celles de Crécy et de Poitiers, bataille où fut fait prisonnier le jeune duc d'Orléans) le fils de la victime dont le meurtre causait tant d'âpres controverses.

Il survint à la fin d'octobre un nouvel incident.

Comme je l'ai dit plus haut, l'évêque d'Arras avait récusé comme juge le cardinal archevêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, il avait même intenté contre lui une accusation d'hérésie. Les autres cardinaux crurent devoir prendre le parti de leur collègue. Mais l'audacieux *Martin Porée* ne l'entend pas ainsi. S'adressant à ces vénérables dignitaires de l'Église il leur représente les inconvénients qu'ils auraient à craindre, s'ils s'ingéraient dans l'affaire de *Jean Petit :* celle-ci, en effet, intéresse plusieurs princes chez qui les cardinaux ont des bénéfices ; ne courraient-ils point risque de les perdre, s'ils prenaient un mauvais parti? Et pensent-ils qu'il ne se trouverait par des Universités pour s'opposer à leur jugement, les condamner peut-être comme hérétiques ? Et alors, alors, ils savent bien qu'une telle condamnation les rendrait inhabiles à élire un Pape.

Digitized by Google

Puis, on n'a point égard au cardinalat quand il s'agit d'approuver ou de censurer des Propositions dans les matières de foi ; c'est aux évêques et aux Docteurs à en délibérer, au Pape à en décider. Et vraiment, ce serait une tyrannie manifeste, si pour l'honneur et dans l'intérêt d'un seul Cardinal tout le Sacré Collège allait s'insurger et s'emparer d'une question soumise au Concile tout entier.

Le Cardinal de Cambrai ainsi pris à partie par l'évêque d'Arras, n'en présenta pas moins au Concile, le huit novembre, en qualité de docteur en théologie, un mémoire renforçant les mémoires précédents pour la condamnation de chacune des propositions de Jean Petit.

La pièce était longue et savamment appuyée par des arguments nombreux ; mais, heureusement, les coups de plume ne tuaient pas l'adversaire ; ils excitaient plutôt son ardeur et sa verve. Martin Porée toujours prêt à la riposte, réfuta, d'un bout à l'autre, l'écrit du Cardinal.

Grâce à lui, les Bourguignons gagnaient peu à peu du terrain ; il faut croire que les charmes de sa personne rendaient son éloquence plus convaincante. D'autre part, on assure bien qu'en dehors des syllogismes, le parti du Duc employa d'autres moyens non moins persuasifs en accordant des présents, des pensions et autres faveurs du même genre. Toujours est-il que sur quatre-vingts théologiens et canonistes consultés, plus de soixante se prononcèrent dans le même sens que l'évêque d'Arras. On alla même jusqu'à répandre plusieurs modèles de la sentence qu'on escomptait comme devant être rendue par le Concile. En voici un daté du dix-huit décembre et dressé par le cardinal d'Aquilée :

« Le sacré Concile, vû les Actes et tout ce qui s'est passé dans l'affaire des neuf Assertions dénoncées devant les juges et commissaires de la Foi députés par le Concile ; vû aussi le procès dressé par les cardinaux des Ursins, d'Aquilée et de Florence, et voulant terminer tout ensemble

Digitized by Google

toute cette affaire, prononce, décerne et déclare que les sentences prononcées par l'Évêque de Paris et par l'Inquisiteur de la Foi touchant les dites Assertions, et en condamnation de la proposition de Jean Petit intitulée Justification, etc., ont été et sont de nulle valeur ; révoque, casse, annule tout ce qui peut s'être fait directement, ou indirectement contre l'honneur ou les intérêts du duc de Bourgogne, contre la mémoire de Jean Petit, et contre l'honneur et les intérêts de sa famille, et cela par plusieurs raisons contenues dans les actes, mais principalement parce qu'ayant vu la dite Proposition de Jean Petit, il est constant que les neuf Assertions ne sont pas de lui, et qu'elles ne sont pas contenues dans sa Proposition, ni quant aux termes, ni quant au sens.

« C'est pourquoi le Concile décharge et absout par les présentes le Duc aussi bien que Jean Petit, sa mémoire et sa famille, et défend de les inquiéter ou molester en quelque manière que ce soit, à cette occasion. A l'égard des neuf Assertions, vû ce que dessus, et ouï les divers avis de plusieurs docteurs célèbres, dont les-uns affirment qu'elles sont vraies, et qu'elles ne peuvent être condamnées, sans préjudicier à la foi, les autres qu'elles doivent être condamnées comme contraires à la foi ; le Concile pour des causes justes et raisonnables, diffère de rien décider ou de rien approuver là-dessus, et en renvoie la détermination au Concile Général prochain. »

C'était un simple rejet de la sentence qu'espérait le parti Bourguignon. L'année 1415 se passa sans qu'elle fût rendue ; mais l'année suivante devait procurer à l'évêque d'Arras, une première victoire.

Dès le premier janvier, les Députés de l'Université de Paris s'adressèrent au Cardinal des Ursins, en sa qualité de grand Pénitencier de l'Eglise romaine. « De grâce lui dirent-ils, veuillez assembler vos inférieurs, ainsi que les Moines mendiants chargés des confessions : et ordonnez-

Digitized by Google

leur d'examiner si les neuf assertions de Jean Petit appartiennent à la foi, oui ou non, et si elles sont approuvées au tribunal de la Pénitence. »

La question fut, en effet, agitée ; le 4 janvier, les Commissaires de la foi réunirent les Docteurs au Palais épiscopal de Constance pour entendre les raisons de part et d'autre.

Le Cardinal de Cambrai prit aussitôt la parole. Il soutint : 1° que les Assertions appartenaient à la Foi parce qu'elles étaient contraires à l'Ecriture Sainte ; 2° qu'au moins, elles regardaient les mœurs, et qu'à cet égard elles étaient du ressort du Concile qui avait déjà condamné plusieurs propositions, qui n'appartenaient pas si directement à la foi que celle-là ; 3° qu'elles devaient être condamnées par le Concile puisqu'elles étaient une suite manifeste de la proposition générale : *Toute personne quelle qu'elle soit*, etc. qui y avait été déjà condamnée.

Mais Jean de Rocha soutint au nom des Moines mendiants que ces assertions n'appartenaient ni à la foi, ni aux mœurs, qu'elles étaient conformes à l'Ecriture et au Décalogue, et qu'en conséquence elles ne pouvaient ni ne devaient être condamnées au Concile. Reprenant la parole, le cardinal de Cambrai demanda que ces propositions fussent condamnées par le Concile avec ce tempérament que le Duc de Bourgogne n'y serait ni nommé, ni intéressé, comme en effet il n'avait point été nommé dans la sentence de Paris.

Quatre jours après, huit janvier, *Gerson* de la part de la nation Gallicane, *Etienne Paletz*, de la part de la nation Germanique, l'*évêque d'Arras* de la part du Duc, demandèrent avec une égale instance aux Commissaires de se prononcer enfin sur les neuf propositions, soit pour les approuver, soit pour les condamner. De partout on pressait la conclusion de cette affaire ; or, les cardinaux à qui elle avait été commise par le pape Jean XXIII, après avoir

Digitized by Google

observé toutes les formalités, déclarèrent nul le jugement de l'Assemblée de Paris ; et leur sentence fut rendue publique le quinze janvier.

Je ne sais pas si elle étonna le parti français : du moins elle fut loin de le satisfaire ; elle ne pouvait manquer de provoquer de la part du roi Charles VI et de l'Université de Paris des protestations qui, en effet, ne firent pas défaut ; et comme l'arrêt, venant d'une simple commission, et non du Concile rassemblé en session générale, n'était pas irréformable, et qu'on pouvait en appeler, la lutte se poursuivit. Elle devint même plus âpre, compliquée qu'elle fut par l'accession d'un cas analogue qui, en Pologne comme chez nous, passionnait et divisait les esprits. A voir les deux partis s'obstinant à ne pas démordre de leurs prétentions, à ne rien sacrifier de leurs idées; on se demandait quelle pourrait bien être l'issue de l'affaire. Car celle ci ne pouvait durer éternellement. Elle prit fin, en effet, comment cela ? et par quelle émouvante cérémonie, le dénouement, l'épilogue eut-il lieu dans l'église de notre Monastère de Saint-Vaast au fameux congrès d'Arras de 1435, je vais l'expliquer dans un dernier paragraphe.

§ 4. — *La Conclusion de l'affaire au Congrès d'Arras de 1435.*

Sur la demande de Jean sans Peur. après les discours et les instances de *Martin Porée, évêque d'Arras,* une commission du Concile de Constance a donc annulé la sentence de Paris.

L'Université et les Ambassadeurs du roi de France ne pouvaient rester sans protester, sous ce coup plus ou moins inattendu. De nouveau, et sans se lasser, ils réclamèrent la condamnation de *Jean Petit*, et appelèrent au Concile du jugement de la Commission, jugement que Gerson ne craignait pas d'appeler « un *arrêt clandestin.* »

Digitized by Google

Parmi les lettres envoyées par l'Université au Concile, en voici une qui ne manque pas de franchise, voire même de hardiesse : « Si c'est faute d'occupation que vous vous livrez à des constations scandaleuses sur le rang, la préséance des uns et des autres, disent les signataires de la lettre, hâtez-vous d'extirper les erreurs ; or, il s'en présente une à vos yeux, digne entre toutes de votre sévérité, c'est la doctrine pernicieuse de *Jean Petit,* déjà condamnée en France comme une peste publique, qui a mis le royaume à deux doigts de sa ruine, car, si par votre autorité vous n'arrêtez pas le cours de ces maximes séditieuses et sanguinaires, la France sera obligée d'attaquer ce monstre les armes à la main. Quelle honte qu'il se soit trouvé au Concile des gens qui aient osé défendre, ou simplement excuser des maximes si pernicieuses et par des considérations humaines s'éloigner si prodigieusement de la foi catholique et de la Loi de Dieu même ! Car il ne s'agit point ici de ces erreurs secrètes et déliées que l'on pourrait trouver par des conséquences subtilement tirées, dans des discours qui rouleraient sur les plus hauts mystères de la théologie. Non, il s'agit des premières vérités et des deux tables de la Loi qui une fois rompues au Sinaï l'ont été une fois encore par l'adoration du veau d'or. » Ces derniers mots visaient le duc de Bourgogne qui n'épargnait pas l'argent en vue de gagner son procès. L'Université se plaint ensuite ouvertement du procédé cardinalice qui avaient cassé la sentence de l'évêque de Paris comme d'un attentat contre le droit des évêques, et elle finit en suppliant le Concile d'annuler le jugement des cardinaux et de condamner toute la procédure suivie contre la sentence de Paris.

L'affaire devenait de jour en jour plus litigieuse ; les orateurs, Gerson et Martin Porée spécialement, n'étant jamais à court d'arguments pour soutenir leurs opinions, et réfuter celles des autres. Ainsi, comme une des princi-

Digitized by Google

pales raisons des avocats du duc de Bourgogne afin d'empêcher que cette affaire ne fût jugée au Concile, était qu'ils la regardaient comme une affaire criminelle, et qui n'appartenait point au tribunal de la Foi, Gerson distingue fort bien entre un homicide, et l'apologie de ce même homicide. L'homicide lui-même, *comme fait*, est sans doute du ressort des Juges criminels, mais la *justification* qu'on en veut faire tombe dans le domaine des Juges de la Foi, surtout quand on recourt à des raisons tirées du droit divin et du droit canonique.

Le même Gerson fut singulièrement pathétique dans une séance générale du cinq mai quand ayant exhorté les Pères du Concile à écouter la voix du sang du duc d'Orléans, ayant dit de l'apologie de Jean Petit : c'est par cette pièce impie et scélérate, qui représente la victime comme un traître, un infâme, qu'après l'avoir assassiné, on le fait mourir une seconde fois d'une morte civile, qui est d'autant plus cruelle qu'elle rejaillit sur ses enfants et sur toute leur postérité, il se tourna du côté de l'*évêque d'Arras* et du vidame de Reims *Pierre Cauchon*, et les apostropha en ces termes : « Et vous, Monsieur d'Arras, mon Révérend Père (Martin Porée était dominicain) et mon ancien ami, et vous, Monsieur le vidame de Reims, mon compatriote, répondez-moi je vous prie, sur les questions suivantes : N'est-il pas vrai que vous vous intéressez véritablement à la vie et au salut du Duc de Bourgogne, aussi bien qu'à tout ce qui peut tourner à l'avantage et à la sûreté de ses descendants ? vous vous y intéressez, j'en suis sûr. Mais alors, ne craignez-vous point qu'un jour, on ait occasion de retourner vos maximes contre lui et contre ses enfants ? Puis, ne conviendrez-vous pas aussi que l'assassinat n'a pu être l'effet que d'un très mauvais conseil et que jamais Philippe le Hardi, Père du Duc votre Maître, n'aurait commis un pareil attendat ? Avouez-le ; car, du vivant de ce Prince, quelqu'un ayant, en sa présence,

Digitized by Google

lancé quelques paroles qui tendaient à se défaire du Duc d'Orléans, il sortit de la chambre tout ému en prononçant ces mots d'un psaume, le premier : *heureux l'homme qui n'est point allé dans le conseil des méchants*, et je suis assuré que vous-mêmes qui étiez alors en Italie, si vous eussiez été présents lorsque cette action se commit, vous ne l'auriez jamais conseillée. Le Duc de Bourgogne lui-même qui la fit faire en eut une telle horreur que le lendemain il confessa aux Princes du sang que c'était le diable qui la lui avait inspirée. Si donc cette mort est injuste et criminelle, comment pouvez-vous en approuver l'Apologie!»

Martin Porée ne s'émut point de l'apostrophe, et peu de jours après il fit un long discours sur ces paroles de Saint-Paul: « *Ne permettez pas qu'on vous fasse aisément changer de créance ni qu'on vous alarme ou par des révélations, ou par des discours, ou des lettres qu'on dirait être de nous.* »

Il présenta ensuite une Lettre de la Faculté théologique de la Province de Picardie, par laquelle il paraissait que cette Province n'avait point consenti à la Lettre de l'Université. Mais cette lecture déchaîna un si merveilleux tumulte qu'il fallut se séparer, sans que l'*Evêque d'Arras* pût faire les reflexions qu'il avait encore à émettre, tant sur cette Lettre de la nation Picarde que sur celle de l'Université.

Le prélat protesta vivement contre cette obstruction, et demanda acte de la violence qu'il venait de subir.

On s'assembla deux jours après, onze mai, sur la même affaire et avec aussi peu de succès qu'auparavant. L'avocat des ambassadeurs du Duc de Bourgogne, ayant été interrompu par celui des ambassadeurs du Roi de France, il en résulta un si furieux tintamarre, qu'il fallut encore quitter la salle sans avoir rien conclu.

Cependant les Cardinaux reçurent une lettre de l'Empereur par laquelle il demandait que la procédure suivie par les Commissaires de la Foi fut cassée et une autre lettre

Digitized by Google

de France, où l'on pressait vivement la condamnation des neuf Propositions.

Les trois cardinaux, des Ursins, de Florence et d'Aquilée répondirent à l'Empereur qu'ils avaient cassé la sentence de l'Évêque de Paris, suivant le conseil des Docteurs en Droit Canonique et civil :

1° Parce que le jugement de cette affaire appartenait au Pape, étant une cause de foi. — 2° Parce que les intéressés, le Duc et Jean Petit, n'avaient point été cités dans l'Assemblée de Paris. — 3° Parce que à Constance, il n'avait paru personne de la part de l'Évêque de Paris et de l'Inquisiteur, de sorte que ceux-ci avaient été jugés coutumaces. — 4° Parce que l'Évêque et l'Inquisiteur ayant appelé de la sentence des Cardinaux au Concile, ils en devaient attendre le jugement.

La lettre est du 15 mai 1416. Et le Concile fatigué d'une affaire qui revenait sans cesse sur le tapis, ne voulut plus en entendre parler.

Il prétexta la prochaine élection d'un nouveau pape pour surseoir à tout autre examen de la question. Seulement, le Duc de Bourgogne ne l'entendait pas ainsi. Le 13 septembre, il écrivit à l'*Évêque d'Arras* et à *Pierre Cauchon :* « Quand à ce que ès-dites instructions, dit-il, faites mention de notre procès être mis en suspens, jusques à la création d'un nouvel Pape, et que ensi a semblé autre expédient à plusieurs qui, sur ce, ont donné leurs délibérations, tout notre Conseil de par deça avec nous sommes d'opinion que notre prccès se continue par toutes les meilleures manières que se peut sans aucune interruption ou dilation. »

Je ne sais pas si les destinataires de la lettre firent bien attention à ces mots, *par toutes les meilleures manières :* en tout cas, ils n'en tinrent pas grand compte, car les Bourguignons se montrérent si irrités contre les ambassadeurs de France, que le Roi fut obligé d'envoyer des sauf-conduits pour mettre la personne de ces dernières en

Digitized by Google

sûreté. L'un des sauf-conduits était pour *Gerson* qui le présenta au Concile, le 11 du mois d'octobre : l'autre pour *Simon de Théram* qui le présenta, le 17 du même mois.

Par ailleurs, dans de virulents pamphlets qu'on multiplie plus que de raison, les partisans de Jean Petit étaient traités d'hérétiques, de Caïnidas (Fils de Caïn), Gerson de Judas, d'Hérode, et même de Cerbère. Or, en ce temps, on passait vite des gros mots à des actes plus répréhensibles encore. Ainsi, à Constance même, le 7 décembre, le Prieur des Bénédictins de Lucerne, fut massacré à sept heures du matin, sur un pont de la ville, par un scélérat que les Bourgeois avaient payé pour cela parce qu'ils avaient perdu quelque procès contre les Bénédictins ; le meurtrier fut arrêté : il avoua le fait sans difficulté, mais ne voulait jamais convenir qu'il avait eu tort d'assassiner le moine.

Raison de plus, pensaient les français, pour condamner toute doctrine autorisant les particuliers à se faire justice eux-mêmes. Gerson ne perdant pas courage, essaya de relancer l'affaire Jean Petit : c'était dans un discours solennel prononcé le dimanche, 17 janvier 1417, en la fête du patriarche des moines, Saint-Antoine ; il n'obtint aucun succès.

Et le Concile croyait en avoir fini avec la doctrine du tyrannicide, et s'être suffisamment expliqué sur ce point, quand les Polonais vinrent lui soumettre un cas analogue à celui dont nous nous occupons, et réclamer avec non moins d'énergie que les français, la condamnation de leur Jean Petit à eux nommé de Falkenberg.

Un mot seulement à ce sujet.

Au XIII^e^ siècle, les Polonais chrétiens depuis longtemps se voyant exposés aux incursions des Prussiens qui étaient encore païens, appelèrent à leur secours les chevaliers de l'ordre Teutonique. Ceux-ci se firent bientôt

Digitized by Google

remarquer par leur violence ; et à l'époque du Concile de Constance, ils se trouvaient en hostilité ouverte avec le Roi de Pologne, Ladislas Jagellon. Contre lui, et contre tout le royaume, ils firent composer un libelle séditieux par un certain moine Dominicain de Camimée, nommé Jean de Falkenberg. Entre autres propositione du libelle on lisait celle-ci : « *Le roi de Pologne étant un mauvais prince est une idole et les Polonais qui le servent sont des idolâtres. Les Polonais et leur roi ne sont dignes que de haine : il est plus méritoire de les tuer que de tuer les Payens. Les princes séculiers qui tueront les Polonais et leur Roi et feront pendre toute la noblesse, mériteront la gloire céleste, et ceux qui les tolèrent ou qui les soutiennent seront damnés.* »

En juin 1417, ce factum fut déclaré séditieux, impie, cruel, erroné, contraire à la foi et aux mœurs ; condamné au feu par les commissaires de la Foi, d'accord avec les députés des nations et tous les cardinaux. Celui de Florence annonçant à l'auteur l'arrêt qui le condamnait lui-même à une prison perpétuelle, ne put retenir son indignation et il l'interpella en ces termes : « *Scélérat infâme que vous êtes, comment malgré les engagements de votre caractère de prêtre et moine, avez-vous osé blesser la gloire et flétrir la réputation d'un Roi si distingué parmi tous les princes par toute sorte de vertus, et par son zèle pour la Foi. Sachez que vous vous êtes attiré sur les bras non seulement tout le royaume de Pologne, mais toutes les nations du monde, aussi bien tout le Concile qui regarde la cause du Roi de Pologne comme la sienne propre.* »

Il manquait à cette condamnation d'être confirmée dans une session publique par le Concile tout entier. Mais les Polonais avaient d'autant plus lieu d'espérer que le nouveau Pape, *Martin V*, confirmerait la sentence portée contre le livre de Falkenberg, qu'il en avait signé la condamnation lui-même, comme cardinal. Ils furent trompés dans leur attente. Pourquoi ? On dit que, à la sollicitation des cheva-

Digitized by Google

liers Teutoniques, ce pape voulut casser ou du moins adoucir l'arrêt décerné contre le libelle par les Députés des Nations et que les Polonais en furent tellement irrités qu'ils appelèrent de ce déni de justice et même de l'élection de Martin V au Concile futur.

Les Français se joignirent aux Polonais dans cette cause, parce que les principes de Jean de Falkenberg étaient à peu près les mêmes que ceux de *Jean Petit*, et que celui-la — de Falkenberg — avait eu l'impudence de soutenir la doctrine de celui-ci, Jean Petit, par trois écrits où il réfutait le Cardinal de Cambrai, et Jean Gerson d'un style fort insolent. Mais ni les uns ni les autres ne purent venir à bout d'obliger le Pape à faire condamner en plein Concile ni le libelle de Falkenberg, ni l'apologie du duc de Bourgogne par *Jean Petit*.

C'est de quoi Gerson se plaignit amèrement dans le *Dialogue apologétique* qu'il composa après la séparation du Concile ; il en montra les fâcheuses conséquences : « C'est dit-il, donner lieu aux Bohêmiens compatriotes de Jean Huss, d'accuser le Concile d'une partialité fort criminelle puisqu'on y a traité avec une telle indifférence une question si importante par rapport à la morale chrétienne, et à la société civile, pendant qu'on a jugé avec tant de rigueur d'autres hérésies moins capitales. C'est ouvrir la porte aux brigandages, aux parjures, aux massacres et aux assassinats. C'est ôter aux évêques tout pouvoir de réprimer les hérétiques et de corriger les errants dans leurs diocoèses puisque voyant que le Concile lui-même n'a pas eu cette autorité, ils n'oseront pas non plus l'entreprendre. Ce qui réduira les Princes séculiers à s'armer du glaive temporel contre ceux qui enseigneront des doctrines pernicieuses à leurs Etats. C'est avilir l'autorité du Concile, rendre nul tout cequ'il a pu faire, et d'ailleurs appréter à rire aux Infidèles, aux schismatiques, et surtout à Pierre de Lune (l'antipape obstiné, Benoît XIII) et à ses fauteurs qui ne man-

Digitized by Google

queront point de triompher, de ce que, sur une matière de si haute importance, on a agi plus mollement, depuis l'élection d'un Pape dont on attendait de si grandes choses, plus mollement, dis-je, qu'on n'avait fait avant son élection».

Ce n'était pas si mal raisonné. Quoi qu'il en soit, à la quarante-cinquième et dernière session du Concile, 22 avril 1418, Paul Volodimir, ambassadeur de Pologne, ayant voulu lire une supplique où on réclamait la condamnation de Falkenberg, le Pape lui imposa silence: et comme il voulut, malgré cela, continuer sa lecture, le Pape le lui fit défendre sous peine d'excommunication. Le Polonais obéit non sans laisser une vive protestation au nom de ses collègues d'ambassade.

On s'est demandé pourquoi *Martin V* avait agi de la sorte, alors que son refus pouvait le faire soupçonner de s'être laissé gagner par les Chevaliers de l'Ordre Teutonique qui avaient porté Falkenberg à composer son livre odieux, ou par la faction du Duc de Bourgogne, dont Falkenberg avait été l'avocat aussi bien que Jean Petit. Le Cardinal *Bellarmin* et le Cardinal Cajetan ont essayé une explication qui est loin d'être satisfaisante. Il est plus simple d'avouer que l'intention du Pontife nous reste inconnue.

Le Concile terminé, chacun songea à retourner chez soi. Ce n'était pas facile pour tous, pour Gerson en particulier, car en cette année 1418, Jean sans Peur était tout-puissant en France. Le chancelier, déguisé en pélerin, se dirigea vers l'Allemagne ; il se retira en Bavière, à Richenbourg où il fut très bien reçu du Duc d'Albert ; rappelons-nous que l'épouse de Charles VI était la trop fameuse Isabeau de Bavière ; dans sa retraite, il composa divers écrits pour sa justification. L'année suivante, comme nous le verrons tout à l'heure, le Duc de Bourgogne était assassiné, et Gerson s'empressa de rentrer en France. Il se réfugia à Lyon au couvent des Célestins dont son frère Nicolas était

Digitized by Google

prieur. Là encore, il écrivit plusieurs ouvrages, se fit par humilité et par dévouement maître d'école et mourut paisiblement en 1429, âgé de 66 ans.

Quant à son adversaire, *Martin Porée*, il revint à Paris portant le texte du Concordat que Martin V avait projeté avec la France et qui fut refusé quoiqu'il ne différât guère de ceux que le Pape avait faits avec les Allemands et les Anglais.

Puis il se retira dans son évêché où il vécut, sans le quitter jamais plus, jusqu'au 6 septembre 1425. Il mourut âgé de soixante-dix-neuf ans et fut inhumé dans le chœur de la Cathédrale sous une tombe garnie de cuivre. Vivant, et à peine rentré du Concile, il ne dut pas apprendre sans une vive douleur, le meurtre de ce Duc dont il avait été le précepteur, le confident, et auquel il avait concacré avec un dévouement digne d'une meilleure cause sa parole et sa plume. Garda-t-il alors son opinion, et continua-t-il de penser qu'on peut tuer un ennemi sans être dénoncé comme meurtrier et puni comme tel ? se rappela-t-il ce que Gerson avait dit qu'un jour, ses maximes pourraient se retourner contre le Duc et ses enfants ?

C'est le dimanche, 10 septembre 1419, que fut assassiné, au pont de Montereau, le terrible Jean sans Peur. Les détails fournis par les chroniqueurs sur ce crime sont assez confus ; on le comprend sans peine tellement le drame s'accomplit à la hâte, au milieu du désordre causé par l'agitation exaspérée des esprits. A en croire l'historien de Charles VII, M. de Beaucourt, le Duc fut lui-même l'artisan de sa ruine. Le ton arrogant qu'il avait déjà fait paraître et dont il usa dans les explications échangées à l'entrevue, la sorte d'intimidation faite au Dauphin, tout contribua à exciter l'indignation et à faire naître l'alarme chez les conseillers du jeune prince. Au milieu des aigres paroles échangées de part et d'autre, un conflit s'engagea, on en vint aux armes, et les anciens serviteurs de la maison

Digitized by Google

d'Orléans, prompts à tirer l'épée, firent justice de l'insolence et des menaces du Duc, en mettant à mort celui qui avait fait périr leur maître.

Mais par cet acte de violence, ils portèrent à la cause qu'ils servaient un coup terrible. On rapporte que François Ier passant par Dijon en 1521, voulut voir le crâne de Jean sans Peur. Le chartreux qui accompagnait le Roi dit, en lui montrant l'ouverture béante qu'on y remarquait : « *Sire, c'est le trou par où les Anglais passèrent en France.* » Ce ne fut pas, à la vérité, le meurtre du duc de Bourgogne qui permit aux Anglais d'entrer en France, car ils y étaient depuis deux ans et personne plus que le Duc n'avait facilité leur invasion, mais les conséquences de cet évènement n'en furent pas moins désastreuses.

Dans sa chronique d'Artois, imprimée par les soins de cette Académie, le Jurisconsulte célèbre François Balduin fait ces réflexions : « Pœult être que Dieu ce permist pour la vengeance du sang du duc d'Orléans, et vérification de son dire, que cesluy qui mal usera de l'épée périra par l'espée. Ce néanmoings, furent bien mal advisés ceulx qui conseillèrent au duc Jehan ceste entrevue ; mal pesèrent la rage des princes pour se venger, laquelle souvent est couverte et palliée de belles promesses, serments et saulf conduits qu'ils baillent de ligier, en dissimulant, le tout pour venir au-dessus de leurs entreprises. Mal étaient recors des histoires anciennes qui démonstrent bien et par plusieurs exemples le dangier et grand inconvénient de ces entrevues de princes et confiances mutuelles. Et Bauduin cite le roi de Perse Artabanus, le roi de Cappadore, Archelaïn, Pompée, Mithridates, Abner qui tous eurent à se repentir de s'être fiës à de vaines promesses, et à de faux témoignages d'amitië. »

Le 23 octobre 1419, les évêques de Cambrai, d'Amiens, de Thérouanne, de Tournay accompagnés des principaux

Digitized by Google

prélats de l'Artois et de la Flandre — en tout 24 crosses, dit le chroniqueur Chastellain — se trouvaient assemblés dans l'église de notre abbaye de Saint-Vaast pour les funérailles solennelles de Jehan sans Peur.

Après l'offrande, un frère prêcheur, maître en théologie, nommé Pierre Flour, inquisiteur de la foi en la province de Reims, fit un discours devant ce nombreux et brillant auditoire (1) : « Pierre Flour, dit notre vieux chroniqueur, semblait contendu à vouloir désexhorter un et chacun, de prendre aucune vengeance du mort, ainsi persuadait et conseillait que on remist cette vengeance à Dieu Tout-Puissant... Sy remontrait ainsi que voye de justice est la plus rigoureuse et la plus épouvantable attende de meffaiteurs, et que nulle vengeance n'est si honorable et de si grand los que celle qui y est quise... »

Cet appel à la conciliation ne fut point entendu. Plusieurs des nobles hommes qui se trovaient dans l'assemblée se troublèrent, dit Chastellain : plus obéissant à folle opinion qu'a sain jugement, ils manifestèrent leur mécontentement. Cette rancune du duc Philippe, fils et successeur de la victime, valut à la France une aggravation de maux de tout genre. L'intervention de Jeanne d'Arc contribua peut-être à calmer son courroux. Il ne fallut rien moins qu'un appel pressant du souverain pontife pour déterminer le duc de Bourgogne à se reconcilier avec Charles VII et signer la Sainte-Paix, conclue en cette ville, le 21 septembre 1435.

Le Congrès justement célèbre d'Arras s'ouvrit le 5 août sous la présidence du cardinal de Sainte-Croix, légat du Pape, et du cardinal de Chypre, envoyé du Concile de

(1) C'est le commencement de l'oraison funèbre. Pour Charlemagne, pour Saint-Bernard pour le comte Louis le Male en qui finissait une dynastie glorieuse ; pour le Père de Jean sans Peur, le duc Philippe le Hardi, pour sa mère la duchesse Marguerite, il n'y avait eu que le chant des lévites.

Digitized by Google

Bâle. Huit mille Seigneurs étrangers y assistèrent. Il aut dire qu'à cette époque notre cité était à l'apogée de sa prospérité. Au témoignage d'auteurs dignes de foi sa population s'élevait à 80.000 âmes ; choisie par le duc Philippe le Bon comme siège des conférences et des congrès, elle voyait se succéder sans interruption les fêtes et tournois auxquels le prince, grand ami du plaisir, conviait la brillante noblesse des Pays-Bas, laissant les Anglais batailler et exercer leurs ravages dans tout le royaume.

Le 10 septembre, anniversaire de la mort du duc Jean, un service solennel fut célébré dans l'église Notre-Dame, en présence des princes et des ambassadeurs.

Le 21 du même mois, eut lieu dans l'église Saint-Vaast l'imposante cérémonie où la paix fut conclue. Le Duc de Bourgogne, entouré des princes de sa famille et de ses conseillers, chevaliers et écuyers, occupait la droite du chœur. Les ambassadeurs de France prirent place à gauche; une messe fut dite par le Cardinal de Chypre, assisté de l'Abbé de Saint-Vaast et de l'Abbé de Saint Nicaise. *Laurent Pinon*, évêque d'Auxerre, fit le sermon. *Pierre Brunet, chanoine d'Arras*, lut le traité qui venait d'être signé : sa lecture dura plus d'une heure. Ensuite, Philippe Maugard, maître des requêtes de l'hôtel du Duc de Bourgogne, lut une lettre par laquelle les Cardinaux publiaient le traité. La lecture à peine achevée, les assistants ne pouvant contenir leur joie, poussèrent des acclamations. Les cris de *Noël ! Noël !* retentirent, avec une telle puissance que, dit un témoin oculaire, « on n'eût pas ouï Dieu ».

Les cardinaux prirent place au milieu du chœur. Puis on vit se lever un prêtre chargé d'années qui alla s'agenouiller aux pieds du Duc Philippe ; c'était Jean Tudert, doyen de Paris, l'un des ambassadeurs du Roi. Conseiller au Parlement dès 1402, maître des requêtes de l'hôtel depuis 1418, il avait vieilli dans le Conseil et n'avait cessé d'être mêlé

Digitized by Google

aux négociations poursuivies, soit avec le Duc Jean, soit avec le Duc Philippe ; à lui était échue la mission de faire amende honorable au nom du roi, pour le meurtre accompli à Montereau :

Il prononça, à haute et intelligible voix, les paroles suivantes :

« La mort de Monseigneur le Duc Jehan (que Dieu absolve !) fut iniquement et malvaisement faite par ceux qui perpétrèrent le dit cas, et par mauvais conseil : il en a tous diz despleu au Roy, et de présent desplait de tout son cuer ; et s'il eust sceu le dit cas et eust eu tel âge et entendement qu'il a de présent, il y eust obvié à son povoir ; mais il extait bien jeune et avait pour lors petite connaissance, et ne fut point si advisé Duc de y pourveoir. Et prie à Monseigneur de Bourgogne que toute rancune ou haisne qu'il puet avoir à l'encontre de lui, à cause de ce, il le oste de son cuer, et que entre eux ait bonne paix et amour ».

Cette humiliante déclaration étant faite, le Duc releva *Jean Tudert*, et, en l'embrassant, déclara qu'avec l'aide de Dieu il accomplirait la promesse qu'il avait faite, et qu'il n'y aurait plus jamais de guerre entre le Roi et lui.

Acte notarié fut aussitôt dressé de la déclaration du doyen de Paris et de la réponse du Duc.

Alors, Philippe le Bon se levant à son tour s'avança vers les deux Cardinaux. L'un d'eux prit une croix d'or et la posa sur un coussin : « Jurez, dit-il au Duc, jurez de ne jamais rappeler la mort de votre père, et d'entretenir fidèlement bonne paix et union avec le Roi, votre souverain seigneur et avec les siens conformément au traité. » Le Duc étendit la main sur la Croix et prêta serment. Les princes, les ambassadeurs, les seigneurs présents vinrent à leur tour jurer la paix. En levant la main pour prêter serment, un seigneur bourguignon, Jean de Launoy, dit à haute voix ; « Voici la propre main qui autrefois a prêté

Digitized by Google

serment pour cinq paix, dont aucune n'a été observée. Mais je promets à Dieu que celle-ci sera observée de ma part et que jamais je ne l'enfreindrai. » La cérémonie se termina par une bénédiction solennelle et le chant du *Te Deum*.

On se sépara aux cris répétés de *Noël ! Noël !* Les Ducs de Bourgogne et de Bourbon sortirent de l'église en se donnant le bras. Le peuple voyant le bon accord et la familiarité qui régnaient entre les deux princes, les suivit en poussant d'enthousiastes acclamations. L'émotion était telle que les larmes coulaient de tous les yeux. Des feux furent allumés sur plusieurs points.

Ainsi finit le Congrès d'Arras. Le traité qu'on y conclut, dit M. Lecesne dans son bel article inséré dans les mémoires de l'Académie en 1875, ce traité forma longtemps le droit des nations ; il fut pour le XV^e^ siècle ce que le traité d'Utrecht est pour le XVII^e^ et celui de Vienne pour le XIX^e^ : (si bien que notre cité tient un rang honorable parmi les villes célèbres dans les fastes de la diplomatie.)

Avec lui s'arrête notre sujet. Une remarque seulement pour terminer. Louis d'Orléans, frère de Charles VI, est assassiné à l'instigation de l'ambitieux duc de Bourgogne, Jean sans Peur.

Celui-ci loin de s'avouer coupable, du moins en public, prend soin de faire solennellement justifier sa conduite à ceux qui prennent le parti de la victime, il ne permet pas que son honneur à lui soit attaqué, son acte réprouvé, il ne consent jamais à reconnaître sa faute, à en implorer le pardon.

A son tour, il est tué ; et, du coup, pour les Bourguignons, la théorie du tyrannicide n'est plus de mise : à leurs yeux le meurtre est un meurtre, c'est-à-dire une action horrible dont on ne saurait exiger une trop solennelle réparation, et, de fait, au Congrès d'Arras, au nom du roi

Digitized by Google

Charles VII, le pardon est demandé humblement, à genoux et, toutes compensations désirées sont accordées.

Ainsi, une action est bonne, louable, méritoire quand on la fait soi-même et qu'on en profite ; cette même action est injuste, criminelle, digne de réprobation et de châtiment quand elle est faite par d'autres et qu'on en souffre.

C'est là une morale de bolcheviste ; ce n'est pas la vraie morale ; d'après celle-ci, en dehors du cas de légitime défense, où un particulier, un peuple repoussent un agresseur injuste, nous devons respecter la vie du prochain, comme notre propre vie : car le précepte du décalogne est aussi impérieux que bref : NON OCCIDES : *tu ne tueras pas.*

Digitized by Google

Digitized by Google

LES HISTORIENS

DU

BOMBARDEMENT D'ARRAS

PAR **M. Léonce VILTART**

Membre résidant

Gardons-nous de stériles récriminations !

Continuons à travailler au relèvement de nos ruines ! A Arras, se trouvent deux cent cinquante architectes et autant d'entrepreneurs.

On édifie, on répare. Le ciment armé fait merveille dans les usines ; la pierre et la brique dans les habitations. C'est le commencement de la résurrection.

Le bombardement est entré dans l'Histoire et on peut en dénombrer les Historiens.

⁂

Quelle inoubliable journée que celle du 6 octobre 1914 !

Dès le point du jour, on pouvait tout craindre. La compagnie du régiment alpin de garde au drapeau à la caserne Lévis s'était repliée sur Dainville. Vides la Gendarmerie et les bureaux d'État-Major.

Digitized by Google

Peu de canonnade. Le général Barbot avait-il reçu un nouvel ordre d'abandonner Arras? Les Allemands allaient-ils prendre possession de notre Ville ?

Vers dix heures commençait le bombardement qui devait durer quatre années. Les premiers sifflements firent dresser l'oreille ; les premiers éclatements couvrir l'ennemi de malédictions ; et on prit le chemin des caves.

Une cave n'est pas un séjour d'élection ; elle n'est pas souvent dépourvue de poussière noire ni d'âcres odeurs.

On put de suite constater que nos ancêtres avaient toujours construit sur de solides voûtes, en prévision sans doute d'un huitième siège. On y fut, en effet, à peu près en sureté, jusqu'à l'arrivée des torpilles.

Entre parenthèses, on faisait admirer aux étrangers les caves de la Grand'Place ; mais on ne se doutait guère que, dans beaucoup de sous-sols, il y eut des monolithes en grés avec des châpiteaux sculptés, comme sur les places.

En quelques pages qui ont paru dans un journal, une jeune arrageoise a très bien retracé la scène qui se passa dans beaucoup de familles.

« *Le 6 octobre.* — Les Allemands commencent à bombarder Arras. Les obus passent au-dessus de notre toit. Nous mettons les poules et les lapins en liberté avec de la nourriture et nous nous installons dans la cave. Quel bombardement ! Quel vacarme !

« 2 heures. — Les écuries de M. Cabuil et la maison de M. Prévost prennent feu... Nous regardons dehors pour voir si nous devons fuir. ., Papa rentre du Saint-Sacrement. Quand le bombardement commença, il se trouvait avec le Dr Carpentier à l'Hôtel de Ville.

« 5 heures. — Les obus recommencent. Nous entendons les grondements du canon.

« 6 heures 20. — La maison de Francqueville brûle ; les étincelles voltigent au-dessus de nous. Un autre incendie

Digitized by Google

éclate auprès de l'Hôtel de Ville. Plus d'eau ! L'Hôtel de Ville est silencieux et passe pour être incendié.

« 8 heures. — Installation de matelas pour la nuit. Papa et Simone, André, Renée et Albert sur des matelas dans la cave au vin ; Ivy, Emma, Robert, Joseph et Bernard dans la cave à bière. Maman et moi sur deux matelas dans la cave au charbon ; Marie, sur le sol dans une couverture. Le bombardement a cessé et, profitant du calme, les arrageois risquent une sortie et bavardent. Pendant la nuit, maman va chercher des provisions dans un magasin.»

Le tableau est complet. Pas d'exclamations, pas de cris ! En un instant, les billets de logement sont distribués, mais ils ne furent valables que pour une nuit.

« *7 Octobre.* — Vers 2 heures du matin, nous entendons le son éloigné du canon. A 7 heures le bombardement recommence, moins violent qu'hier ; peu après apparaissent deux aréoplanes allemands qui jettent des bombes sur la Ville.....

« 2 heures 30 après-midi. — Grande joie ! M. Ducro nous apprend que le bruit que nous avons entendu est celui des canons français ; que le général Pau est arrivé, qu'il était attendu depuis deux jours et qu'il repousse les allemands..... Nous sortons de la cave enchantés. Papa fait un tour; l'Hôtel de Ville est détruit, sauf le beffroi. Tout le quartier près de l'Hôtel de Ville est détruit, jusqu'à chez Planque le pâtissier.....

« Papa se rend jusque chez Segaud. Les gens sortent et les petites boutiques ouvrent de nouveau. Il n'y a plus de danger. Alors tout à coup une bombe passe au-dessus de papa qui a juste le temps de fuir. Il se précipite vers la maison quand une autre bombe éclate sur la place du Théâtre. Heureusement il n'est pas blessé et rentre au moment où nous descendons à la cave.

« 4 heures 35 de l'après-midi. — Un grand bruit, une

Digitized by Google

lueur rouge et une impression de chaleur pénètre jusqu'à nous ; une bombe est tombée dans la petite cour, brisant les fils télégraphiques, les fenêtres de la cuisine, la vérendah et quelques bouteilles. Heureusement il n'y a pas de feu ; mais l'incendie de la demeure de M. Acremant gagne du terrain ; aussi hésitons-nous à rester..... Nous allons dormir cher M. Wartel qui a la bonté de nous loger tous. Nous partons donc tous en bande, oubliant d'emporter notre souper. Nous nous installons nous-mêmes chez M. Wartel avec un certain nombre de réfugiés.

« *8 Octobre.* — Pendant la nuit se déroule une interminable procession de gens cherchant un abri....

« Vers 5 heures, papa et M. Wartel vont à la maison et visitent la Ville. Quelle dévastation ! La Ville est en ruines. Notre maison est épargnée. A 9 heures, papa et maman retournent chez nous à la recherche de provisions. Ils ne reviennent pas avant midi ; nous étions si inquiets ! Un aéroplane a lancé quantité de bombes sur la rue du Bloc, la Cathédrale, la Grande et Petite-Place. A 4 heures, le Chanoine H... nous apporte quelques bonnes nouvelles. Les Allemands sont en retraite.... Leur centre tient encore cependant, aussi nous pouvons encore recevoir quelques bombes.

« *9 Octobre.* — Les nouvelles ne sont plus aussi bonnes; les Allemands sont derrière Beaurains. Le bombardement peut recommencer. Nous montons et prenons notre repas sur les escaliers. Les habitants sortent de leurs maisons. Papa nous emmène visiter la Ville.... Quelle horreur !

« La rue Saint-Géry est inabordable. On dirait qu'il y a eu un tremblement de terre. L'église Saint-Jean-Baptiste est tellement atteinte qu'il sera désormais impossible d'y célébrer la messe. Par la direction des bombes, nous cons-

Digitized by Google

tatons que les Alboches concentraient leurs feux sur les plus beaux monuments d'Arras, l'Hôtel de Ville, Saint-Jean-Baptiste et la Cathédrale. A l'Ecole normale, une bombe tua deux blessés français, épargnant un Allemand qui était à côté d'eux.

« L'horreur des horreurs c'était l'Hôtel de Ville. Un désastre irréparable.

« *10 Octobre.* — Pas de bombardement.

On brûle des cadavres au Polygone. Six chevaux et deux soldats tués sur le boulevard y sont restés depuis lundi.

« *11 Octobre.* — Pendant la journée, un officier déclara à mon oncle Fernand qu'il ne comprenait pas pourquoi il n'évacuait pas la Ville, les Alboches étaient décidés à prendre la Ville tandis que les Français étaient décidés pour leur part à la conserver coûte que coûte. Il ajoute que nous nous exposions à être bombardés par les Français après l'avoir été par les Allemands. Nous allons à la maison préparer nos bagages. Seulement les choses indispensables et que chacun de nous peut emporter... Pendant ce temps, trois bombes tombent près de la maison, nous nous demandons si cela va continuer.... Nous quittons M. Wartel vers 3 heures 1/2. La foule afflue sur la route de Saint-Pol. Il y a des cadavres de chevaux sur le bas coté de la route et quantité de chevaux, de munitions et de soldats sont le long de la route. »

***

Le 6 Octobre, des obus tombèrent dans tous les quartiers de la Ville : Place du Théâtre, rue Saint-Aubert, rue de Lille, rue d'Amiens (1) ; mais dès le lendemain, fusants,

(1) Voir *Journal d'une infirmière* par Madame Colombel, publications Blond et Gay, Paris, 1916.

Digitized by Google

percutants et incendiaires se concentrèrent sur l'Hôtel de Ville. Les rues avoisinantes, notamment la rue Saint-Géry, furent bientôt en feu.

Une commerçante de la rue Saint-Géry a raconté, elle aussi, ces tragiques journées (1).

« Mardi matin (6 octobre) des détonations formidables pareilles au roulement du tonnerre mettent la ville en émoi.

« Carreaux, vitres, glaces des maisons de la rue Saint-Géry volent en milliers d'éclats.

« Puis on vit défiler les troupes françaises qui repassaient la Ville en se repliant.

« Tout en marchant, les soldats jetaient à la population des phrases brèves : « Rentrez dans vos maisons. Cachez-vous ! »

« Toute affolée, je descends dans ma cave, suivie de ma bonne. Depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, nous étions là plus mortes que vives, écoutant anxieusement l'enfer qui faisait rage au-dessus de nos têtes. Nous entendions des masses de ferrailles exploser, des maisons s'écrouler avec fracas. Mourir, oui ! Mais pas toute seule dans cette cave. Il faut se sauver. Où ?

« Cette idée me creusait l'esprit, lorsque j'entendis une voix dans une cave voisine. Allons-y ! Nous remontons trois fois l'escalier, mais chaque fois nous redescendons, terrifiées et abasourdies par les détonations formidables qui retentissent au dehors. Le courage prend le dessus. Je me risque, j'ouvre la porte de la cave d'un trait et je traverse l'espace comme un éclair.

« Enfin je ne suis plus toute seule. Il y a là dans la nouvelle cave neuf femmes. Mes nerfs se détendent, après cette émotion que je n'oublierai de ma vie, et je subis une terrible crise de réaction.

(1) *Télégramme du Nord*, 20 décembre 1914.

Digitized by Google

« Lorsque je revins à moi, on me dit qu'il faut partir : la maison est en feu. Pensez donc ! Nous étions dans une cave pleine de barils d'alcool. Nous voulons nous sauver dans une cave en face. Impossible d'y entrer : elle est en flamme.

« Que faire ? Instinctivement, on traverse la place des États, arrosée à profusion d'éclats d'obus. Nous voyons trois de ces engins dont l'un incendiaire. Les flammes nous jaillissent sur les pieds.

« Nous réussissons enfin à nous tapir dans une troisième cave, celle d'un banquier.

« Nous y restons deux jours et demi. On était à seize. Le pain manquait. Nous nous soutenions avec du vin et du champagne.

« Mais le jeudi 8, la situation devint intenable. Nous étions asphyxiées par les gaz, la poudre et les fumées d'incendie. Il fallait bien partir.

« Quel spectacle terrifiant ! L'Hôtel de Ville est en feu ; la rue Saint-Géry n'est qu'au immense brasier ; et le ciel tout noir est sillonné par des projectiles.

« Je pousse un cri d'angoisse et je me mets à courir sans savoir où je vais. Les flammes me brûlent les yeux, mais je cours toujours avec d'autres femmes, affamées, toutes en pleurs. Et nous faisons trente-cinq kilomètres jusqu'à Saint-Pol.

« Toutes mes économies, plusieurs milliers de francs en billets de banque, en argent et en or, 30.000 francs de marchandises, sont devenues la proie des flammes.

« Je suis restée sur le pavé avec ce que j'ai sur le dos, sans pouvoir sauver même une chemise de rechange. »

* * *

Une troisième histoire du bombardement est encore — *encore* n'est pas un mot de reproche — d'une dame, voire d'une demoiselle

Digitized by Google

: Mademoiselle Madeleine Wartelle, après avoir été un as infirmière, s'est révélée as littéraire. Elle a de qui tenir d'ailleurs. Sa famille est une des plus honorables et des plus vieilles d'Arras, famille d'hommes de loi et de lettrés. Un Wartelle faisait partie du Conseil d'Artois en 1768, depuis 1747. M. Emile Wartelle, son père, est docteur en droit.

Deux de ses frères ont été sous les drapeaux de la France envahie. L'un est tombé au champ d'honneur ; l'autre, l'abbé Pierre Wartelle, aujourd'hui vicaire à Béthune, sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, a pris en plein combat le commandement de son bataillon et l'a porté en avant. Il a fait preuve, porte une de ses citations, d'intrépidité, d'un complet mépris du danger et d'une indomptable énergie. Mademoiselle Wartelle, elle-même, a été, comme infirmière de la Société de secours aux blessés, honorée de deux citations et porte sur son corsage la Croix de guerre. Son patriotisme est à base, si l'on peu s'exprimer ainsi, à base de patriotisme local.

Si l'épigraphe était encore de mode comme au temps romantique, notre concitoyenne aurait pu dire avec Jules Breton :

J'aime mon vieil Artois aux plaines infinies.
Champs perdus dans l'espace.....

Elle aime profondément sa petite patrie ; elle la voit avec les yeux du peintre et la décrit avec la plume du poëte :

« Aux beaux jours, la plaine d'Artois étend à perte de vue ses perspectives fortunées. Sous la brise qui rarement s'apaise, l'ondulation des champs de céréales donne vraiment l'impression mouvante d'un océan doré. Et les champs de betteraves, de loin en loin, semblent des îles aux contours nets, couvertes d'une ardente et sombre végétation. Venu l'hiver, cette étendue grise et sans bornes n'a plus, pour émouvoir, que l'ample majesté de ses

Digitized by Google

proportions. Peu de détails : Quelques villages, quelques bouquets de bois, une calme rivière bordée de peupliers maigres, un vieux moulin assis sur une boursoufflure du sol ; tout cela, sous le vaste ciel, ne tient guère de place et ne mène pas grand bruit.

« C'est dans ce cadre monotone empreint d'harmonie, de richesse et de sérénité, qu'est serti l'incomparable joyau du Nord de la France, la vieille cité d'Arras. »

Suit une brève mais érudite description des monuments, du Beffroi, de la Cathédrale, des Places, de l'Abbaye de Saint-Vaast ; puis on arrive à ces lignes charmantes :

« Sollicitée d'écrire quelques pages sur le martyre d'Arras, j'ai cru devoir, malgré mon inexpérience, accéder au désir que me manifestait un fervent admirateur des beautés de la France. Il est doux de parler de ceux qu'on aime ; mais il me semble que jamais plus impérieusement qu'aujourd'hui, ma ville natale décimée, meurtrie, ruinée, n'a fait appel à mon amour filial pour évoquer son charme et ses souffrances. Tout témoignage se doit produire à l'égard d'un tel drame. *Je voudrais*, disait Montaigne, *que chacun escrivit ce qu'il sçait et autant qu'il sçait*. Quelques jours après avoir bombardé l'ambulance où j'accomplissais mon service d'infirmière, les Allemands, en démolissant notre maison familiale, nous contraignirent à chercher un refuge en un lieu plus clément. Mais, pendant neuf mois, j'avais pu assister à l'agonie de la vieille Cité ; j'avais vu la vie s'en retirer peu à peu et les rues se transformer en déserts ; bien que les mots me paraissent impuissants à décrire ces choses, je vais essayer de les raconter. »

Qui n'a été témoin des incidents qui ont marqué les mois d'Août, Septembre et Octobre 1914. De ce nombre sont : la destruction du pont d'Achicourt, l'arrivée des Goumiers, les scandaleux enlèvements de blessés par les boches; il n'y avait donc pas lieu de s'y arrêter ; mais on regrette qu'une

Digitized by Google

page n'ait été consacrée à l'admirable générosité de la population d'Arras et des environs qui grossit les ressources en argent, en matériel et même en denrées des hôpitaux.

L'âme française vibra. De bonnes vieilles apportaient des chaussettes, des flanelles. Du matin au soir, un peu partout, travaillaient des ateliers de couture. Le temps n'était plus où réservistes et territoriaux trouvaient à leurs capotes des écussons et des boutons solidement cousus. Terrible réveil qui coûta cher à l'Artois en général et à Arras en particulier.

Mademoiselle Wartelle constate, chaque jour, les effets du bombardement. Le 6 Octobre, elle voit l'incendie du moulin Saint-Aubert et de plusieurs maisons du Marché au Poisson.

Le 7, spectacle plus tragique sur la Petite-Place et description saisissante.

« Nous arrivons sur la Petite-Place.

« Un peu plus éloignés de l'hôtel de Ville, nous le contemplons ainsi mieux dans son ensemble. Vision d'une beauté tragique dont rien ne peut rendre l'horreur.

« Ce magnifique joyau d'architecture, haut de soixante-quinze mètres, construit en cent neuf ans par nos ancêtres qui voulaient symboliser ainsi leurs franchises et leurs privilèges, est là devant nous. Tragiquement illuminé, il brûle.

« Les fines sculptures du balcon de pierre et les meneaux des huits grandes fenêtres ogivales se découpent avec une précision étrange sur le fond rouge du brasier qui flambe à l'intérieur.

« L'immense toit, coupé par ses trois rangées de fenêtres, brûle avec fracas. Les flammes s'élèvent à une grande hauteur, dissimulant la base du beffroi.

« Sans doute, à l'intérieur de la tour, l'airain des cloches fond comme cire et tombe goutte à goutte sur le foyer.

Digitized by Google

« Les vingt-quatre cloches du carillon aux accords justes et harmonieux se sont tues pour toujours. « Joyeuse » qui se réjouissait avec ses amis aux jours de fête, ne parlera plus. Et la grosse cloche de l'heure ne tintera plus jamais dans la brume des matins et le recueillement des soirs.

« Le feu, dans son ascension, enlace les trois galeries ajourées et le cadran de l'horloge. La chambre du guet laisse échapper des flammes par ses fenêtres ; et, tout au sommet, sur la couronne en fer, le vieux lion héraldique, qui brandit encore son soleil doré, semble émerger d'un océan de feu sous un nuage de fumée. ».

Cette citation est un peu longue ; pourtant une autre s'impose encore, C'est un petit tableau de fin novembre d'un joli sentiment.

« Personne n'a songé, cette année, à s'émerveiller de la splendeur des teintes automnales ; maintenant les arbres sont dépouillés de leurs feuilles ; l'hiver approche. A l'aube, les mottes de terre sont recouvertes d'une légère couche de givre ; un trait blanc souligne chaque branche d'arbre. En ville, le soir vient de bonne heure; les pauvres gens souffrent dans leurs taudis mal clos.

« Enfin, la neige tombe, elle étend un linceul blanc sur les ruines ; nos soldats frissonnent. Dans les tranchées de tir et les boyaux de communication elle se dépose, on la piétine, elle fond, puis elle retombe, et la boue noirâtre, sans cesse accrue, rarement durcie par le gel, devient gluante quand la température s'adoucit. Alors les défenseurs des tranchées grelottent, pataugent et s'embourbent. A l'heure de la relève, on les voit parfois traverser la ville, couverts de boue des pieds à la tête, mais gais et pleins d'entrain quand même ! Et chacun leur prodigue sa reconnaissance et son admiration. »

1914 fait place à 1915.

Mademoiselle Wartelle qui fut infirmière à l'hôpital n° 7 de la rue des Promenades, est infirmière à l'hôpital mili-

Digitized by Google

taire 1-10 (1) qui est installé au Saint-Sacrement, sous la direction des majors Reverchon et Froment. Elle est en compagnie de plusieurs de nos concitoyennes : la vénérable Madame de la Forest-Divonne, Madame Lenglart, Madame Godefroy née Lenglet, Mesdemoiselles Thérèse et Germaine Lenglet, Marie-Louise Ghoerbrant, Salomé, Degrave, quatre religieuses des Dames Augustines; toutes furent admirables de courage et de devouement (2).

Comment passer sous silence les scènes tragiques dont l'hôpital fut le théâtre, le 23 juin ?

« A la tombée du jour, 6 heures 45. - Quelques obus éclatent à cent mètres en arrière. A l'ambulance personne ne s'inquiète : nombre de fois les batteries ennemies ont arrosé le voisinage. Dans la nuit du 26 mars, des obus de 77 ne sont-ils pas tombés sur le bâtiment même ne causant, heureusement, que des dégats matériels ?

« Un court moment se passe. Le pointeur raccourcit son tir. Cette fois, un obus tombe en deça, au milieu du parc, coupant un gros marronnier. Puis, de nouveau, le tir s'allonge ; il est maintenant rectifié et juste ; c'est bien à la Croix-Rouge qu'ils en veulent. Une rafale d'obus de gros calibre s'abat sur l'ambulance. Dans la chapelle, une grande brèche est ouverte. Les plus importants dégâts se produisent dans l'une des deux ailes perpendiculaires à la grande façade.

« En l'espace de quelques minutes, les quatre-vingts blessés ont été mis à l'abri dans les caves : aucun d'eux ne sera atteint. Dans le personnel de l'ambulance, plusieurs majors et infirmiers ont été touchés. Cinq nouvelles victimes civiles ajoutent leurs noms à la liste déjà longue et, parmi elles, sœur Sainte-Jeanne qui prodiguait, au péril de sa vie, ses soins attentifs aux blessés. Ses douces mains

(1) Hôpital 1 de la 10e armée.

(2) Toutes ces dames ont reçu la Croix de guerre.

Digitized by Google

depuis de longs mois pansaient des blessures affreuses. Elle savait les mots qui redonnent espoir et courage, et son âme tendre et délicate versait la consolation à ceux qui souffrent et l'espérance à ceux qui meurent. . . .

. . . . . .

« L'obus meurtrier, un 380, pénétra dans le bâtiment à hauteur du second étage. Il pulvérisa tout sur son passage, traversa au-dessous des chambres d'officiers, la Salle de triage des blessés, et tomba dans la grande cuisine du sous-sol où il fit cinq victimes. On ne peut se faire une idée de la dévastation qu'il laissa derrière lui : il faut l'avoir vue soi-même.

« Le lendemain matin, au milieu des décombres, les cercueils des victimes reposent sur deux bancs poussiéreux.

« Dans l'air flotte encore, malgré tout, un parfum de prières. Au dessus des voûtes, vers lesquelles monta chaque jour le chant des psaumes, les obus sifflent de nouveau leur chanson maudite. Leurs éclats viennent frapper les vitraux. Pour éviter d'autres malheurs et de douloureuses profanations, les cercueils sont transférés dans un corridor mieux abrité. Là, devant quelques assistants qu'étreignent l'émotion et l'angoisse, l'aumônier de l'ambulance donne aux victimes une dernière bénédiction.

« Déjà, les quatre-vingts blessés ont été évacués dans la nuit et, ne pouvant continuer dans la cité son œuvre bienfaisante, l'ambulance se réorganise ailleurs. »

A son apparition, le livre de Mademoiselle Wartelle fut lu avidement par les arrageois exilés, le cœur battant, les yeux humides ; mais les personnes qui l'ont relu à tête reposée pensent unanimement qu'il est digne des plus vifs éloges sous tous rapports et qu'il serait difficile de joindre plus de vaillance, plus de dévouement à plus de talent et de modestie.

* * *

Digitized by Google

La relation de Mademoiselle Wartelle ne manque pas de poèsie ; le livret que voici en déborde. On ne peut s'en étonner. Il a pour auteur M. Henri Potez professeur ou ancien professeur à la Faculté des Lettres de Lille, littérateur coté, poète très estimé, érudit que l'Académie compte avec fierté parmi ses membres correspondants.

Le 28 Août 1916, l'auteur passa quelques heures à Arras ; aussi laisse-t-il à d'autres le soin de faire l'histoire du bombardement. Que peut-il donc y avoir d'intéressant pour nous dans ces pages ? Un plaidoyer en style magique qui toucha certainement les cœurs en France et à l'étranger.

En guise d'introduction, une légende du XII[e] siècle.

« Lorsque la Cathédrale de Laon, au commencement du XII[e] siècle, eut péri dans les flammes, un groupe de communiers promena par pays les reliques insignes du sanctuaire, afin de recueillir les sommes qui étaient nécessaires pour la rebâtir. Comme ils arrivaient dans Arras, nous raconte le moine Herman, un vieil orfèvre qui habitait ce lieu et qui était aveugle depuis douze ans, se fit décrire la Châsse de Notre-Dame et la reconnut pour l'œuvre de ses mains. Et il pria la Vierge qu'il lui fût permis non seulement de toucher le reliquaire, mais encore d'en contempler la splendeur. La vue se ralluma dans ses prunelles mortes et il rendit grâces à Sainte-Marie parce qu'il lui était donné de revoir, avant sa mort, le précieux travail de ses veilles, et les cent clochers d'Arras, et les coteaux du pays artésien où il avait vu le jour pour la première fois.

« Si ce miracle avait lieu aujourd'hui, sans doute le vieux batteur d'or, en ouvrant les yeux, pousserait-il un cri de douleur, et demanderait-il au Ciel comme une grâce suprême, de le replonger dans l'éternelle nuit. Tant est grande la pitié d'Arras ; tant les barbares, de jour en jour, s'efforcent de réduire en un monceau de ruines ce qui a si longtemps charmé les regards des hommes. »

Digitized by Google

Suit une histoire d'Arras, une histoire qui restera, allègre, fleurie, vivante, et un aperçu des ruines. Tout lecteur devient un ami de la malheureuse cité et un ennemi des boches qui l'ont détruite.

Qu'il soit permis néanmoins de rectifier une petite erreur. L'aile droite de l'Hôtel de Ville n'était pas de Grigny, mais de l'architecte Mayeur.

***

Nombre d'excursionnistes vinrent à Arras dans les mêmes conditions ; la Presse française et étrangère relata leurs impressions. L'un d'eux, de qualité, il est vrai, puisqu'il était sous-préfet et auteur de six volumes, poésies, roman, théâtre, édité chez Crès, s'il vous plaît, s'est raconté dans un livret intitulé la *Pentecôte à Arras*.

Les langues de feu ne sont pas descendues ce jour-là. On ne peut citer qu'une page qui contient un portrait assez fidèle et un éloge très mérité de notre collègue, M. René Gerbore.

« Gercor *(il faut lire Gerbore)* est un de nos collègues qui, depuis le commencement du supplice de la Ville, n'a jamais consenti à la quitter. Ni les marmites tombant en averses, ni les balles, ni l'incendie, n'ont ébranlé sa résolution. Pourtant son âge, et ses enfants dont il est l'unique soutien, l'autorisaient à ménager sa vie. Mais son départ lui eût semblé une désertion. Ce fidèle arrageois est resté, dépensant aux affligés le trésor de sa bonté et le réconfort de son sourire. Dans un élan d'admiration, Billy m'a fait de lui un portrait si fidèle, qu'en l'aperçevant au milieu de cette ruelle où l'herbe pousse, je crois le reconnaître. Il est là, causant avec une vieille femme et un gendarme, contre un mur à demi ruiné, en petit veston court, maigre, effacé, n'élevant jamais la voix qui est unie et caressante. Il est là, son fin visage à barbiche ombré par un feutre rabattu sur les yeux, et malgré cette ombre, je les vois briller,

Digitized by Google

ces yeux d'une lumière si pure, que les traits s'effacent autour d'eux et que ce n'est plus qu'une âme qu'on a devant soi. »

***

Que d'intéressantes figures auraient pu être crayonnées à la même époque !

On trouve dans le livre de Mademoiselle Wartelle le profil de M. Rohard d'après un médaillon en terre cuite. Arras regrettera de ne pouvoir mettre en belle place dans son futur Musée le buste du Maire dont l'entêtement bien connu devint une vertu et et un exemple pour les chefs de service et employés sous ses ordres : Edouard Delannoy, Receveur Municipal, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à Arras en 1920 ; M. Cronfalt, Directeur de l'Octroi, dont il sera amplement question tout-à-l'heure ; M. Waterlot, Receveur des Hospices ; M. Huchette, Directeur du Mont-de-Piété ; M. Boursier, frappé mortellement rue des Écoles ; et nombre d'autres qui n'ont pas moins mérité. Il faut encore nommer Wacquez et ses pompiers cités à l'ordre du jour de l'Armée.

Wacquez a été tué par un obus le 10 Juillet 1915, au cours d'un incendie, rue Saint-Nicolas qui porte désormais son nom. Juste hommage à la mémoire d'un homme, belle figure arrageoise, qui, après une longue vie de travail et d'honnêteté, est mort au champ d'honneur.

***

On pût toujours à peu près vivre à Arras. Le pain manqua parfois, mais il y eut toujours de l'eau. La Justice ne chôma pas, et pas davantage le Fisc. M. Tierny, Receveur de l'Enregistrement, enregistrait dans sa cave, trop obscurément sans doute ; il fut oublié le jour des récompenses. Les Contributions indirectes étaient représentées par M. Mathon et les Ponts-et-Chaussées par M. Delaval, pour le futur alignement sans doute.

Digitized by Google

Après l'Hôtel de Ville, les églises furent anéanties par le fer et par le feu. Toutes furent fermées au Culte, sauf la Chapelle de Notre-Dame-des-Ardents dont la jolie statuette par Louis Noël ne fut pas touchée.

***

Deux historiques commémorent spécialement la grande place que tint le clergé dans les tragiques événements qui se déroulèrent en Artois.

Arras sous les obus, beau volume qui a eu de nombreuses éditions en France et à l'Etranger, illustré abondamment d'après les épreuves photographiques d'un véritable artiste, est de M. l'Abbé Foulon, membre de l'Académie.

Le rôle du clergé a été tout particulièrement admirable, dit M. Foulon, et dans le tableau qu'il trace il ne manque que des noms bien connus de tous (1).

« Le rôle du clergé a été tout particulièrement admirable.

« Tous les ecclésiastiques que leurs fonctions retenaient à Arras à quelque titre et dont l'état de santé le permettait, sont restés courageusement à leur poste. Ils se sont dévoués dans les ambulances et n'ont pas hésité à accomplir toutes les besognes.

« N'a-t-on pas vu les professeurs de l'Institution Saint Joseph trainer sur une voiture à bras, jusqu'au nouveau cimetière, les cadavres décomposés des soldats morts durant le bombardement, afin d'empêcher la dépouille mortelle de ces braves gens d'être incinérée ? N'a-t-on pas vu des curés déménager le mobilier de leurs paroissiens ? N'a-t-on pas vu un ecclésiastique aller, chaque jour, par tous les temps et même quand tombaient les obus, recueillir dans les faubourgs, sur une baladeuse, les restes de l'ordi-

(1) Voir l'appendice.

Digitized by Google

naire que les soldats ramassaient et lui octroyaient volontiers pour les indigents de la ville d'Arras ?

« Quand il s'agissait de faire la chaîne dans les incendies, les ecclésiastiques étaient toujours les premiers.

« Dans toutes les paroisses on a continué à assurer les exercices du culte malgré la destruction des églises et des chapelles. La procession du Saint-Sacrement a eu lieu dans le décor impressionnant des ruines et les fidèles y ont assisté en grand nombre.

« Quoi d'étonnant si le clergé d'Arras a été si intrépide? N'avait il pas pour modèle et pour exemple son vaillant évêque, Monseigneur Lobbedey ?

« Tous les soldats qui ont combattu sous Arras sont remplis d'admiration pour celui qu'ils se plaisent à appeler « un grand évêque », et ils ne tarissent pas d'éloges à son égard. Monseigneur Lobbedey était partout à la fois. On l'a vu, aux plus mauvais jours du bombardement, parcourant sa ville épiscopale, consolant, encourageant, fortifiant. On l'a vu maintes fois dans les communes suburbaines, près de la ligne de feu, au milieu des soldats. Il présidait les cérémonies religieuses, il assistait aux funérailles, il prononçait les oraisons funèbres des soldats morts pour la patrie, et plus d'une fois l'explosion des marmites a scandé ses paroles ou étouffé sa voix. Quand il était au milieu des cantonnements, il faisait songer aux évêques soldats du Moyen-Age. Il évoquait Turpin, bénissant et encourageant les Preux, et, comme on l'a justement dit, sa parole était un glaive. »

Avec cette page, combien seraient dignes d'être citées encore ? *Arras sous les obus* est un memento précis et complet du bombardement, jusque fin 1915. L'Auteur ne put le pousser plus avant : il fut chargé d'une mission à travers la France en faveur des Œuvres diocésaines et s'en acquitta si bien qu'Arras le pria de faire partie des délégations envoyées à Marseille et à Newcastle.

Digitized by Google

***

La Guerre en Artois, publiée en 1916 sous la direction de Monseigneur Lobbedey, est l'œuvre de notre regretté Collègue, M. le Vicaire général Rambure ; une œuvre considérable, bien ordonnée, pourtant d'une analyse difficile. Que de tragiques récits !

Sous le titre de *Dieu et Patrie*, on lit la longue liste des prêtres, des séminaristes, des étudiants de la Faculté Catholique de Lille, des membres de la J.-C., tombés au champ d'honneur.

Le Martyre d'Arras donne les noms des écclésiastiques qui ont arraché au désastre partie des richesses artistiques des Églises : M. le Doyen Mocq, curé de Saint-Jean-Baptiste, qui sauva l'admirable descente de Croix de Rubens ; M. l'abbé Miseron, vicaire de la Cathédrale, grâce à qui nous revoyons à Notre-Dame des Ardents les deux tryptiques de Jean Bellegambe.

De courageux citoyens dont M. Victor Leroy, actuellement Maire d'Arras et membre de l'Académie (1), M. Lavoine, mirent à l'abri dans les caves de St-Vaast une partie des Archives départementales et des toiles du Musée.

Un cinquième et dernier livre relate les évènements du front d'Artois.

***

Six histoires du bombardement seraient donc publiées à ce jour, s'il n'était de toute justice d'y ajouter *Une pure Victime du bombardement d'Arras*, par M. l'abbé Louis Ducrocq.

Le brillant et regretté rédacteur en chef de *La Croix* ne quitta pas Arras ; il exerça son ministère dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste et dans les tranchées des faubourgs Saint-Sauveur et Ronville. Témoin des derniers moments d'une jeune arrageoise, victime du bombardement, édifié

(1) M. Leroy est décédé récemment.

Digitized by Google

par sa pieuse résignation, il suivit jusqu'au Calvaire, en un récit d'une émotion poignante, les étapes de cette âme d'élite.

Le volume contient, en outre, d'intéressants renseignements sur l'organisation et le fonctionnement de l'ambulance installée au pensionnat Jeanne-d'Arc.

***

On ne peut encore conclure. Trois recueils de notes journalières prises *de visu* et *in vivo*, à moins qu'il ne faille dire *in mortuo*, sont venus jusqu'à nous et sont inédits.

***

Qui de chez nous n'a connu M. Dumont, directeur de l'École libre de la rue des Louez-Dieu, un Frère de la Doctrine chrétienne laïcisé, un homme instruit, un musicien, une belle voix. Il n'était pas parti parce que, sans doute, il entrevoyait comme prochaine la délivrance et la rentrée de ses élèves ; peut-être aussi pour que l'on ne puisse pas chuchoter qu'alors que tant de prêtres étaient restés à leur poste, un Frère de la Doctrine chrétienne avait quitté le sien. Ce n'est qu'une hypothèse qui ne peut nuire à une mémoire digne de tous les hommages.

Le 1er Juillet 1915, M. Dumont avait porté secours dans un incendie rue de l'Arsenal ; de retour Place de la Préfecture, à la porte de son domicile de fortune, il fut atteint par des éclats d'obus. Relevé par les religieuses de Bon-Secours, il expira bientôt.

On ne possède assurément qu'une partie des pages que M. Dumont a écrites, une dizaine de feuillets avec les quantièmes mais sans indication de mois. Les jours de grande fête religieuse sont indiqués, ce qui permet de dater approximativement ce qui précède et ce qui suit.

On n'a rien de la fin de 1914.

***

Digitized by Google

Francis Tattegrain, notre éminent Membre Correspondant, est tombé, le 1er Janvier 1915, sur la Petite-Place, foudroyé par une embolie. Quelques jours après, cet extrait du journal de M. Dumont était joint à une aimable lettre ;

« J'ai eu le plaisir, le 31 décembre dernier, de passer une heure, rue des Quatre Crosses, à côté du célèbre et regretté monsieur Tattegrain. Il était occupé à faire le tableau de la maison de M. Deneuville si pittoresquement arrangée par un obus. Avec une bonhomie souriante, le grand artiste se laissait approcher et se mettait à causer. Tout en débitant force bons mots, il ne perdait pas un coup de pinceau et, malgré les obus qui tombaient aussi bien que la pluie, il travaillait, intrépide et joyeux. J'admirais ce beau vieillard, si vert qui, non content de travailler depuis huit heures par une froide température, recevait encore consciencieusement et même joyeusement l'eau d'une gouttière percée parce que le plus beau point de vue le voulait ainsi.

« Hélas ! Je ne savais pas que ce défi à toutes les intempéries allait être bien payé bien cher.

« Le brave peintre s'attachait à Arras malheureuse et il voulait la glorifier avec son pinceau, comme font d'autres avec la plume. La veille, il avait reproduit les ruines de l'Hôtel de Ville et il était satisfait de sa journée parce que le soleil s'était mis de la partie et avait bien voulu relever les tons. Un officier venait de lui promettre de le conduire l'après-midi dans la tranchée pour lui faire voir la ligne de feu, et la pensée qu'il allait pouvoir peindre d'après nature une bataille, une vraie, mettait l'artiste en joie. Il se promettait aussi d'aller faire de longues stations dans l'église Saint-Jean-Baptiste tant maltraitée par les obus. Il y avait là, disait-il, bien des choses qui tentaient son pinceau.

« Il s'inquiétait de la maison d'un de ses amis.... .

« Le lendemain matin, premier jour de l'an, Tattegrain avait pu se rendre dans la tranchée et un maréchal des logis m'a dit qu'il avait excité l'admiration des jeunes

Digitized by Google

soldats par son audace ; le soir, il avait repris son poste d'observation sur la Petite Place, en face de l'Hôtel de Ville. C'est là que la mort est venue le chercher.

« Je ne le connaissais que depuis la veille et j'avais déjà voué à cet homme une respectueuse sympathie. »

***

Voici le *Dimanche des Rameaux*, une page très pittoresque.

« A l'occasion de Paques fleuries, un aumônier veut un peu de musique pour les soldats, cela me vaut de pénétrer dans l'enceinte réservée d'une batterie lourde. J'entrevois à peine par des fentes les gros 120 tout prêts à cracher le feu et la flamme. On me conduit au fond d'un hangar, vers un petit coin plein d'ombre et de mystère. C'est la Chapelle. A droite un mur en briques rougies ; a gauche de grandes bâches grises ; au fond des tentures blanches sur lesquelles se détache une grande croix faite de douilles d'obus assemblées et l'autel tout de gaze habillé. Des panoplies diverses, un lustre où la verroterie est remplacée par des armes, des étuis de 120 transformés en beaux vases tout reluisants d'où jaillissent de belles gerbes de fleurs complètent la décoration.

« Un Père Salésien, tout à l'heure maréchal des logis, s'est mué en chapelain. Il sonne un petit coup de cloche, les soldats arrivent avec une exactitude toute militaire, et bientôt 150 hommes remplissent le petit local. En avant prennent place les officiers de la batterie. »

N'est-ce pas un tableau tout tracé ? Quel peintre le fera?

***

Le jour de la Pentecôte, concert à grand orchestre donné par les batteries boches à la chûte du jour.

« Le moment de la cérémonie du soir aux Ardents aurait pu être le plus sinistre de tout le bombardement,

Digitized by Google

« L'ennemi vient en effet de tirer ses grands jeux *(l'expression est bien d'un fervent de l'harmonium)* et il nous envoie, chose toute nouvelle pour nous, les fameux 320. Ils arrivent précédés d'un souffle de tempête. Tout tremble sur leur passage. Monseigneur qui est en chaire s'arrête un instant au milieu de son sermon en entendant venir cette puissante trombe. Durant deux ou trois secondes, l'angoisse étreint toutes les poitrines ; mais l'obus dépasse l'église et va éclater un peu plus loin. Six fois, dans l'espace d'une heure, les mêmes émotions se sont renouvelées. Heureusement les projectiles ont franchi la zône des maisons et sont allés tomber dans le terrain vague des Allées et sur les bâtiments inoccupés de la citadelle. Pour juger de la force de ces monstres de la balistique, il faut voir leurs effets. Les entonnoirs mesurent 7 mètres de diamètre et 2 mètres 75 de profondeur. Un orme haut de 40 pieds a été déraciné, fendu en quatre dans toute sa longueur et jeté à terre comme un fêtu. Un éclat projeté à 400 mètres de distance a emporté la jambe d'un officier ; l'infirmerie de la Citadelle a été pulvérisée.

« Mais là se borne à peu près tout le mal. Grâce à la Providence qui les a fait tomber au bon endroit, les terribles explosifs sont demeurés à peu près inoffensifs et les Allemands seront bien dépités d'apprendre un jour qu'ils se sont imposé une dépense de 36.000 fr. pour bouleverser un peu de terre et jeter un peu de briques l'une sur l'autre.»

***

Plus tard, M. Dumont a passé quelques jours à Boulogne pour assister à des examens. A sa rentrée à Arras, il apprend qu'on fêtera dans l'après-midi la Saint-Emile à Saint-Charles et qu'on tirera une tombola. Le bon curieux court à l'école de la rue Saint-Maurice :

« Quelques heures plus tard, dit-il, la gent écolière au grand complet était rassemblée dans une coquette salle de

Digitized by Google

fête et c'était grande liesse. Monseigneur fait son entrée accompagné de ses vicaires généraux et de tout le clergé des paroisses. Il est reçu par mademoiselle Lenglin, Madame Leviez et Madame Bérode, les dévouées organisatrices de cette fête de charité d'un nouveau genre.

« Monseigneur, suivant son habitude, dit des choses charmantes. Il y en a pour les enfants, il y en a pour les Dames et les Messieurs.....

« Monseigneur a terminé en donnant la parole au palmarès. L'appel des enfants se fait en trois séries suivant les notes, Très bien, Bien et Assez bien. Les heureuses écolières s'avancent pour choisir parmi les objets exposés ceux qui sont à leur convenance et à leur taille : chemises, chandails, cache-nez, gants, pantalons, mouchoirs, pélerines, tabliers. Il y en a pour tous les goûts et de toutes les tailles et, après la distribution, les rayons ne sont pas encore complètement dégarnis. Les mamans se gardent bien, d'ailleurs, de dédaigner les restes. Plus d'un enfant se trouve servi deux ou trois fois et s'en va deux et trois fois content. Pour moi, je songe à la merveille de cette tombola en pleine ville assiégée et je me dis que la charité est une grande chose. »

N'est-il pas très regrettable que ce journal n'ait pu être reconstitué en son entier ?

Il importe enfin de noter que M. Dumont ne prenait pas la plume pour faire de la littérature. Chaque feuillet était polycopié et adressé à des soldats, à des familles.

***

M. l'abbé Miseron rédigea également un journal qui était bi-mensuel, polycopié d'abord, puis tapé à la machine, que la Poste portait à des amis, notamment à des hommes des compagnies du Génie stationnées aux Ponts-de-Cé. Un certain nombre de numéros sont arrivés aux mains du capitaine Sens, aujourd'hui Président de l'Académie,

Digitized by Google

qui les mit dans sa sacoche et les rapporta. Bénis soient les collectionneurs !

Espoir fut de combler les vides avec le bienveillant concours du journaliste ; mais M. le doyen de Saint-Nicolas en Cité n'a plus rien, ne sait plus rien. La sagesse dit qu'il faut se contenter de ce qu'on a. Il manque cinq mois du Journal de 1915 ; il est plein pourtant de renseignements intéressants, à transcrire sans commentaires. La tragique réalité parle assez.

« Bombardement du 20 janvier 1915. Quelques mots en toute hâte pour donner quelques détails sur le terrible bombardement que nous venons de subir. Je viens de parcourir la ville et de visiter en détail les maisons de la paroisse qui ont souffert davantage. J'ai été navré de voir tant de dégâts. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il y a eu à Arras peu de bombardement qui ait été aussi terrible et désastreux que celui du jeudi 20 janvier. Les obus, presque tous de gros calibre, 105, 134, 155 et 210, venaient de deux directions : Beaurains, Mercatel et Ficheux, Monchy-le-Preux. Ce qui caractérise ce bombardement, c'est que les obus arrivaient par rafales (3, 6, 9 et plus) sur un même point et à quelques secondes d'intervalle. Ceux qui connaissent l'explosion d'un 155 ou d'un 210 peuvent se faire une idée du vacarme produit par ces obus arrivant presque en même temps. Il est facile de se rendre compte du secteur de la ville qui a été bombardé. Il suffit pour cela d'imaginer une ligne partant de l'estaminet Waterlot, rue de la Madeleine et allant jusqu'à la rue du Jeu de Paume, et une autre ligne partant du même point et allant jusqu'à la Préfecture. Le quartier le plus éprouvé a été celui de Notre-Dame des Ardents. Chose digne de remarque, pour la deuxième fois, l'église de Notre-Dame des Ardents a été encerclée par de gros obus : 7 à Sainte-Agnès, 4 Place Sainte-Étienne et rue Neuve Sainte-Étienne, 5 au Collège, 4 rue de l'Arsenal, 5 rue des Fours, 6 sur le Marché aux

Digitized by Google

Chevaux, 4 en face des Beaux-Arts, sans compter ceux de la rue des Louez-Dieu, de la rue Sainte-Barbe et de la rue des Trois-Pommettes, mais n'a été nullement touchée Que la Sainte-Vierge soit mille fois bénie et remerciée !

« *Mercredi matin 26.* — Vers huit heures et demie, quelques obus incendiaires mettent le feu à la maison de M. Bernard, rue Émile-Legrelle. Les pompiers toujours si dévoués sont impuissants à arrêter l'incendie. Toute la maison est la proie des flammes. Jusqu'à midi les Boches ne cessent d'envoyer des fusants sur le foyer d'incendie.

« Vers neuf heures et demie, les Boches s'acharnent sur le clocher des Religieuses Augustines. Une centaine d'obus de tout calibre, surtout de 105, abattent le clocher, enlèvent la toiture de la chapelle et font des brèches sérieuses dans les bâtiments voisins.....

« Pendant ce temps, les batteries de Feuchy envoient une centaine d'obus sur l'église Saint-Géry.

« *Jeudi 27.* — Anniversaire de la naissance de Guillaume. Les artilleurs boches ont reçu provision double d'obus. Ils bombardent furieusement les tranchées et la Ville.

« *Jeudi 1er Juillet.* — Le bombardement reprend avec la même intensité que le Samedi 26 Juin et avec des obus de très gros calibre. De six heures du soir à une heure du matin, des centaines de gros obus ne cessent de tomber sur la Ville. Plusieurs incendies se déclarent vers le soir.

« *Rue de l'Arsenal.* — La maison de M. Dacquin et celle de Madame Cornuau en face des Beaux-Arts sont en quelques instants la proie des flammes. Heureusement, on parvient à préserver la maison de M. Normand et la Trésorerie.

« *Rue Méaulens.* — L'école laïque est entièrement détruite par le feu.

Digitized by Google

« La Cathédrale reçoit un grand nombre d'obus qui détruisent la toiture au-dessus des grandes orgues et font une brèche énorme dans le mur de la Cathédrale, à l'endroit où se trouvait le grand chariot qui servait aux réparations intérieures.

« En ville, les dégats sont considérables. Les maisons de MM. de Canettemont, Viltart, Batut, Wartelle, rue des Fours, et tant d'autres sont abîmées ou anéanties.... Hélas ! Toujours des victimes. Le bon M. Dumont, le directeur de l'École des Louez-Dieu, le maître incomparable, toujours si dévoué pour tous, a été mortellement blessé, place de la Préfecture. Il a eu le temps de se reconnaître et de recevoir l'Extrême-Onction. C'est une perte irréparable pour l'enseignement chrétien.

Le Lundi 5 Juillet, vers cinq heures du soir, bombardement très violent de la Cathédrale et du Palais Saint-Vaast, Plusieurs bombes incendiaires tombent sur les Archives et sur la bibliothèque. En quelques minutes, tous les livres et papiers sont en flammes. Les pompiers sont impuissants à arrêter l'incendie. Le feu se communique peu à peu au Musée. Les plus beaux tableaux ont été mis à l'abri, mais il en reste encore tant. On arrache en toute hâte ceux qui paraissent les plus beaux ; mais le feu gagne toujours ; on sauve peu de chose. Vers sept heures le feu menace la sacristie de la Cathédrale. Avec l'Abbé Flament et notre dévoué sacristain, nous réquisitionnons quelques soldats ; en toute hâte nous faisons transporter dans les maisons voisines tous les ornements, tableaux, chandeliers que nous avions placés dans un endroit qui était à l'abri des obus, mais pas du feu. Pendant ce temps, le feu gagne le Musée, l'ancien évêché, l'ancien grand séminaire, mais les boches ne cessent d'envoyer des rafales d'obus fusants. Pendant près d'une heure, les schrapnels ne cessent de tomber. Les boches veulent empêcher que l'on éteigne

Digitized by Google

l'incendie. C'est affreux de se voir ainsi impuissant devant un tel désastre. (1)

« *Vendredi 9 Juillet* Réveil en fantaisie. De 5 heures à 6 heures une trentaine de marmites tombent sur le quartier Beaudimont ; un major et un soldat sont tués ; plusieurs autres blessés. Toute la journée, à intervalles très rapprochés des schrapnels arrosent la Ville. Le soir, l'exode continue. On estime à 1.200 le nombre des habitants restés.

« *Samedi 10.* — Les boches achèvent de détruire la Cathédrale et l'église Saint Jean-Baptiste. Ils s'acharnent d'abord sur le portail (rue des Chariottes) qui semblait défier tous les obus. En quelques heures ils en abattent les trois quarts. La rue Méaulens est obstruée par un monticule de pierres qui s'élève jusqu'au premier étage. Sous la poussée du vent, la petite chaire restée intacte est arrachée et projetée dans le chœur de paroisse. Bientôt le groupe de trois colonnes (côté des fonts baptismaux) qui soutient la coupole est renversé. La voûte de la coupole, celle du bras de croix (coté du calvaire), celle de la grande nef jusqu'au grand chœur tombent avec un fracas inoui. C'est un désastre indescriptible. Désormais la Cathédrale, est irréparable.

En même temps que certaines batteries achevaient de détruire la Cathédrale, d'autres achevaient de détruire l'église et la tour de Saint-Jean-Baptiste. D'abord quelques gros obus, puis quelques obus incendiaires. Un commen-

(1) Le local de l'Académie se trouvait sous le même toit que le Musée et a subi le même sort. Tout ce qu'en plus d'un siècle notre Société avait acquis ou reçu en hommage a été la proie des flammes : Bibliothèque, collections et réserves des mémoires, archives, œuvres d'art, peintures, gravures. L'Académie déplore spécialement la perte du portrait de M. Henri de Mallortie, un de ses présidents, œuvre très fine de Mademoiselle Jenny Fontaine, et le portrait de M. Francis Tattegrain par lui-même.

Digitized by Google

cement d'incendie se déclare. M. Wacquez arrive avec ses pompiers. Il tombe mortellement blessé ainsi qu'un autre pompier et un adjudant. Tous les trois expirent quelques instants après. On se rend pourtant maître du feu. mais les gros obus tombent sans cesse. Ce qui restait de la charpente de l'église et la tour toute entière sont anéantis. Plusieurs maisons voisines sont « moulues ». Le presbytère n'existe plus.

« *Mardi 13.* — Dans la nuit, de minuit à deux heures, bombardement général très intense. Plusieurs gros obus tombent dans le voisinage de N.-D.-des-Ardents. Un de ces obus défonce la cave ou s'étaient réfugiées les trois religieuses de Sainte-Agnès restées à Arras. Un autre gros obus vient nous rendre visite chez M. Leviez où je suis réfugié avec Albert, notre sacristain. Il éclate sur le trottoir, fait un trou respectable, se contente de bousculer le mur de la cave voisine de celles où nous sommes couchés. Grâce à Dieu, nous n'avons pas la moindre égratignure.

« *Mercredi 14*..... De 10 heures du soir à 2 heures du matin, l'Abbé Flament, le sacristain et moi-même, nous travaillons dans la sacristie à sauver le linge d'autel et le reste .. Le feu gagne la sacristie ; il faut se retirer.

« Le lendemain matin, nous continuons de sauver le plus de choses possible dans la Cathédrale. Nous assistons impuissants à l'incendie du grand orgue, du banc d'œuvre, de la grande chaire, de deux confessionnaux, des stalles du chœur (coté épitre).

« *Jeudi 5 Août.* – A 10 heures, mariage sous les obus à N.-D.-des-Ardents Un jeune sous-officier du 8e Génie, deux fois cité à l'ordre du jour, profite d'une courte permission pour contracter mariage. Les officiers du Bataillon

Digitized by Google

viennent féliciter le vaillant sous-officier et sa digne compagne.

« *Vendredi 6 Août.* — Rue de l'Arsenal, chez M. Leviez, la partie du grenier et la chambre du 1er étage qui se trouvaient au-dessus de la brèche creusée par l'obus du 13 juillet s'effondrent. La brèche faite dans les maisons de M. Wartelle et de M. Leviez mesure environ 15 mètres de large et 8 de haut. C'est un tableau unique à Arras. Les photographes en tirent des vues, des artistes-peintres en font le croquis. »

Septembre et Octobre, même bombardement, mais changement d'horaire. Les journées sont parfois calmes ; les nuits souvent agitées. Dort qui peut, dit le journal à la date du 23 septembre.

Il y a toujours des dégats. Le mercredi 13 Octobre, vers cinq heures et demie, au sortir du Salut de Notre-Dame-des-Ardents, un obus de 210 tombe sur la maison de M. Sens, rue de l'Arsenal, démolit plusieurs chambres et une partie de la bibliothèque.

Le 29 du même mois, est abattu ce qui restait encore debout de l'église d'Achicourt.

On ne possède ni la suite ni la fin du journal de M. l'abbé Miseron qui le continua sans aucun doute jusqu'en 1917, époque à laquelle il fut mobilisé.

***

M. Cronfalt, directeur de l'Octroi d'Arras, a eu l'obligeance de communiquer le journal qu'il a tenu du 23 Août 1914 au 10 Décembre 1918 ; cinq gros cahiers qui relatent tout ce que vit ou apprit un bourgeois d'Arras qui exerce son emploi partout, sauf chez lui.

Les directeurs de l'octroi sont-ils astreints au secret professionnel ? A lire le journal, on ne se douterait pas des motifs qui ont fait citer M. Cronfalt à l'ordre du jour civil et lui ont valu la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Il sut assurer la perception des droits d'octroi sous les balles, sous les schrapnels, sous les rafales de gros obus. Il n'y avait plus de bureau hors ville ; presque tous les employés étaient mobilisés ou avaient pris le large ; beaucoup de commerçants étaient convaincus que, dans des circonstances aussi exceptionnelles, n'étaient plus dûs les droits d'octroi et refusaient de les payer. Et pourtant, jamais peut-être, autant de vin, autant d'alcool et de victuailles n'avaient franchi les portes ; et, pour subvenir à ses besoins, la Ville était sans autres ressources.

On ne sait quels voies et moyens employa M. Cronfalt ; mais on n'ignore pas qu'il remplit sa tâche et la Caisse municipale à la satisfaction de M. le Maire et de la population. Fait notable ; les marchands anglais qui suivaient nos alliés, payèrent l'octroi comme les français.

Revenons au journal, vaste entassement de faits, de constatations, d'impressions, d'échos de la rue, tableau très étendu qui, très réduit, présentera sans doute encore de l'intérêt.

***

Février 1915. — Le 10, on fait sortir d'Arras les personnes qui y ont cherché un refuge.

15, une mine éclate sous la briqueterie de Beaurains.

28, départ de nombreux habitants.

Mars. — La circulation des voitures civiles est interdite sur la route de Saint-Pol.

Il y a de l'artillerie dans les immeubles de la rue Saint-Michel.

Avril 4. Jour de Pâques. Joffre interdit l'alcool.

7, on procède sur l'ordre du général de Wignacourt au recensement des enfants au-dessous de 14 ans, en vue de leur évacuation.

Ordre de fermer les cabarets de Sainte-Catherine et de

Digitized by Google

Saint-Nicolas ; ceux d'Arras n'ont le droit de vendre à la troupe qu'à certaines heures.

21, le général de Wignacourt refuse à M. Godefroy une permission aller et retour pour se rendre aux funérailles du président Lacroix mort de ses blessures.

Mai. — Le premier semestre de 1915, on a reçu des obus chaque jour. On a remporté des succès importants à Carency et Souchez.

Le canon gronde toujours au Nord d'Arras.

Les approvisionnements ne peuvent se faire que par convois accompagnés par la Gendarmerie.

Le beurre et les œufs manquent.

Le 17e Corps relève le 10e.

Juin. — 6, Procession de la Pentecôte à l'hôpital, sous les obus.

8, un obus chez M. Delaby, place Sainte-Croix ; une victime.

16, lutte engagée à Saint-Laurent, Chanteclerc, Roclincourt. Un régiment de cavalerie est en attente sur la place du Rivage.

25, incendie des Chariottes.

27, ordre d'évacuation. Les employés municipaux restent à leur poste.

Juillet. — 9, convoi d'évacués.

23, M. Cronfalt fait part de son désir de prendre un congé à M. Rohard qui répond que lui, Maire d'Arras depuis quinze ans, n'a pas quitté son poste un seul jour.

Les troupes se préparent à une campagne d'hiver.

Août et Septembre. - Pas de farine à Arras ; pain de troupe.

Cencentration de troupes.

Septembre. — Renforcements au nord.

On s'attend à une prochaine offensive.

Digitized by Google

Troupes logées dans les caves d'Arras. Grande activité d'artillerie.

Le soir, attaque allemande sur tout le front devant Arras ; elle est repoussée.

Attaque française dans la même direction.

Gains seulement du côté de Lens, communiqué confirme.

Le général de Wignacourt est désigné pour Béthune. Le lieutenant-colonel Boissonnade le remplace.

9 Octobre. — Le 17e Corps est remplacé par le 3e Corps.

Lutte d'artillerie. Est-ce la préparation d'une attaque et de quelle part ?

C'était une attaque boche qui a été repoussée.

On perd l'espoir d'être débloqué avant l'hiver.

21, anniversaire de la chûte du Beffroi.

Novembre. — 1, jour de la Toussaint, messe à Notre-Dame des Ardents chantée par des militaires. Cortège au cimetière de la porte d'Amiens et au Souvenir français contremandé par l'autorité militaire.

Décembre. - Des officiers rue des Capucins chez M. Lozé ont un petit cochon qui trotte dans les appartements ; on leur prête l'intention de le sacrifier pour les fêtes du Noël.

Les boches reçoivent des renforts, dit-on. Des pancartes sur leurs tranchées annoncent qu'ils fêteront Noël à Arras.

Attaques répétées autour d'Arras. Les Boches cherchent un point faible.

Le bombardement a sévi dans le deuxième semestre 1915 comme dans le premier.

1916.

Janvier. — Les boches offrent leurs vœux avec une pluie d'obus.

10, visite de Poincaré et de Joffre.

Jusqu'à la fin du mois, journées effroyables. Bombardement ininterrompu sur toute la Ville. Rues désertes. Attaque générale boche. Le collège Saint-Joseph plusieurs

Digitized by Google

fois touché. M. Godefroy, juge d'instruction, est blessé rue des Capucins,

Février. — Les Allemands attaquent toujours. Combats vers Saint-Laurent.

Mars. — Arrivée des troupes britanniques. Pillages, dévastations. La Ville change de physionomie et devient plus triste encore.

Une grosse pièce anglaise installée au Vélodrome tire presque sans arrêt.

Le commerce vend peu aux Anglais et réduit ses approvisionnements. Le prix de la vie augmente.

Exigences exagérées de l'Autorité anglaise.

A partir du 14, arrivée de nouvelles troupes. Il neige abondamment. Les agents de police sont munis du casque. Situation assez calme, mais combats continuels autour d'Arras, Nord et Sud.

Avril. — Reprise du bombardement. Canonnade au Sud.

M. Boursier, secrétaire de la Mairie, est cité à l'ordre du jour civil.

Les anglais font d'importants travaux de défense autour dela Ville.

Carte d'idendité délivrée par le commandant d'armes français. Frottements entre les deux autorités militaires.

Par ordre anglais, le commerce ne peut vendre aux soldats avant sept heures du soir.

Economat britannique à l'épicerie Colliot, rue Saint-Aubert très animée de 6 à 9 heures.

Giboulées.

La maison de Madame Anselin, rue Jeanne d'Arc, est très touchée. Le Général qui y était installé transporte son logement chez M. Becthum, rue des Capucins.

Mai. — M. Ribot décore M. Rohard,

Digitized by Google

Censure du Courrier par un officier français et un officier anglais.

Le ravitaillement anglais est visé par des pièces établies à Gavrelle ou à Fampoux.

13, commencement d'incendie à la drogueria Leroy.

15, attaque anglaise en avant de Roclincourt ; succès relatif. La guerre de tranchée, dit spirituellement M. Cronfalt, est une guerre en accordéon par les alternatives continuelles d'avance et de recul.

On distribue instruction relative aux gaz asphyxiants.

Le surlendemain arrivée des gaz. Civils et militaires sont incommodés.

Du 1er Juin au 7 Juillet, M. Cronfalt prend un congé.

Juillet. — Bombardement moins intense.

Les Anglais continuent les travaux défensifs aux entrées de la Ville et sur les boulevards, placent des mitrailleuses à l'intérieur des immeubles. Ils paraissent décidés à défendre Arras rue par rue.

Nouvelle délivrance de laissez-passer.

Bombardement des batteries autour d'Arras.

22. M. Delannoy, receveur municipal, est blessé dans son bureau.

Canonnade du côté d'Albert.

Août. — Incendie de la maison de Hauteclocque, rue des Trois-Visages.

Le Lieutenant Dumand, chargé du service des eaux, est blessé.

Saint-Joseph reçoit son 31e obus.

Obus dans le jardin de M. le Maire.

Septembre. — Suspension des laissez-passer, sauf pour quelques ravitailleurs.

Intense tir anglais, sans réponse.

On dit les Allemands très occupés dans la Somme.

Digitized by Google

Le Maire distribue des vêtements envoyés par l'Amérique aux assiégés d'Arras.

Tir intense de batteries anglaises installées rue Abel-Bergaigne.

Prise de Combles et de Thiepval.

Les tranchées d'Achicourt sont souvent bombardées.

Octobre. — Le Président de la République décore Monseigneur Lobbedey, MM. Proteau et Godefroy.

Novembre. — Prise de Beaucourt-Hamel, obus sur la rue Abel-Bergaigne, sur la Préfecture, autour des ruines de l'Hôtel de Ville. Dégâts chez M. François Blondel, rue du Tripôt.

Sans cesse, bombardement des tranchées.

Décembre. — Taubes abattus. Mouvements de troupes nuit et jour. Explosions de mines. De notre coté, action semble se préparer. — Chrismas.

28. Quantité d'obus dont beaucoup asphyxiants entre les portes d'Amiens et Meaulens, sur les batteries.

On remarque que l'obus à gaz a un sifflement particulier et que sa détonation est moins forte.

1917.

M. Cressonnier, greffier de la Justice de Paix, trouve dans une maison maintes fois pillée, rue Abel-Bergaigne, des titres d'une valeur de 450 000 fr.

Circulation interdite à partir de neuf heures et demie du matin.

Renforcement anglais.

Torpilles sur les tranchées.

Février. — Arrivée continue de troupes. Ordre d'évacuer les caves de la Grande et de la Petite-Place.

Réquisition des maisons, même habitées.

La Place française fait enlever quantité de marchandises des caves Waterlot et Planquette, rue de la Taillerie.

Digitized by Google

Préparatifs pour offensive générale.

Arras est entouré de pièces de tous calibres, même de 420.

Mars. — Raid anglais sur les tranchées devant Saint-Sauveur et Ronville ; 53 prisonniers qui n'avaient pas trop mauvaise mine.

Distribution de la carte de sucre.

Intense bombardement des batteries de la rue Abel Bergaigne et d'Achicourt.

Prise de Beaurains et de Mercatel.

Le bombardement vient ensuite de Saint-Laurent, Gavrelle, Thélus, Monchy-le-Preux.

Les députés Briquet et Tailliandier trouvent la mort à Bapaume.

Avril. — Le 1er Saint-Joseph reçoit sept obus.

Offre de laissez-passer, aller et retour, valables 15 jours.

Avis de ne pas sortir après onze heures du matin.

Préparation d'une attaque générale.

Des centaines de canons en action.

Le 6, M. Dericker, chef de gare, est tué rue Saint-Maurice.

Le 8, messe à sept heures dans les sous-sols de Saint-Joseph.

Le lendemain, déclanchement de l'attaque. Tilloy, Vimy, Thélus, Monchy sont repris, dit-on.

On espère que le bombardement a pris fin.

Passage de troupes allant vers l'Est. Organisation en avant.

Les pièces lourdes restent seules sur leurs emplacements.

Obus sur la ville. Désappointement.

Passage de soldats et de matériel.

Le beurre vaut 5 fr. 10 la livre.

22 Avril. — Reprise de l'offensive. Occupation de Rœux, Gavrelle et Chérisy.

Digitized by Google

Une musique anglaise donne un concert sur la place du Théâtre.

Bombardement.

Mai. — Attaque de Lens à Monchy sans résultat, dit-on.

Bombardement intense.

Incendie de l'usine Wartel, Rond-Point-Méaulens.

Prise du Cimetière de Rœux et de la fabrique de produits chimiques, fortes positions.

M. Cronfalt visite Blangy avec M. Leroy.

Juin. — Violents bombardements sur la gare de Dainville, gare d'Arras, boulevards Carnot et Vauban. Bombes d'avion.

Destruction des maisons Baron et Lattaignant rue Saint-Aubert.

10, Procession de la Fête-Dieu organisée par le Catholic-club. Elle sort de Saint-Joseph et se rend à l'hôpital où un reposoir est dressé. Emouvante allocution de M. le Chanoine Milléquant. Un clergyman irlandais prend la parole. Les nombreux assistants sont émus et recueillis.

Plusieurs journées assez calmes.

Parfois, de gros obus de 305.

On croit que le bombardement est effectué par des pièces sur train, sur la ligne d'Arras à Douai.

Juillet. — 21 et 22, Séances du Conseil municipal, la première à dix heures, la seconde à quatre, troisième séance le lendemain.

Le Conseil émet le vœu que des entrepreneurs et des ouvriers soient autorisés à rentrer pour la réparation des maisons et, notamment, des toitures. Il vote une indemnité de vie chère de un fr. par jour aux fonctionnaires municipaux qui sont restés à leur poste.

A onze heures du matin, remise solennelle à la ville d'Arras de canons qui ont bombardé Arras. Discours du

Digitized by Google

Général Anglais ; réponse de M. le Maire ; hymnes nationaux.

Jusqu'à la fin du mois, calme mais pas absolu.

Août. — Passage de troupes allant vers Cambrai.

La procession de l'Assomption se fait dans la cour de Saint-Joseph.

Gros obus à diverses reprises sur la gare aux marchandises et Achicourt.

Le 25, réunion d'une Commission extra-municipale pour aviser à la reconstitution.

Un certain nombre d'habitants rentrent mais reprennent le chemin de l'exil, désolés.

Septembre. — Débarquement de troupes en gare.

Des soldats américains circulent en ville.

15, Arrivée en gare du premier train de voyageurs venant de Boulogne.

Présence de M. le Maire, du Commandant de gendarmerie et du Commissaire central.

Toujours de gros obus. Violente canonnade au Nord. En somme mois calme.

Octobre. — Les habitants de Ronville et Saint-Sauveur sont autorisés à rentrer.

On peut aller au cimetière. Le 27, bombardement sur la rue Ronville et celle des Portes Cochères.

Novembre. — 2, messe pour les morts à l'hôpital-Saint Jean, en présence des autorités civiles et militaires.

Manifestation officielle au cimetière de la porte d'Amiens. Discours du Préfet et du Maire.

Canonnade violente vers Monchy-le Preux et Rœux.

On apprend la chute du ministère Painlevé.

Les Anglais avancent vers Cambrai. A la fin du mois, gros obus sur la gare et les voies vers Achicourt.

Le bruit circule qu'une contre-attaque boche aurait repris les villages conquis.

Digitized by Google

Décembre. — Passage d'importants contingents et convois de matériel. Le train de Saint-Pol s'arrête à Dainville. Taubes sur la ville. Un obus tiré sur eux tombe et éclate dans le jardin de M. Carlier, rue Jeanne d'Arc. Bombes d'avions sur les camps, parcs et hangars à Achicourt, Marœuil, Aubigny, etc.

Bataille sur tout le front.

On suppose que les Allemands ont reçu des renforts de Russie et lancent une grande offensive de notre côté.

Suspension rigoureuse des laissez-passer.

La garde anglaise est en réserve à Arras.

4e Christmas.

1918.

Janvier. — On attend le déclanchement de l'offensive allemande.

Grande activité aérienne.

Bombardement des gares de Boisleux, Achiet, Albert.

Les bruits les plus alarmants circulent ; on craint une évacuation générale de la population.

Février. — On apprend gothas sur Paris. Clémenceau visite Arras rapidement en auto.

M. Delannoy, receveur municipal, est décoré.

Mars. — Canonnade infernale sur tout le front. Impossible de dormir. Déclanchement de l'offensive boche. Les trains sur la ligne de Saint-Pol ne circulent pas.

Très violent bombardement de la ville, des faubourgs et des communes voisines.

23. On apprend avec angoisse que les Allemands ont repris Monchy-le-Preux et sont revenus à la Chapelle de Feuchy.

L'ordre d'évacuation est publié. Plusieurs centaines de personnes partent le jour même. On estime à 300 le nombre des victimes civiles pendant les trois dernières journées.

24. Les nouvelles sont moins mauvaises. La majeure partie du terrain perdu serait reprise.

Digitized by Google

Les fonctionnaires, les employés de la Mairie et de la police sont évacués.

Le 28, M. Boursier tombe mortellement frappé dans la rue des Ecoles.

Avril. — M. Cronfalt demeure à Paris.

Mai. — Mois terrible. Bombardement intense sur la Ville, sa périphérie et les environs. Des obus tombent sur la route de Saint-Pol jusqu'à Ecoivres et Haute-Avesnes. Les grosses pièces du Jeu de Paume tirent jour et nuit.

Obus à gaz toxique.

La Ville est de plus en plus déserte.

Juin. - La situation reste critique. Toujours violente canonnade sur le front. Tir incessant des pièces qui sont en Ville ou au-dessus.

Bombardement quotidien.

En fin de mois, on manque de pain.

Juillet. - Rien de particulier.

Combat sur le front. Activité de l'artillerie anglaise.

Le Préfet, venu à Arras, réunit les derniers fonctionnaires restés en ville. Sur l'extrême insistance du Gouvernement britannique, il est question, dit le Préfet, d'évacuer tous les habitants dans le Centre. Les fonctionnaires de l'État ou du département seraient évacués également. Les Anglais en feraient une question diplomatique.

Dans la nuit du 9, canonnade très intense.

Toujours le bombardement.

Août. — On apprend que l'offensive franco anglaise est déclanchée. Prise de Soissons, Albert, Montdidier.

A Arras, la situation est toujours la même.

Activité de l'artillerie du Jeu de Paume et d'une grosse pièce installée au Pont de Saint-Sauveur.

Bombardement par canons à longue portée et par taubes. Des torpilles tombent sur la Ville.

Digitized by Google

Reprise de l'offensive sur notre front.

Prise de Courcelles-le-Comte, Achiet-le-Grand, de Pelves. On espère que c'est le commencement de la délivrance.

Passage de convois de prisonniers.

On dit que le front est au-dessus de Monchy-le-Preux.

Des troupes se portent en avant et font place à d'autres.

Septembre. — Pendant presque tout ce mois, bombardement par gros canons et par avions. Tombent aussi de gros obus autrichiens. Une grosse pièce établie près du Pont de Saint-Sauveur ébranle toute la Ville.

Des troupes passent toujours.

Les 20, 21, 22 pas d'obus. Des torpilles sur la Gare.

Le boche est encore sur la Scarpe et bombarde la Gare et ses environs. Est-ce le 31 septembre ou le 1er octobre que le dernier obus est tombé ?

Octobre. — On n'accorde encore de laissez-passer pour Arras que pour un temps limité. L'élément britannique nous quitte.

Novembre. — Les trains arrivent de Paris.

Grand'messe à l'hôpital Saint-Jean et *Te Deum* pour célébrer la délivrance d'Arras et la marche victorieuse des *Alliés*.

***

Les trois journaux que nous venons de parcourir sont pleins, on l'a vu, de curieux renseignements ; on en rencontrerait également une infinité d'autres non moins intéressants dans *Le Lion d'Arras*, le journal qui parut pendant tout le siège, bien que son rédacteur qui bravait les obus n'ait pu braver la Censure.

***

J'avais le dessein de conclure classiquement en rappelant le début de cette trop longue lecture. J'aurais voulu louer

Digitized by Google

et encourager les architectes et les ouvriers qui mettent les maisons en état d'habitabilité, bien qu'un peu chers les uns et les autres. Il m'eût été agréable d'ajouter des fleurs aux fruits du travail des historiens ; mais j'avoue que je n'en ai pas le courage. J'ai gravi par la pensée, quatre années durant, le calvaire d'Arras. J'ai vu l'anéantissement de ses places, de ses monuments, de ses richesses artistiques.

Je vois les six cents victimes civiles qui sont tombées dans notre Ville et les torrents de sang qui ont coulé dans nos villages et nos champs dévastés. Je ne puis enfin oublier les mécomptes qu'ont donnés la loi sur les dommages de guerre et son application.....

Pauvre Artois, pauvre Arras, on pleurera longtemps sur vous !

***

Néanmoins, une infinie reconnaissance est dûe aux villes et aux œuvres diverses, françaises et alliées, qui sont venues au secours de nos malheureuses populations.

Honneur à Newcastle la grande cité industrielle !

Vive Marseille la magnifique, la reine de la belle Provence !

Vive le généreux Sénégal !

Grand merci aux Dames de la Croix-Rouge qui ont installé des postes médicaux dans les ruines de tant de villages et distribué des milliers d'objets de première nécessité !

Digitized by Google

APPENDICE

Le Clergé d'Arras, pendant le bombardement

d'Août 1914 à Avril et Juin 1915 :

Monseigneur Lobbedey ;
M. le Vicaire général Guillemant ;
M. le Vicaire général Delattre ;
M. le Chanoine Maton, doyen de Saint-Géry ;
M. le Chanoine Mocq, doyen de Saint-Jean-Baptiste ;
M. le Chanoine Delplanque ;
M. le Chanoine Gengembre ;
M. le Chanoine Maréchal ;
M. le Chanoine Isambart ;
M. l'Abbé de Bonnières, curé de Saint-Sauveur ;
M. l'Abbé Dubois, aumônier de Saint-Charles ;
M. l'Abbé Loy, prêtre habitué à Saint-Géry ;
Le R. P. Chevallot ;
M. l'Abbé de la Forest, vicaire à Saint-Géry (décoré de la Croix de guerre).
MM. les Abbés Plée et Flament, vicaires à la Cathédrale ;
M. l'Abbé Cornet, vicaire à Saint-Nicolas.
MM. les Abbés Foulon et A. Scouther, professeurs à Saint-Joseph.

En Juillet 1915, sont encore présents :

M. le Chanoine Roussel, mort en 1917 ;
M. le Chanoine Milléquant, pour Saint-Nicolas ;
M l'Abbé Ducrocq, pour Saint-Jean-Baptiste ;
M. l'Abbé Miseron, pour la Cathédrale ;
M. l'Abbé Grard, pour Saint-Géry ;

De 1914 jusqu'après l'armistice :

M. le Chanoine Milléquant, pour Saint-Nicolas;
M. l'Abbé Ducrocq, pour Saint-Jean-Baptiste ;
M. l'Abbé Grard, pour la Cathédrale et Saint-Géry.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Journal d'une Infirmière par Madame Colombel. Publications Blond et Gay, Paris, 1916.

Collection du Tour de France. Les champs de bataille 1914-1915. 1re partie. Les Cités meurtries. *Arras* 1914-1915, par Madeleine Wartelle.

La Pentecôte à Arras, 1915, par Joseph Schewœbel. Collection Bellum, Crès et Cie, éditeurs, Paris.

Villes meurtries de France, *Arras* par Henri Potez. G. Van Oest et Cie, éditeurs, Bruxelles et Paris.

Arras sous les Obus par M. l'abbé Foulon, préface de Monseigneur Lobbedez, cent photographies, Blond et Gay, éditeurs à Paris.

La Guerre en Artois, sous la direction de M. Lobbedez; Pierre Téqui, libraire éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

Une pure victime du bombardement d'Arras, par M. l'abbb Louis Ducrocq.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES CAHIERS DE DOLÉANCES DE 1789

concernant

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

dans le Pas-de-Calais

PAR **M. Jules SION**

Membre résidant

Parmi les documents propres à faire connaître l'état de la France vers la fin du XVIII[e] siècle, il convient de faire une place à part aux Cahiers de doléances rédigés par application du Réglement du 24 janvier 1789. C'est une mine pour ainsi dire inépuisable de renseignements sur la situation politique, économique et sociale qui existait alors et sur les aspirations des trois ordres de la nation. Dans bon nombre de départements, on a réuni ces Cahiers et on les a presentés avec plus ou moins de méthode. Le Pas-de-Calais est un de ceux où ce travail a été le mieux compris. L'ancien archiviste départemental, M. Loriquet, avec le concours du personnel de ses bureaux, a classé ces Cahiers d'une manière très rationnelle ; il en a extrait des tables et il y a ajouté un glossaire et un exposé d'ensemble qui en augmentent grandement l'utilité. Je voudrais en tirer les doléances qu'ils contiennent sur l'enseignement primaire et les classer de façon à en faire saisir l'esprit plus complètement.

Digitized by Google

Il pourrait paraître utile de commencer par rappeler la situation de l'enseignement primaire dans le Pas-de-Calais à l'époque de la Révolution ; mais une étude assez détaillée de cette question a déjà été faite (1). Au surplus, les doléances formulées donnent une idée suffisante des besoins constatés. Elles émanent des trois ordres de la nation et il est juste de dire que les assemblées de la noblesse et du clergé y ont attaché au moins autant d'importance que celles du tiers-état.

Quels ont été les objets de ces demandes et ont-ils également préoccupé les assemblées ?

Peu de cahiers ont signalé l'ignorance qui régnait alors, mais l'ont fait en termes énérgiques.

Bucquoy : « Que sa Majesté veuille entendre la voix plaintive du campagnard qui la supplie..... d'établir des écoles publiques dans chaque district pour enseigner leurs enfants qui croupissent dans la dernière ignorance ».

Tiers-État du bailliage de Montreuil : « Que l'éducation de la jeunesse étant grandement négligée, et la mendicité, si contraire à la bonne justice, prête à se reproduire..... »

Saint-Laurent, Hervin, Anzin-Saint-Aubin : « Qu'il leur (clercs laïcs) soit fait un gros suffisant..... pour qu'ils puissent se livrer à l'instruction de la jeunesse, objet important négligé néanmoins à l'extrême dans les campagnes ».

L'assemblée de *Réty* constate la négligence des parents : « Telle légère qu'elle (la rétribution scolaire) soit, il est encore des pères et mères qui, pour s'y soustraire, n'envoient pas leurs enfants à l'école ».

En dehors du désir de remédier à l'ignorance, les raisons pour lesquelles on réclame l'instruction populaire sont peu

(1) Quelques notes sur la situation de l'instruction populaire au moment de la Révolution, notamment dans le Pas-de-Calais, par J. Sion.

Digitized by Google

nombreuses ; en divers endroits, on redoute surtout le retour de la mendicité.

Plusieurs assemblées se sont élevées à des considérations d'ordre national et ont estimé que l'instruction publique devait constituer un service d'État. On trouve des vœux, d'ailleurs plus ou moins nettement formulés, dans divers cahiers, notamment dans les suivants :

Tiers-État du bailliage de Montreuil : « Rien de plus intéressant pour l'ordre public et les bonnes mœurs que l'instruction des enfants ».

Cormont : « L'éducation nationale mérite une attention particulière ».

Noblesse de la province d'Artois : « Nos députés demanderont qu'il soit avisé aux moyens de perfectionner l'éducation publique et de préparer à l'État des citoyens utiles ».

Noblesse du Boulonnais : « Il y a plusieurs autres objets d'utilité publique tels que..... l'éducation publique, auxquels les États-Généraux pourraient appliquer différentes portions des biens de l'Église ».

Noblesse du Calaisis et de l'Ardrésis : « Le député demandera qu'il soit formé des établissements d'éducation nationale, proportionnés aux besoins de chaque canton du royaume ; qu'il soit pourvu à ce que tous les moyens d'instruction y soient répandus ».

— A proprement parler, peu d'assemblées se sont occupées du programme d'enseignement. L'école, étant le plus souvent confiée au clerc paroissial, devait commencer par enseigner les prières et le catéchisme. Quelques assemblées ont néanmoins formulé des vœux à cet égard.

Havrincourt a demandé que l'école fût tenue par un maître « sachant bien sa religion, le français et autres sciences nécessaires aux gens de la campagne ».

A Carvin-Épinoy et Oignies, on a spécifié que l'école devra « apprendre à lire et à écrire »,

Digitized by Google

A Estrée-Cauchy, on a dit : « Enseigner la jeunesse à lire et écrire et l'instruire de sa religion ».

Les locaux scolaires étaient pour la très grande majorité dans un fort mauvais état. On lit dans le cahier de *Réty* : « Qu'il soit ordonné de ne tenir l'école que dans un lieu spacieux et aéré. Notamment à Réty, celui qui est destiné à cet usage présente des inconvénients bien faits pour alarmer sur la santé des enfants entassés dans ce réduit resserré et rendu plus dangereux encore par la chaleur suffocante que répand un poêle ; quand ils en sortent, ils sont exposés en prenant le grand air à toutes les maladies qui naissent d'une transpiration arrêtée tout à coup et dont l'influence peut s'étendre sur le reste de la vie sur des tempéraments qui ne sont pas encore formés ».

Il en était de même des églises et des presbytères.

Presque toutes les assemblées qui ont formulé des vœux concernant cette triste situation l'ont attribuée au détournement des dîmes, qui étaient retenues par les décimateurs au lieu d'être employées au service de la religion et de l'enseignement ; elles ont demandé avec instance le retour de ces dîmes à leur destination première.

Les traitements des maîtres d'école, comme du reste ceux des curés et vicaires, étaient jugés absolument insuffisants Beaucoup de cahiers en ont demandé l'augmentation aux frais des décimateurs. Ils ont englobé généralement dans les mêmes vœux les églises, les presbytères, les locaux scolaires et les traitements des curés et des maîtres d'école. On pourrait citer de nombreux exemples de ces doléances.

Tiers-Etat du bailliage d'Hesdin : « Quant aux dixmes, de quelque nature qu'elles soient, s'en rapporter à la prudence des Etats-Généraux, afin de pourvoir à l'entretien, reconstruction et décorations des églises, des presbitaires, maisons vicariales et écoles »,

Digitized by Google

Tiers-Etat du bailliage de Saint-Omer, Oignies, Meurchin, Inchy, Lagnicourt, Hannescamps, Baralle, Biencillers, Preures : « Que les décimateurs soient seuls tenus aux reconstructions, réparations... des maisons... clairicales ».

Leulinghem : « Que la reconstruction et réparations des églises et des logements de MM. les curés et vicaires et du clerc sont de ceux d'autant plus onéreux que le nombre des feux est moindre, soient supportés par les gros décimateurs ».

Tiers-Etat du bailliage d'Arras : « Qu'il soit déclaré que les dimes ecclésiastiques soient tenues directement de réédification et entretien... et même de la maison de clerc».

Tiers-Etat du bailliage royal de la ville de Montreuil : « Que l'entretien des nefs des églises, des presbytères, des écoles soit à la charge des gros décimateurs. ainsi que le logement des vicaires .. même le payement des maîtres d'école ».

Hesdigneul : « Donner aux curés, vicaires, une subsistance honnette, des appointements aux maîtres d'école, particulièrement aux maîtres d'école en les paroisses qu'ils ne sont composés de trente à quarante feux, qui par nécessité sont obligés de quitter leurs écoliers pour travailler, pour gagner leurs pains et très dommagée pour l'entretien de la jeunesse ».

Tournehem : « Ils (les députés) solliciteront aussy que pour rendre les biens ecclésiastiques à leurs destinations primitives, il soit ordonné que les presbitaires seront remis à la charge des décimateurs et de préférence à celle des décimateurs non curés, comme aussi les maisons d'école et leurs pensions ».

Willerval, Villers-Plouich, Beaucamp, Ecoust-Saint-Mein, La Vacquerie, Monchy-au-Bois, Hannescamps, Baralle, Buissy, Vimy : « Que les portions congrues des curés, vicaires et clercs soit portées à une somme suffisante pour qu'ils puissent vivre décemment ».

Digitized by Google

Saint-Laurent : « Que les clercs laïcs soient désormais à la charge des décimateurs. Qu'il leur soit fait un gros suffisant pour instruire les pauvres gratuitement et pour qu'ils puissent se livrer à l'instruction de la jeunesse ».

Noblesse du Boulonnais : « Il serait à désirer que cette terrible imposition (dixme ecclésiastique) fût à l'avenir assujettie aux réparations de nef, de presbiterre et à toute dépense qui concerne le culte ou ses ministres, ainsi qu'aux gages des maîtres et des maîtresses d'écolles.... »

On trouverait dans d'autres cahiers des vœux analogues, dont la forme est plus ou moins variée, mais dont le fond est le même ; à citer particulièrement : *Pronville*, *Oignies*, *Souastre*, *Tiers-Etat de la Gouvernance de Béthune*, *Verlincthun*, *Samer*, *Wierre-au-Bois*, *Lacres*, *Parenty*, *Boursin*, *Hauteville*, *Guarbecque*, *Estrée-Cauchie*, *Cormont*, *Carly*, *Tiers-Etat du bailliage d'Aire*, *province d'Artois*, *Athies*.

Il est à remarquer que le principe même de l'obligation pour la communauté de pourvoir à l'instruction des enfants a été formulé en termes précis: « Rien de plus intéressant, lit-on dans le cahier du *clergé du bailliage de Montreuil*, pour l'ordre public et les bonnes mœurs que l'instruction des enfants. Les habitants ne sont qu'autorisés à se procurer des maîtres d'école : la loi doit les y obliger ».

Parmi les assemblées qui ont réclamé l'augmentation des salaires des maîtres d'école, plusieurs l'ont fait non seulement pour qu'ils puissent « vivre décemment », mais aussi pour qu'il soit possible de mieux les choisir.

Le clergé du Boulonnais « remontre que l'état actuel des maîtres d'école faisant la fonction de clerc dans les paroisses offre des inconvénients très graves. Le premier est que la modicité de leurs places empêche le choix des sujets... »

Halinghem, Samer : « Demander le rétablissement de la destination primitive de toute espèce de dîmes et qu'en

Digitized by Google

conséquence elles soient retirées des mains de ceux qui les possèdent et employées : à donner aux ecclésiastiques une subsistance honnête et que la dignité de leur charge exige ;

2° à procurer aux paroisses de meilleurs maitres d'école, en leur donnant des appointements annuels plus forts. Les appointements actuels de ces maitres sont si modiques qu'il ne se présente pour remplir ces places que des gens pour la plupart très ignorants et qui, pour vivre, sont obligés de s'occuper de tout autre soin que de celui de l'instruction ».

Réty : « Ne serait-il pas juste qu'assimilé en quelque sorte par l'utilité de ses fonctions aux curés de paroisse, il (le maitre d'école) participât un jour aux mêmes avantages, si, selon le vœu général, les curés rentrent dans la possession des dixmes ».

La préoccupation de prélever sur les dîmes ecclésiastiques les sommes nécessaires pour le service des écoles primaires peut donc être considérée comme générale. Néanmoins, une assemblée, celle du clergé du Boulonnais, a protesté contre cette prétention : « Le clergé du Boulonnais, dit-il..... n'a pu s'empêcher de voir avec surprise que les deux autres ordres de la province demandoient qu'il soit chargé seul de toutes les constructions et réparations des églises et presbitères et des clôtures de cimetières..... il a vu avec le même étonnement la Noblesse ajouter à cette première demande celle de faire payer par les décimateurs les honoraires des maitres et maitresses d'école, comme si le bien du clergé était une mine inépuisable et un fonds sur lequel on peut mettre toutes les charges qu'on voudra et comme si d'ailleurs les pères n'avaient aucun intérêt à l'éducation de leurs enfants ».

En même temps, cette assemblée émettait le vœu suivant : « Les sommes nécessaires pour le payement des maitres et maitresses seront imposées sur tous les habitants, aux termes de la déclaration de 1698. Les effets d'une bonne éducation rendront ce sacifice bien léger ».

Digitized by Google

L'assemblée de la paroisse *d'Outreau* a formulé un vœu à peu près dans le même sens : « A l'égard des écoles, les propriétaires des communautés en resteroient passibles, par la raison que ce sont des endroits destinés pour l'éducation des enfants, objet important qui concerne chaque père de famille. »

Quant au montant des appointements, il n'a été spécifié que dans de rares cahiers.

Athies : « Comme l'instruction de la jeunesse est pour le bien de l'État et de la religion, accorder aux clercs qui sont ordinairement commis pour ladite instruction trois cents livres, afin que chacun puisse y envoïer gratuitement ses enfants.... et assister aux convois et enterrements sans rétribution ». Ce n'était qu'une apparente bienveillance, attendu que le clerc devait, moyennant cette unique rétribution, faire le service de l'église et celui de l'école.

Le clergé du Boulonnais a formulé un vœu plus précis : « ..... ces places ont été fixées à 150 livres par les déclarations de 1698 et 1724 ; mais on sait que cette somme n'est plus actuellement ce qu'elle était à ces époques..... Qu'au moins dans les grandes paroisses les honoraires des maîtres d'école seront portés à 300 livres et ceux des maîtresses à 200 livres ».

A-t-on fait une distinction entre le clerc laïc et le maître d'école ? D'une manière générale, les deux fonctions ont été confondues dans les vœux relatifs à la construction et à l'entretien des maisons d'école et à l'augmentation des salaires. Cependant, dans un certain nombre de cahiers, il semble qu'on ait eu plus en vue la fonction du maître d'école que celle du clerc. En voici quelques exemples.

Les cahiers de la noblesse et du clergé du Boulonnais ont réuni dans les mêmes doléances les traitements du maître et de la maîtresse d'école.

L'assemblée d'*Havrincourt* a demandé une école tenue par un « maître d'une conduite irréprochable ».

Digitized by Google

Les paroisses de *Verlincthun et de Wierre-au-Bois* ont sollicité « l'augmentation des appointements du maître d'école ».

A *Samer* et à *Tingry*, on a réclamé « de meilleurs maîtres d'école ».

C'est encore le « maître d'école » qu'ont visé spécialement les cahiers de *Parenty, Lacres, Tournehem, Cormont, Carly.*

Trois assemblées seulement ont paru connaître l'existence des maîtresses d'école.

Le *clergé du Boulonnais* a réclamé pour elles un salaire de 200 livres, au moins dans les grandes paroisses.

L'assemblée de *Réty* a demandé que l'école des filles, séparée de l'école des garçons, fût tenue par une femme de la paroisse jugée digne d'en bien remplir les fonctions.

Le *clergé du Calaisis et de l'Ardrésis* a formulé le vœu que les maîtres et maîtresses d'école dans les campagnes soient approuvés..... ».

La *noblesse du Boulonnais* a visé les gages des maîtres et maîtresses d'école.

Quant à la séparation des sexes dans les écoles, elle n'a été mentionnée que dans les cahiers ci-dessus et dans le cahier particulier des *curés, vicaires et autres prêtres d'Artois* : « Établir dans les paroisses des écoles gratuites et séparées, si cela se peut, pour les filles et pour les garçons ».

La gratuité de l'enseignement, soit totale, soit partielle, uniquement pour les indigents, a fait l'objet d'un certain nombre de doléances.

Plusieurs assemblées ont indiqué plus ou moins nettement qui devait supporter les charges de la gratuité ; mais la plupart ont compté à cet égard sur le produit des dîmes, comme pour tout ce qui concernait les églises, les écoles, etc.

Curés, vicaires etc., d'Artois (voir ci-dessus).

Digitized by Google

Pronville : « Que les biens des fabriques soient pour le soulagement.... des écoles gratuites ».

Havrincourt : « Que de la caisse cy-dessus il soit aussi destiné un fond annuel pour l'établissement d'une école gratuite et publique pour l'instruction des pauvres.... »

Athies.... « Que chacun puisse y envoïer gratuitement ses enfants... »

Tiers-Etat de la gouvernance de Béthune «.... Que les biens des collèges soient doresnavant administrés par la commune du bailliage, pour les revenus être employés partie à la subsistance des professeurs des humanités et partie à l'instruction publique et gratuite de la jeunesse des deux sexes... »

Boursin : « Les habitants demanderont qu'au moins ces décimateurs (abbayes..) ajoutassent un supplément à la pension très modique du clerc chargé de l'instruction des enfants et spécialement des pauvres ».

Gouzeaucourt : « Que de la caisse cy-dessus (caisse de charité) il soit destiné un fonds annuel pour l'établissement d'une école gratuite et publique pour l'instruction des pauvres... »

Doléances particulières de la ville d'Arras : « Qu'il ne sera reçu dans les écoles gratuites que les enfants munis de certificats de pauvreté de la part des curés et visés par l'écolâtre ».

Saint-Laurent, Hervin, Anzin : « Qu'il leur (clercs laïcs) soit fait un gros suffisant pour instruire les pauvres gratuitement et pour qu'ils puissent se livrer entièrement à l'instruction de la jeunesse ».

Bourlon : « Qu'elles (les abbayes) soient au surplus obligées d'enseigner gratis dans les villes pour les pauvres ».

Par suite de l'insuffisance des traitements et en l'absence d'une réglementation précise, les fonctions de maître d'école étaient parfois remplies par des hommes incapables d'enseigner ou dont la tenue n'était pas en rapport avec la

Digitized by Google

dignité de leurs attributions. Plusieurs assemblées ont demandé qu'on mît fin à cet état de choses.

Halinghem, *Samer :* (voir ci-dessus).

Clergé du Boulonnais : « Il faut ajouter que plusieurs personnes s'ingérent dans l'éducation de la jeunesse sans avoir préalablement obtenu approbation... Le clergé du Boulonnais ose supplier sa Majesté... qu'elle ordonne : Que nul ne pourra, sans avoir obtenu leur approbation, tenir école ou pension pour l'éducation de la jeunesse ».

Clergé du Calaisis et de l'Ardrésis : « Que les maîtres et maîtresses d'écoles dans les campagnes soient approuvés et destitués par eux (pasteurs), en cas de mauvaise conduite, sans préjudice des droits de l'ordinaire, et ce, pour le plus grand bien de l'instruction de la jeunesse, objet qui intéresse également les pasteurs ».

Saint-Laurent, *Hervin*, *Anzin :* « ... et que la nomination d'iceux (maîtres d'école) soit faite par les supérieurs ecclésiastiques pour éviter les dissensions et les procès qui naissent assez souvent de leur élection et particulièrement pour qu'il soit fait de meilleurs choix ».

Samer, *Tingry* : « ... procurer aux paroisses de meilleurs maîtres d'école, en leur donnant des appointements annuels plus forts, les appointements actuels de ces maîtres étant si modiques qu'il ne se présente, pour remplir ces fonctions, que des gens pour la plupart très ignorants ».

Il est curieux de constater que, à cet égard, il n'est fait mention nulle part du rôle de l'écolâtre, membre du chapitre cathédral, qui, aux termes des règlements, devait être chargé de la nomination et de la destitution des maîtres et maîtresses d'école.

Dans la plupart des villes, l'instruction des enfants était confiée à des ordres religieux.

(Voir plus haut Bourlon).

Demande particulière de la Noblesse pour le bailliage et la ville de Montreuil-sur-Mer, relative à « l'établissement

Digitized by Google

d'une école confiée aux frères de la doctrine chrétienne, en demandant le contenu de la maison et bâtiments des sœurs de Saint-François de cette ville, ainsi que leurs revenus, n'y restant plus qu'une seule religieuse vivante ».

Tiers-Etat du bailliage royal de la ville de Montreuil: « ... pour le produit être par eux appliqué aux deux objets ci-dessus pour l'établissement des frères de l'école chrétienne ».

Tiers-Etat du bailliage d'Hesdin : « ... Et qu'il soit fait surtout un établissement des frères de la doctrine chrétienne, y aiant des fonds suffisants ».

Dans quelle mesure ces doléances ont-elles obtenu satisfaction en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement primaire comme service public ?

Les assemblées révolutionnaires étaient animées des meillleures intentions pour favoriser le progrès de l'instruction publique en France. Mais, si dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement secondaire, elles ont réussi à faire des créations durables, elles ne sont pas arrivées, malgré des vues très généreuses, à améliorer sensiblement la situation de l'enseignement primaire en France.

Le décret du 3 brumaire an IV (24 octobre 1795), dit encore loi Daunou, parce que cet homme politique en a été le principal auteur, s'est ressenti de l'époque de réaction où il a été édicté. D'après ce décret, il devait y avoir une ou plusieurs écoles par canton. Le maître d'école avait la disposition d' « un local tant pour lui servir de logement que pour recevoir les élèves pendant la durée des leçons ». Le décret ajoutait : « Il sera également fourni à chaque instituteur le jardin qui se trouverait attenant à ce local.

Les instituteurs recevront de chacun de leurs élèves une rétribution annuelle qui sera fixée par l'administration de département. L'administration municipale pourra exempter un quart des élèves de chaque école primaire pour cause d'indigence ».

Digitized by Google

La loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) n'a pas modifié l'état de choses créé par la loi Daunou.

L'ordonnance royale du 29 février 1816 a fait réaliser un progrès incontestable. « Toute commune, disait-elle, sera tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement ». Elle a institué des brevets de capacité de trois degrés. « Pour avoir le droit d'enseigner, ajoutait-elle, il faut, outre le brevet général de capacité, une autorisation spéciale du Recteur pour un lieu déterminé. Cette autorisation spéciale devra être agréée par le Préfet ».

Mais aucun crédit n'était inscrit au budget de l'Etat ni pour la construction des écoles ni pour les traitements des maîtres.

En somme, l'enseignement primaire n'a été réellement organisé en France que par la loi du 28 juin 1833, dite loi Guizot, qui a créé l'enseignement primaire élémentaire et l'enseignement primaire supérieur.

Toute commune a été obligée d'avoir au moins une école ou de se réunir à une commune voisine pour entretenir une école. L'instituteur devait disposer d'un local convenable tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves. Il avait droit à un traitement fixe, qui ne pouvait pas être inférieur à 200 fr. et à une rétribution scolaire mensuelle dont le taux était fixé par le Conseil municipal et qui était perçue dans la même forme que les contributions directes. La liste de gratuité des indigents était dressée par le Conseil municipal.

Certes, il y avait loin de la loi Guizot au projet de Condorcet et aux lois Bouquier et Lakanal ; mais elle faisait de l'enseignement primaire un service public et elle assurait l'instruction de tous les enfants sans imposer de lourdes charges à l'Etat et aux communes.

Digitized by Google

Digitized by Google

II

Séance publique du 26 Octobre 1922

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION D'OUVERTURE

PAR

M. Georges SENS

Président

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce sont les jours de fête pour l'Académie lorsqu'elle tient ses séances publiques. Elle se trouve toujours en effet, ces jours-là, dans une atmosphère de sympathie et de bienveillance et la brillante Assemblée qui veut bien chaque fois répondre à notre invitation et venir entendre les discours et communications portés au programme, nous montre toujours que ses sentiments sont d'accord avec nos aspirations. Quelles sont-elles ? Entretenir le goût des choses de l'esprit et acquérir de nouvelles connaissances. Dans nos séances hebdomadaires, les études littéraires, historiques et scientifiques nous transportent souvent dans le passé : nous analysons les anciennes productions littéraires et nous élucidons certains faits historiques et même les détails souvent piquants de notre histoire locale. Puis, en nous occupant des travaux scientifiques actuels, nous cherchons à connaitre les plus récentes découvertes et par suite les derniers progrès effectués. Enfin, chaque année,

Digitized by Google

le rapport qui vous est lu par le Secrétaire Général vous met au courant de cet emploi de notre temps.

Par ce contact que nous avons avec vous, Mesdames et Messieurs, vous pouvez avoir une connaissance complète de notre vie intérieure. Mais notre grande et notre meilleure satisfaction est de vous faire participer à la joie que nous éprouvons lorsque la personnalité de l'un de nos disparus vient revivre à nos yeux, par la parole de son successeur au fauteuil qu'il occupait.

Vous avez déjà entendu ce successeur d'aujourd'hui à l'un de nos fauteuils, lorsque, l'an dernier se mettant sous les auspices de l'Académie, qui est heureuse et fière de le compter comme Membre titulaire, il se fit l'historien de l'Artois, dont il est aujourd'hui le pasteur vénéré. Dans un instant, sa parole éloquente va vous retracer la carrière d'un prêtre éminent, d'un savant, d'un travailleur, d'un modeste, et qui fut, trop peu de temps, hélas, notre regretté Président.

Mais je ne veux pas m'étendre trop longuement. L'allocution préliminaire du Président n'est que l'introduction à la séance. C'est un avant-propos, ou si vous me permettez d'user de la qualification, un préambule. Or un trop long préambule est toujours ennuyeux, et je ne veux pas abuser de votre patience.

J'ai toutefois, en terminant, à ajouter quelques paroles de gratitude. M. le Préfet m'a fait part de ses regrets de ne pouvoir assister à cette séance, mais il a bien voulu s'y faire représenter par son chef de cabinet. En remerciant le premier magistrat de ce département de nous avoir donné cette bienveillante marque de sympathie, je salue respectueusement M. Pelletier ; il emportera je l'espère, un bon souvenir de nos modestes solennités littéraires de province.

Nos remerciements vont aussi à M. le Général Huguenot qu'un long séjour parmi nous a fait notre concitoyen.

Monsieur le Général Huguenot, obligé de s'absenter

Digitized by Google

d'Arras, a chargé M. le Commandant Heinrich du 3e Génie de le représenter. Nous sommes heureux de cette désignation, car elle nous procure l'occasion de lui manifester notre satisfaction de le revoir à nouveau

Monsieur le Maire d'Arras est l'un des trente de notre Académie. Nous le voyons donc ici à un double titre. J'ai le devoir de le remercier d'avoir, comme représentant de la Municipalité, mis aujourd'hui cette salle de fête à notre disposition. Je vous ai dit l'an dernier, que l'Académie d'Arras avait toujours été traditionaliste. Il m'est très agréable de constater que la Municipalité l'est également. Les anciens d'entre nous et beaucoup d'entre vous, Mesdames et Messieurs, se rappellent bien certainement qu'avant 1914, le Grand Salon de l'Hôtel de Ville ou l'élégante Salle des Concerts nous étaient grandement ouverts pour nos séances solennelles par la Municipalité. Merci donc encore, Monsieur le Maire, pour cette nouvelle et gracieuse hospitalité.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

PAR **M. TIERNY**

Secrétaire-Adjoint

Il est d'usage que chaque année l'Académie, répondant à l'intérêt que vous voulez bien lui témoigner en assistant à sa séance publique, vous donne par l'organe de son Secrétaire Général un compte-rendu de ses travaux. On se rappelle quel charme et quelle élégance empruntait à la plume du Baron Cavrois de Saternault cette revue aride en elle-même, qui devenait ainsi l'un des articles les plus goûtés de nos programmes.

Vous n'aurez pas cette année, le plaisir de l'entendre ! La mort inopinée de son Beau-Frère le Vicomte du Pin de la Guérivière, les obligations imprévues que lui ont créées cet événement douloureux, ne lui ont pas laissé le temps de rédiger son rapport. Vous devrez donc renoncer au régal littéraire que vous attendiez ; et c'est à moi qu'échoit l'ingrate mission de vous l'annoncer et de remplir au pied levé, cette partie de notre ordre du jour par une trop sèche nomenclature.

Notre Secrétaire Général nous a narré l'an dernier, dans un langage très imagé, les efforts qu'avait déployés

Digitized by Google

l'Académie pour reprendre sa vie traditionnelle au milieu de l'universel désarroi, pour renaître au milieu de ses ruines. Avec lui, vous avez vu notre Compagnie séculaire, privée de son foyer, de ses meubles, de sa bibliothèque, grâce à l'effort de ses membres et aux sympathies qui l'entouraient, se créer un nouveau centre d'activité et recommencer, en quelque sorte par le début, une nouvelle carrière, comme une association nouvellement formée. Cependant, la puissance de la tradition est si grande parmi nous, que dans notre cadre nouveau, nos membres ont repris leurs travaux avec la même sérénité qu'avant la guerre, et comme si rien ne fut venu troubler la paisible atmosphère de l'Académie d'Arras, son président pouvait prononcer avec calme la parole historique « la séance continue ».

***

« *Homo sum — Nihil a me humani alienum puto.* » Rien de ce qui est humain ne nous laisse indifférent, disait Cicéron. C'est ce qu'a pensé M. Jardel, et après lui l'Académie en écoutant avec intérêt la relation qu'il nous fit d'une correspondance spéciale venue du front pendant la guerre. Y a-t-il en effet des sentiments humains plus captivants que ceux de « poilus », surtout quand il s'agit de ces soldats qui se trouvaient sans relations avec leurs familles demeurées pendant la guerre en pays envahis.

Notre Collègue ayant été chargé du service départemental qui assurait une allocation à ces malheureux fut à même, en lisant leurs lettres de demande ou de remercîment d'analyser leurs sentiments qui, sous un style souvent fort peu académique et sous le voile de l'anonymat toujours scrupuleusement respecté, ont fait ressortir l'inaltérable grandeur d'âme de nos soldats.

M. Jardel a bien voulu nous faire pénétrer dans le domaine plus sévère de la science, en nous initiant à ses

Digitized by Google

plus récentes découvertes. Il nous a parlé d'un métal qui ne se dilate pas à la chaleur ; de la propriété reconnue à l'acétone de dissoudre l'acétylène,ce qui permet d'enfermer des quantités énormes de ce gaz sous une pression de quelques atmosphères, sans crainte d'explosion ; de la découverte d'un chimiste qui en 1914 avait réussi à fabriquer du diamant avec du carbure de calcium. Cela vaut, n'est-il pas vrai, la découverte de la pierre philosophale pour laquelle les alchimistes d'autrefois s'étaient consumés en vains efforts. Malheureusement, l'inventeur ayant atteint une première fois son but, n'a pu renouveler l'expérience.

M. Jardel nous a fait ensuite passer par toutes les phases d'un problème intéressant la fabrication de l'ammoniaque : 1° séparation de l'azote et de l'oxygène de l'air en conservant l'air liquide à une température de 190° ; 2° fabrication de l'hydrogène en quantités considérables ; 3° synthèse de l'ammoniaque par la combinaison de l'azote et de l'hydrogène.

Comme toujours des Français avaient indiqué la voie ; un Allemand a réalisé industriellement leur procédé en 1914, ce qui permit à nos ennemis de fabriquer des explosifs à volonté.

Cet exposé scientifique qui montre d'une manière saisissante les plus récentes adaptations des découvertes scientifiques à l'Industrie a vivement intéressé l'Académie.

***

Avec M. Vergneau nous quittons la science, pour faire de longues, fréquentes et instructives incursions à travers l'histoire. Notre Collégue s'est montré le membre le plus laborieux de l'Académie. Grâce à lui nos séances ne sont jamais inoccupées. L'ordre du jour est-il vide, il a toujours une communication intéressante, toute prête pour le remplir.

Digitized by Google

L'an dernier ayant amené le septième centenaire de Dante, M. Vergneau consacra plusieurs séances à nous faire un exposé critique de l'œuvre du poète italien. Après avoir décrit les diverses phases de sa vie agitée et ses luttes politiques, notre Collègue expose le plan de la " Divine Comédie ", nous fait passer par les cercles de l'Enfer, les régions du Purgatoire et enfin pour nous remettre des émotions que nos cœurs mal affermis ont ressenties de leur passage en ces lieux de douleur, nous allons à la suite de notre cicérone, chercher quelque réconfort dans les sphères éthérées du Paradis. Malheureusement ce ne fut qu'un rêve ; car l'inexorable fatalité nous obligea aussitôt à revenir sur la terre pour apprécier humainement les mérites et les faiblesses de l'œuvre du Dante.

Comme conclusion, M. Vergneau nous montre chez son héros, les meilleures qualités du poète. Il sut frapper l'imagination par des tableaux expressifs, émouvoir la sensibilité par les éclats de la haine, les tendresses de l'amour, charmer l'oreille en portant à la perfection la souplesse et la virtuosité de la langue italienne.

Mais d'autre part M. Vergneau explique pourquoi la divine comédie est d'une lecture difficile pour les Français. Il reproche au poète l'abus des fictions et des allégories, ses invectives violentes.

En résumé cette littérature, malgré ses indéniables qualités, ne s'harmonise pas avec le génie de la race française. qui dans l'art comme dans la littérature répugne à toute fantasmagorie et recherche avant tout la clarté et la mesure.

M. Vergneau nous fit encore la relation d'un débat judiciaire soulevé par Jean sans Peur, en vue de justifier le meurtre du Duc d'Orléans. Le Duc de Bourgogne fit appel à cette fin au concours du frère Jean Petit, d'Hesdin, qui présenta sa défense devant une réunion des princes, des seigneurs et des bourgeois. M. Vergneau analyse ce plai-

Digitized by Google

oyer présenté suivant la méthode scholastique où une série de syllogismes aboutissent à l'apologie de l'assassinat commis à l'instigation du Duc de Bourgogne. Le Roi pardonna à celui-ci, puis révoqua son pardon à la suite d'une plainte de la veuve du Duc d'Orléans.

Puis ce fut le plaidoyer lui-même que nous voyons âprement discuté devant diverses Assemblées. Attaqué par Gerson devant l'Université de Paris, il est ensuite déféré à une Assemblée d'évêques et de docteurs appelée Concile de la Foi. Neuf propositions contenant l'apologie du tyrannicide et d'autres erreurs furent condamnées et le plaidoyer brûlé publiquement. Le Duc de Bourgogne en appela au Souverain Pontife et l'affaire fut portée devant le Concile de Constance. Là le plaidoyer rencontra un défenseur obstiné dans la personne de Martin Porée, évêque d'Arras, ancien précepteur du Duc de Bourgogne, qui finit par obtenir l'annulation de la condamnation.

Notre Collègue a réussi à donner de la vie et de l'intérêt à cette procédure et à ces débats compliqués dont les péripéties se sont ainsi poursuivies à travers plusieurs séances, à la grande satisfaction des auditeurs.

Citons encore, toujours à l'actif du même Collègue, la relation d'une correspondance de Tronson supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice avec Guy de Sève évêque d'Arras. Celui-ci que Louis XIV appelait " un prélat difficultueux " était d'un caractère intransigeant et sévère si l'on en juge par les conseils de modération de son correspondant à l'occasion de certains usages peut-être regrettables mais qu'il était sage de tolérer par crainte d'un plus grand mal.

Cette communication ne manque pas d'intérêt, surtout pour les amateurs de contraste. Elle leur montre que tous les évêques sont loin de se ressembler. Celui-ci qui s'entendait mal avec le Grand Roi n'eut pas mieux réussi à pratiquer l'Union Sacrée avec les Gouvernants du XX^{e} siècle.

Digitized by Google

Une autre correspondance qui nous fait remonter beaucoup plus loin dans le passé et qui nous est encore relatée par M. Vergneau, met en scène Saint-Anselme et Sainte-Ide. Elle nous montre Saint-Anselme dans son rôle d'archevêque de Cantorbery au XI[e] siècle, dans la grave et irritante question des investitures, se comparant à la pauvre brebis, aux prises avec le taureau indompté, dont elle finit par triompher.

***

Les épreuves inouïes qu'a subies la ville d'Arras durant la dernière guerre devaient naturellement avoir leur écho dans notre Compagnie. Un de nos Collègues a bien voulu analyser les récits et œuvres littéraires qu'elles avaient inspirés à plusieurs de nos concitoyens. M. Viltart passe ainsi en revue une notice de Mademoiselle Le Gentil parue dans un journal, « *le Journal d'une Infirmière* », de Madame Colombel, la description illustrée de Mademoiselle Wartelle dans la collection des « Cités meurtries », le chapitre consacré à Arras par M. Henri Potez dans ses « Villes meurtries de France », « la Pentecôte à Arras 1915 » par M. Schewœbel, « Arras sous les Obus » de M. l'Abbé Foulon, « la Guerre en Artois » rédigée par M. le Chanoine Rambure sous la direction de Monseigneur Lobbedey. « Une pure victime du bombardement » par M. l'Abbé Ducrocq. Ici s'arrête l'énumération des œuvres imprimés que tout le monde a pu lire avec un vif intérêt. Notre Collègue par ses investigations a pu se procurer quelques journaux polycopiés, d'autant plus intéressants à consulter qu'ils n'ont eu qu'une publicité restreinte. Tel celui de M. Dumont, instituteur libre, tué en 1915 en allant porter secours dans un incendie. Ce journal destiné à quelques élèves et intimes, est rempli de descriptions pittoresques, d'aperçus élevés et nous fait participer aux émotions de cette poignée de braves qui, par esprit de

Digitized by Google

devoir, n'avaient pas craint d'exposer continuellement leur vie sous le bombardement. Il est regrettable que la mort ait trop tôt interrompu cette relation si vivante.

M. Viltart cite encore les feuillets bimensuels adressés par M. l'Abbé Miseron, alors aumônier du cercle catholique, aux ouvriers du cercle mobilisés. Nous relisons encore avec émotion ses récits écrits au jour le jour et qui en leur temps, ont été donner un peu de réconfort à nos soldats sur le front en leur apportant des nouvelles de chez eux.

Citons encore, après notre Collègue, les cahiers rédigés au jour le jour par M. Cronfalt, directeur de l'octroi, pendant toute la durée du siège.

M. Viltart termine sa revue en citant le « *Lion d'Arras* » journal hebdomadaire publié par M. l'Abbé Guerrin, qui assura pendant les quatre années de guerre, la survivance dans notre ville martyre, de ce puissant facteur moral que constitue la Presse.

***

L'Académie aime à chercher dans le passé, des analogies avec les évènements actuels. Aussi écouta-t-elle avec intérêt la lecture que lui fit notre Président, d'un manuscrit sur le siège d'Arras de 1654 et M. Vergneau, d'extraits d'une volumineuse correspondance écrite par Louis XI à Arras, après y être entré par la brèche et y avoir causé tant de ruines.

***

Je me contente de mentionner la notice de M. Dupret sur le collège d'Arras en ayant déjà parlé plus longuement dans ma réponse à son discours de réception.

***

M. Sion a repris ses travaux démographiques d'avant la guerre et nous a présenté le tableau du mouvement de

Digitized by Google

la population dans le Pas-de-Calais d'après, les recensements de 1911 et de 1921. De ce rapprochement il résulte que la population de notre département a perdu 78.000 habitants ; malgré l'afflux des étrangers tous les arrondissements à l'exception de celui de Boulogne, ont vu leur population diminuer. Celui d'Arras a été le plus éprouvé sous ce rapport. Toutefois il faut se méfier des chiffres officiels des derniers recensements qui pour Arras en particulier, paraissent visiblement en-dessous de la vérité.

Le même Collègue fit profiter l'Académie d'une autre étude d'un grand intérêt sur *Les Cahiers de doléances de 1789. concernant l'enseignement primaire dans le Pas-de-Calais*. M. Sion nous montre que les questions de gratuité, de fréquentation scolaire et tant d'autres aujourd'hui encore à l'ordre du jour, préoccupaient déjà l'opinion à cette époque. Continuant son étude, M. Sion examine la législation qui a suivi la Révolution jusqu'à la loi Guizot en 1833 qui, la première, fait entrer l'Enseignement dans les services publics.

***

M. Poiret, dans une lecture sur les « Plantes et leurs légendes » a voulu en sa qualité de professeur d'horticulture nous montrer que cette science ne dédaigne pas le voisinage de la poesie, et l'Académie qui est heureuse, elle aussi de parcourir les cycles si varies dans les quels se meut l'intelligence humaine, prit un vif plaisir à écouter les légendes anciennes, orientales ou médiévales dont les fleurs ont été le sujet.

***

Enfin notre Président, à la séance de clôture, vint avec beaucoup d'apropos mettre le sceau sur les travaux de l'année et leur donner le couronnement dans une intéressante causerie sur les *Armoiries des villes du Pas-de-*

Digitized by Google

Calais. Il ne manqua pas d'ajouter que pour beaucoup de nos villes ces armoiries viennent de s'enrichir de glorieux insignes, récompenses de leur endurance et de leur courage durant la grande guerre, témoignant ainsi que les vertus aucestrales symbolisées par les vieux blasons, se sont retrouvées intactes à l'heure du péril.

RAPPORT SUR LE PRIX DE VERTU

Depuis l'an dernier l'Académie, grâce à une libéralité qu'elle doit à l'aimable intermédiaire de M. Leroy, maire d'Arras, a la satisfaction de récompenser la vertu et le dévouement.

Le règlement de son prix de vertu a été établi par elle en conformité avec les intentions du donateur généreux et anonyme.

Elle a décidé que les arrérages du capital de dix mille francs qui lui a été confié seront attribués annuellement à des personnes ou à des familles qui se seront particulièrement distinguées par leur dévouement à la jeunesse, spécialement à l'enfance. Le prix pourra être divisé ou au contraire cumulé si les arrérages n'en étaient pas attribués pendant une ou plusieurs années. Les candidats devront appartenir à l'un des deux cantons d'Arras.

Les demandes seront adressées au Président ou au Secrétaire général de l'Académie à la même date que les envois aux concours littéraires.

Cette année l'Académie a choisi comme lauréat Mademoiselle Marie Dambrine, domiciliée à Arras, 22, rue du Marché-au-filet.

Cette personne depuis un âge encore très tendre a fait preuve d'une initiative et d'un dévouement remarquables, en remplaçant ses parents absents auprès de ses frères et sœurs privés de leurs soutiens naturels.

Digitized by Google

Plus tard, accomplissant le même office auprès de ses neveux dont la santé était délicate, elle les entoura d'une sollicitude touchante au milieu de leurs maladies. Plusieurs sont morts malgré ses soins ; elle a réussi cependant à élever une nièce qui est maintenant engagée dans une bonne carrière.

Mais Mademoiselle Dambrine doit encore se prodiguer, ce qu'elle ne manque pas de faire, auprès d'un frère malade depuis quatre ans.

L'Académie est heureuse de récompenser une vie faite tout entière d'abnégation et de charité et de mettre en lumière et de proposer en exemple de si grands mérites demeurés jusqu'à présent à peu près ignorés.

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

Monseigneur JULIEN,

Evêque d'Arras

Membre résidant

MESSIEURS,

Ma première parole est pour vous dire que je suis fier d'appartenir à votre Compagnie. L'Académie d'Arras est assez grande et noble. Elle a un glorieux passé que je n'ai pas à vous apprendre. Son présent n'est pas moins digne d'éloge. A peine la cité commençait-elle à renaître, que dans la cohue des chantiers, dans le roulement des camions, au bruit incessant des truelles, presque sur les ruines amoncelées, votre Compagnie relevait parmi nous, avec l'amour des belles lettres, le culte des choses anciennes, régionales et françaises, ce flambeau de l'esprit que n'avait pas éteint le barbare dévastateur.

Je vous remercie d'avoir admis à l'honneur de siéger dans votre Société, le nouvel évêque, arrivé de la veille, pour bénir et encourager le travail immense de restauration, qui vaut à notre Artois la juste admiration du pays.

Grâce à vous, je me suis senti plus étroitement lié à l'âme de mon Diocèse. Je suis entré avec vous dans le cortège de

Digitized by Google

traditions et de souvenirs, de vertus et d'épreuves que les générations successives mènent depuis des siècles sur ce vieux sol artésien, si riche en moissons, en œuvres et en hommes. Un évêque, hélas! a parfois l'air d'être un passant. Il vient d'ailleurs : il ne connaît ni les choses ni les gens : il est inconnu. Il risque de demeurer longtemps l'étranger. Il est vrai, j'ai donné mon cœur à mes diocésains du premier coup, et je crois sentir, qu'en retour, ils m'ont donné le leur. Il restait à me rattacher à l'histoire de la vieille et illustre province, par un commerce, que je voudrais plus assidu de ma part, avec les esprits d'élite qui font, de ce passé, l'objet de leurs études et qui le font revivre autant qu'il se peut.

C'est de quoi, Messieurs, je vous dis un sincère merci.

I

C'est à l'élite, dont je parlais tout à l'heure, qu'appartenait sans conteste le prêtre éminent que le diocèse n'a pas oublié, Monsieur l'abbé Depotter.

Il faut vous rendre cette justice, Messieurs, que vous avez ouvert toutes grandes les portes de votre Académie aux membres du clergé. Aussi bien, le clergé d'Arras a toujours fait et fait encore honorable figure au milieu de vous. Vous aimez à retrouver chez vos élus tout ce qui est la raison d'être, l'intérêt, le charme du « bien vivre », à savoir, un idéal haut placé qui mette dans l'existence une belle unité, la distinction de l'esprit qui se reflète dans les goûts et dans les manières, enfin l'amour du sol natal qui ne laisse indifférent à rien de ce qui touche le passé et l'avenir de la petite et de la grande patrie.

Or ce sont là des qualités qui semblent l'apanage naturel de l'état ecclésiastique, M. Depotter les possédait à un si haut degré que sa présence dans vos rangs était un hommage rendu par l'Académie d'Arras, dans la personne d'un prêtre

Digitized by Google

de l'Artois, au type traditionnel et quasi classique du prêtre français.

Je n'ai pu voir celui dont je vous dois l'éloge. Il s'en est allé, en octobre 1915, avant mon arrivée. Mais je crois pouvoir dire que je l'ai connu. Les notes biographiques, les impressions de ses élèves et ses propres écrits, m'ont permis de reconstituer sa physionomie. Au reste, c'est l'avantage de la formation sacerdotale qu'elle façonne les sujets sur un modèle unique, de sorte que presque tous les prêtres en gardent l'empreinte et présentent au premier aspect certains traits communs de ressemblance morale et même physique qui leur donnent un air de famille.

Le trait le plus caractéristique de cette ressemblance est, sans contredit, le don de soi à une vocation qui vous prend tout entier et toute la vie, pour vous consacrer à ce métier divin, qui s'appelle absolument le ministère, dans lequel il s'agit de travailler, ni pour argent, ni pour honneurs, au travail commencé par Notre-Seigneur Jésus-Christ: le salut des âmes. Sans doute, tout homme, ici-bas, qui fait son devoir, est nécessairement l'homme de sa profession et remplit, dans un certain sens, un ministère sacré. Mais il lui est permis d'avoir en vue d'autres intérêts. Il a même l'obligation de faire servir son labeur au bien-être de sa famille, comme à sa propre ambition. Il garde toujours le droit de faire son chemin. Le prêtre, lui, une fois entré dans la voie du sacerdoce, non seulement ne peut plus regarder en arrière, mais devra attendre d'un ordre de ses supérieurs, pour l'emploi de son activité et de son dévouement, les directions qu'il leur plaira de lui donner. C'est là qu'est la vraie grandeur de l'état ecclésiastique: c'est là que prend sa source, en sa belle unité, le cours, si varié qu'on le suppose, de toute vie sacerdotale.

Toute la carrière de M. Depotter offre un exemplaire de cette beauté morale, que je dois mettre au premier plan.

Né à Saint-Omer en 1839, il appartenait à une famille

Digitized by Google

qui pouvait passer pour le vestibule d'un Séminaire. Elle donna, en effet trois prêtres à l'Église. Le nôtre, Joseph, était l'aîné. Le cadet, Albert, fut directeur au Collège Saint-Bertin, et aumônier des Ursulines de Saint-Omer jusqu'à sa mort survenue en 1888. Le troisième, Alphonse, fut professeur au Grand Séminaire et premier directeur du Séminaire Saint-Thomas : il mourut en 1885.

Joseph, qui nous occupe, avait déjà puisé au foyer paternel l'essentiel des vertus ecclésiastiques : la piété, le sentiment du devoir et la courtoisie, qui régnaient autour de son enfance.

Au sortir de la rhétorique, à dix-sept ans, il est chargé de professer la huitième au Petit Séminaire d'Arras. Le voilà destiné à l'enseignement pendant vingt-six ans, de 1856 à 1882. Il fait partie de cette société de Saint-Bertin qui a tant fait pour l'éducation secondaire ecclésiastique dans cette région. Cinq ans après, à vingt-deux ans, nous le trouvons professeur de seconde au Petit Séminaire, et un peu plus tard, à Marcq-en-Barœul. L'Institution Saint-Joseph vient de naître à Arras. On cherche un Supérieur jeune pour une jeune maison. M. Depotter a vingt-neuf ans ; on l'y appelle en 1868. Il vient et il gouverne pendant neuf ans. On a besoin de lui à la tête du Collège Saint-Bertin : soit, il va prendre la place de M. Graux, cela durant cinq ans. Voici que M. Labouré, supérieur du Petit-Séminaire d'Arras, est nommé Vicaire général. C'est encore à M. Depotter que l'autorité diocésaine a recours pour combler un si grand vide, en 1882. Ce sont, dans chaque poste, de courts passages : quatre ou cinq ans. Ce n'est pas fini : Monseigneur Dennel le nomme Vicaire général en 1886 ; il a quarante-sept ans. Peut-être est-ce le dernier terme imposé à son activité et à son obéissance. Mais, non, Monseigneur Dennel meurt six ans après. M. Depotter est élu, par le Chapitre, Vicaire capitulaire. Le nouvel évêque, Monseigneur Williez fait, en prenant

Digitized by Google

possession de son siège, un petit coup d'État. Il choisit pour Vicaire général, M. Liénard, doyen de Laventie et le remplace à Laventie par M. Depotter.

Celui-ci continue à suivre les voies de la Providence. Quelqu'un s'étonna-t-il de ce brusque retour de fortune ? Ce ne fut pas lui à coup sûr. Lui, ne regarda pas en arrière. Il se donna de tout cœur à ses nouvelles fonctions. Il ne laissa jamais paraître qu'il eût été atteint par le souffle d'une disgrâce. Vingt ans, il fut doyen, de 1893 à 1912, et vrai pasteur d'âmes ; sa mémoire est restée là-bas en bénédiction. Toutefois, le regret de ses confrères, et le vôtre, Messieurs, le suivaient dans ce que plusieurs considéraient comme un exil. Il eût manqué quelque chose à cette belle vie si Monseigneur Lobbedey, mon glorieux prédécesseur, n'avait tenu, en 1912, à rappeler M. Depotter à Arras en le nommant chapelain de Notre-Dame des Ardents et Vicaire général honoraire.

Mais qu'importe à telles existences une dignité de plus ou de moins ? C'est leur dignité intrinsèque qui fait leur valeur, et sous ce rapport, rien n'a manqué à la vie de M. Depotter.

On se plaît à se figurer l'extérieur d'un homme à l'image de son caractère. On ne se tromperait pas en prêtant à la personne de M. Depotter le reflet de ses qualités morales : le port imposant, l'air digne sans raideur, la gravité tempérée par un sourire aimable, le regard doux et attirant, les manières polies et réservées, le voilà, si je ne me trompe, tel qu'il devait être sous la poussée de sa belle âme, et, puisque vous ne protestez pas, le voilà tel qu'il fut. Certes, il devait pour une bonne part sa distinction naturelle à la première éducation.

Mais aussi il était de l'époque où la tenue de l'ancien clergé de France, encore représenté par quelques vieillards, exerçait sur les jeunes clercs un véritable prestige. On aimait à voir chez le prêtre, même sorti des rangs de la

Digitized by Google

bourgeoisie ou du peuple, une sorte de reflet aristocratique. La grandeur d'âme étant la compagne obligée de la grandeur du sacerdoce, on comprend la parole de Monseigneur Dupanloup disant : « Pour être prêtre, il faut être né grand ou le devenir ». Le clergé aurait pris alors volontiers pour devise le mot du Père de Ravignan : « Soyons distingués. » Il ne faudrait pas évidemment confondre les signes de la distinction, lesquels varient selon les temps, avec la distinction elle-même. Les cheveux longs, et ondulés autant qu'il se pouvait, ont rejoint les perruques de l'ancien régime. Les souliers à boucles ne sont plus de rigueur. Tout est relatif. Un Évêque d'Arras du XVII[e] siècle dont M. Depotter a retracé le long et rude épiscopat, Mgr Guy de Sève de Rouchechouart, protestait contre l'usage qui commençait à se répandre dans le clergé du tabac à priser. Nous avons connu le temps où le tabac à fumer n'était pas encore une denrée « canonique ». En dépit de ces transformations inévitables, auxquelles n'échappe point le clergé lui-même, on s'attend à trouver quelque chose de distingué chez l'homme d'église. Il faut bien faire sa part à la simplicité démocratique, mais prenons garde que, sous prétexte de mettre les gens à l'aise, elle n'en mette plusieurs à la gêne. La vraie distinction est sœur de la charité.

II

Au surplus, encore plus que celle des manières, la distinction de l'esprit faisait de M. Depotter le modèle du clergé. De son temps les élèves du Petit Séminaire recevaient une excellente formation classique : on n'avait pas comme aujourd'hui, le souci des examens et par conséquent des programmes. On apprenait abondamment le grec et le latin, et le français suivait comme étant de la famille. On savait par cœur les beaux passages des grands auteurs : on avait l'esprit émaillé de maximes et de pensées frappées

Digitized by Google

en médaille et l'on n'avait pas besoin de massifs dictionnaires pour déchiffrer une page de Cicéron ou un épisode de Virgile. On montait dans la chaire des professeurs en sortant du banc des élèves. On se formait tout seul. On apprenait en enseignant. L'apprenti passait maître, et souvent bon maître. Combien de professeurs de la génération de M. Depotter n'ont pas eu d'autre préparation et ont laissé pourtant sur leurs élèves une ineffaçable empreinte! Ecoutez le témoignage d'un disciple qui devint à son tour un maître de l'enseignement, et de l'enseignement supérieur, je veux parler de M. Lecigne : « Je garde encore au fond de la mémoire, écrivait-il à l'occasion de l'Histoire du Pays de Lalleu, l'image d'un prêtre qui fut un merveilleux éducateur. Je le vois encore arriver au milieu de nous. Nous étions en deuil : celui qui devait être un jour le Cardinal Labouré, venait de nous faire ses adieux. Il y avait dans nos cœurs un vide immense, irremplissable. M. le chanoine Depotter se présenta : une taille haute, s'inclinant un peu, comme chez ceux qui ont l'habitude de se pencher sur des fronts d'enfants et sur des tables de travail ; une de ces figures fines, aristocratiques, qu'on voit aux vieux portraits de l'ancien clergé de France: un regard qui intimidait d'abord et rassurait ensuite, car il y avait de l'indulgence sous les longues paupières diaphanes. En huit jours, il eut fini de nous consoler et de nous conquérir. Il parla ; ce fut un charme décisif, un charme au sens originel du mot. Nos professeurs avaient chacun leur genre d'éloquence... Il ne nous manquait plus qu'un dernier spécimen de parole, celle qui n'est que la parole, une causerie aimable, soignée, de belle tenue et de haute distinction, M. Depotter nous l'apporta. Avant lui nous avions le secret de toutes les formes oratoires. Il nous révéla celui de la parole. Il s'asseyait, il causait : de ses lèvres coulait je ne sais quoi d'infiniment simple et de tout à fait naturel, de très

Digitized by Google

original aussi qui captivait et retenait nos attentions surprises. Plus de torrents, plus de tonnerres ; une source jaillissante, courante et murmurante. La voix ne grondait que le jour où elle nous reprochait nos fautes. Elle vibre encore à mon oreille ; je lui dois la grâce d'un grand acte d'humilité et de quelques actes de contrition » (1).

Voilà le fruit de la vieille discipline intellectuelle que subissaient maîtres et élèves à l'école des humanités.

C'est l'honneur du clergé de France de lui demeurer fidèle, au milieu de l'infidélité générale. Le prêtre français doit beaucoup aux lettres classiques. Grâce à elles, il est l'égal, devant les formes de la pensée, des esprits cultivés de son temps et de son pays. Il y a mieux. Il est professeur à son tour : il fait un stage plus ou moins long dans les collèges chétiens. Il n'est plus réduit, comme il y a soixante ans, à faire son apprentissage sur le chantier. Il suit les cours des Facultés : il passe des examens ; il peut rivaliser avec les maîtres de l'Université. J'en connais beaucoup de tels dans mon diocèse. C'est en cela, sans parler du reste, que le prêtre français est un bon serviteur de la France. Pendant que la bienfaisance du latin est remise périodiquement en question, lui, il continue à plaider pour le bienfaiteur par la démonstration du bienfait ; il relie la France d'aujourd'hui à la France d'hier ; il transmet intact, aux jeunes générations, le merveilleux instrument de travail qui a fait, de notre langue, l'organe de la raison claire et du sentiment mesuré. Si, par impossible, les adversaires des humanités arrivaient à l'emporter dans notre démocratie déjà trop prompte à combattre les élites, un jour viendrait où le pays désabusé s'empresserait, comme aux siècles barbares, de redemander à l'Eglise et à ses clercs, avec la connaissance des lettres anciennes, les éternelles leçons de la civilisation.

(1) Dépêche du Nord.

Digitized by Google

III

Vous avez élu M. Depotter membre de votre Académie en 1890. C'est sans nul doute dans l'atmosphère de vos études rétrospectives qu'il puisa le goût de l'histoire, à laquelle il devait ensuite adonner ses loisirs. Il ne resta que trois ans membre résidant, et il eut toutefois le temps de vous lire son discours de réception, dans lequel il fait l'éloge du chanoine Planque, maître de chapelle de la Cathédrale, ses « Impressions sur la Passion d'Oberammergau », une étude sur le Chanoine Jean Lefebvre, célèbre prédicateur de la région vers la fin du XVII^e^ siècle, un travail sur les Brigittines à Arras et enfin une intéressante notice sur l'épiscopat de Guy de Sève de Rochechouart. Il prélude ainsi, sans le savoir, à l'ouvrage plus important qu'il écrira pendant les années de Laventie et intitulé : « le Pays de Lallœu ».

Je n'ai pas dessein d'analyser ces écrits que vous connaissez, Messieurs. Ce que j'en veux dire, c'est qu'ils sont le reflet d'une belle intelligence, d'une conscience droite et d'une sérénité d'âme qu'on aime à trouver chez un historien. La recherche du document n'est pas tout : elle fournit les éléments de l'histoire : elle n'est pas l'histoire. L'intelligence seule est capable de débrouiller le chaos et d'y mettre l'ordre, la logique et la vie. La conscience va plus loin : elle soumet l'esprit à la vérité : elle écarte le parti pris, la passion. Selon le mot de Cicéron, cité par Léon XIII, elle donne à l'historien l'audace de ne rien dissimuler de ce qui est vrai, et l'horreur de faire valoir ce qui est faux : *« ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat dicere »*. Enfin, qualité plus rare encore, il faut savoir tout dire, tout comprendre et tout raconter des choses du passé, sans les faire servir à l'apologie ou à la critique des événements contemporains ; laisser les faits parler tout seuls et les lecteurs profiter de la leçon, s'il s'en dégage quelqu'une.

Digitized by Google

Tel fut M. Depotter, historien. Là encore, il était lui-même, esprit clair, cœur droit, âme sereine. J'ai beaucoup goûté sa notice sur Monseigneur Guy de Sève de Rochechouart. Cinquante cinq ans d'episcopat, aux prises avec toutes sortes de difficultés, la misère du pays ravagé par les guerres et par la famine, les luttes incessantes contre le relâchement des mœurs, les procès avec le Chapitre, avec les ordres religieux, puissances rivales, les embarras causés au malheureux prélat par la condamnation du Jansénisme vers lequel il penchait, la disgrâce royale (et le roi s'appelait Louis XIV) que ne peut empêcher le crédit de M. Tronson, qui mettait tout son cœur à justifier son cousin l'Evêque d'Arras : voilà certes une belle matière, agrémentée par des incidents plus plaisants que tragiques qui se terminaient par des chansons, par exemple l'interdit épiscopal jeté sur les pièces de théâtre que les Jésuites faisaient jouer dans leurs collèges. *O Tempora ! O Mores !*

M. Depotter a su rendre justice au zèle vraiment actif et souvent fécond de son héros. Ne l'oublions pas, Monseigneur Guy de Sève fut un grand réformateur, et, sous certains rapports, un précurseur, puisqu'il fonda le premier Petit Séminaire que le Diocèse ait connu. Il n'en ressort pas moins de la notice que Louis XIV n'avait pas tort de l'appeler un « prélat difficultueux ».

Il existait, aux confins de la Flandre et de l'Artois, un petit pays formé de trois paroisses seulement et d'une partie d'une quatrième : Laventie, Fleurbaix, Sailly et La Gorgue, qu'on appelle le pays de l'Alleu. Il a eu pendant de longs siècles son indépendance, son administration municipale. Il est né sous la domination romaine ; il passa, avec ses privilèges, sous la suzeraineté temporelle de l'Abbaye de Saint-Vaast. Mais, comme en ce temps-là, comme d'ailleurs en notre temps, il faut la force pour faire respecter le droit, les moines de Saint-Vaast confient, aux Seigneurs de Béthune, le soin de défendre le

Digitized by Google

pays d'Alleu. L'Avouerie de Saint-Vaast devient héréditaire dans la maison de Béthune. Mais hélas ! les protecteurs se font parfois exacteurs Enfin les mœurs s'adoucissent, les conventions valent une armée. Au XIII^e^ siècle, un mariage fait passer l'Avouerie de Lalleu aux comtes de Flandre, un siècle plus tard aux ducs de Bourgogne, et puis à la maison d'Autriche, et puis à la France sous Louis XIV, qui l'érige en Comté, enfin aux Etats d'Artois. Mais ce petit coin de terre est secoué chaque fois que se remuent les provinces ou les Etats auxquels est attachée sa fortune. D'où lui vient ce privilège de survivre à tant de changements ? C'est que, d'accord avec l'Abbaye de Saint-Vaast, la Comtesse Mahaut, heritiere des Seigneurs de Béthune et femme de Guy de Dampierre, comte de Flandre, a octroyé en 1259, au pays, la nomination de l'échevinage à toujours.

De là, en dépit des malheurs, des désordres, des fléaux que la guerre apporte avec elle, l'originalité de cette terre d'Alleu ; elle a ses libertés, ses coutumes, ses lois, son caractère, son esprit. C'est une petite république, diront sous Louis XV ceux qui lui veulent du mal. Il faudra la Révolution Française pour l'absorber dans la grande France, mais le pays de l'Alleu a gardé son nom, et, qui mieux est, son âme. L'âme ne s'en est point allée en effet, façonnée qu'elle était par des siècles d'indépendance, de luttes, d'épreuves, de fidélité, et de la plus noble de toutes, la fidélité religieuse.

Le doyen de Laventie, en écrivant cette histoire, a élevé à l'extraordinaire pays de l'Alleu un monument digne de lui. La face de nos régions a tellement changé, que c'est en même temps un intérêt et une justice de ne pas laisser ensevelir sous les ingrates négligences de la mémoire moderne, un passé qui fut si vivant, si fecond et si douloureux parfois.

Le clergé se sent naturellement porté à recueillir les

Digitized by Google

souvenirs d'histoire locale dont il retrouve à chaque pas la trace dans l'exercice de son ministère. Et puis, les qualités et les défauts mêmes de ses paroissiens le ramènent nécessairement aux sources des bonnes et des mauvaises influences qui persistent sous les changements de surface causés par les révolutions. D'autre part, c'est une autre manière de témoigner aux fidèles, l'intérêt qu'il leur porte et un moyen détourné de leur enseigner ce qu'ils devraient être, que de leur parler de ce qu'ils furent jadis. C'est, en effet selon Pline le Jeune, un avantage precieux de l'histoire de servir, en dehors de toute autre démonstration, au profit de l'humanité. « Qu'y a-t-il de plus beau, je ne dis pas que de chercher à connaître les actions des autres, mais que de proposer à l'imitation les plus belles d'entre ces actions ? » (1).

Pour moi, j'y verrais volontiers quelque chose de plus précieux pour le prêtre historien.

On reproche un peu légèrement au prêtre français de paraître parfois dépaysé dans son pays, surtout depuis la Révolution. Auparavant l'Eglise était une institution tellement incorporée à l'Etat et à la nation, que le clergé et les choses du clergé pénétraient intimement la vie politique et nationale. Depuis, le prêtre à l'air de traîner après lui une tradition périmée avec le regret de ne pouvoir la ranimer. Qu'il le veuille ou non, il semble un témoin de ce qui n'est plus..., au lieu d'être comme ses contemporains un acteur dans le mouvement de la vie actuelle. On lui suppose des préoccupations, des idées d'autrefois. Sans doute, on ne trouve pas étrange qu'il place au premier plan l'objet principal de sa vocation ; les choses de l'au-delà, et qu'il ne se mêle pas directement aux luttes quotidiennes des intérêts ou des passions du moment. On l'admet séparé du monde par le cœur comme par le costume.

(1) Pline le Jeune.

Digitized by Google

Mais on se plait trop couramment à le montrer dans l'attitude d'un homme qui tourne la face vers le passé et le dos au présent. On croit le flétrir d'un mot : réactionnaire, et tout est dit.

Le plus grand malheur qui pourrait frapper l'Eglise de France serait que le prêtre français méritât cette épithète, dans le sens du moins où certains lui en font l'application. Réactionnaire, si l'on veut, car il faut bien qu'il réagisse contre le mal qui est de tous les temps, lui qui est ministre de Jésus-Christ, apôtre de l'Evangile, lequel est par essence, au point de vue moral, la réaction de la grâce contre la nature. Mais je ne consens pas à me représenter le prêtre en réaction de parti pris ou de disposition contre son époque comme telle, et dans l'attente d'un impossible retour à des temps définitivement révolus.

Il est un moyen pour lui de s'attacher à son pays tel qu'il est, à son siècle aussi tel qu'il est, c'est d'écrire, s'il le peut, c'est de lire, à tout le moins, l'histoire, ou générale, ou particulière du passé ecclésiastique. Quel est celui d'entre nous qui voudrait revenir aux temps où l'Église toute puissante, eu égard aux privilèges et aux droits dont elle jouissait, était notoirement impuissante contre les abus qu'elle nourrissait au-dedans, et contre les querelles intestines qui la livraient au sarcasme de ses ennemis. Je le sais, les institutions étaient belles en ce temps-là et c'étaient alors les hommes qui ont manqué aux institutions. Aujourd'hui, ce sont les institutions qui manquent aux hommes, et le clergé français n'a pas encore trouvé dans la démocratie la place que lui mériteraient ses services, ses talents et ses vertus. La place est toujours à prendre. Mais le prêtre ne la prendra qu'à la condition de faire ce qu'ont fait, aux siècles primitifs où l'Église s'établissait, les prêtres, les moines et les évêques. Ils ont travaillé sur la matière barbare que leur fournissait la Providence: ils ont pris les hommes et les choses où ils en étaient : ils ont catéchisé,

Digitized by Google

ils ont organisé, ils ont édifié : ils ont servi en un mot, en vrais ministres de Celui qui est venu pour servir et non pour être servi. C'est bien après, que les biens, les privilèges, les honneurs sont venus sans que l'Église les eût cherchés. Ont-ils connu les obstacles ? les revers ? Les persécutions mêmes ? Qui oserait dire le contraire ? En ont-ils triomphé ? Jamais tout à fait. Chaque époque leur a opposé sa résistance. Mais ils ne se sont jamais avisés de se croiser les bras en jetant un œil d'envie sur une époque prétendue meilleure. Ils ont marché le regard en avant, en donnant leurs forces, leur cœur et leur vie au salut de leurs contemporains.

Voilà la grande porte que l'histoire ouvre au clergé de France, s'il veut rentrer dans la tradition vivante dont il est l'héritier. Sachons gré à M. Depotter d'avoir donné sous ce rapport, comme sous le rapport de la dignité de vie et de la distinction de l'esprit, un bel exemple aux prêtres de l'Artois. Puissent-ils s'en inspirer dans la mesure de leurs moyens ! Je sentirai grandir encore en moi la fierté de marcher à leur tête dans le culte de l'Église et dans l'amour de la France.

Digitized by Google

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

de Mgr JULIEN

PAR **M. Jean PARIS**

Vice-Chancelier

MESSIEURS,

En 1898, M. l'abbé Julien, agrégé de l'Université, supérieur de l'Externat Saint-Joseph, publiait sous ce titre : « Du Berceau à l'Ecole », une série de conférences prêchées aux mères chrétiennes du Hâvre. Fruit de quinze années d'expérience pédagogique au collège d'Yvetot, coupées par un stage au secrétariat de l'éminent cardinal Thomas, ce livre, a dit un autre prince de l'Eglise, est un trésor à l'usage des éducateurs.

En 1920, Mgr Julien, évêque d'Arras, réunissait en un autre livre : « Vers la Victoire, 1914-1919 » ses discours, lettres pastorales et conférences de la période de guerre, témoignage d'une inlassable activité stimulée par une foi profonde.

Le prêtre, l'évêque, qui, au Hâvre, à Rouen, à Meaux sur les rives de la Marne libérée, puis sous les voûtes historiques de Notre-Dame de Paris, dans les jeunes cités de l'Amérique, du haut des chaires de ses villes épiscopales de l'Artois et du Boulonnais, avait semé à pleines mains, le long des longues routes de l'épreuve le bon grain

Digitized by Google

de l'espérance, avait cru en sa Patrie immortelle comme il croyait en son Dieu. Jamais, même aux heures inquiétantes pour d'humaines sagesses, sa croyance ne s'était obnubilée du plus faible nuage. Et l'effort quotidien, au lendemain de la victoire se condensait en un livre, reliquaire où, sous de magnifiques gemmes, vivent nos souvenirs, nos émotions, nos deuils, nos espoirs, nos triomphes. Il me semble lire en épigraphe la grande parole du Psalmiste : « J'ai cru et c'est pourquoi j'ai parlé. »

1898-1920. Le rapprochement de ces deux dates m'a vivement frappé, Monseigneur, le jour où, suivant le désir de notre Académie, j'ai voulu remplir la mission de vous souhaiter la bienvenue.

1898. A qui songeaient-elles, ces jeunes mères du Hâvre, en recueillant vos leçons sur l'Education première : Du Berceau à l'Ecole, période exquise, où sous l'*imperium* un peu distant du père la mère est en fait souveraine absolue, jalouse d'un pouvoir impartagé?

Les unes, en vous écoutant, reportaient leurs regards sur des êtres frêles, encore abrités dans ces berceaux dont le souvenir hantait Sully Prudhomme :

> " C'est là que j'avais nuit et jour
> Pour ciel de lit des yeux de mère,
> Où mon âme épelait l'amour,
> Et ma prunelle la lumière. "

Les autres avaient devant les yeux d'audacieux bambins, libérés des langes de l'*infantia*, qui fièrement avaient déjà doublé les caps du premier mot et du premier pas, et en qui, sous une autorité faite d'amour, s'opérait l'éveil d'une liberté.

Digitized by Google

J'écoute ici un poète de chez nous :

"Enfantelet qui fais tapage,
Tiens le col droit. Tu seras page
Quand auras taille d'un espiet;
Et, plus tard, quand auras six pieds,
Tu seras chevalier, mon page."

1914-1919. Que sont devenus les enfantelets de 1898 ? Ils ont tenu le col droit dans la lutte. Ils ont été devant l'ennemi les petits conscrits des classes 1914 et 1915, jetés comme paille dans la fournaise; ceux des classes 1916, 1917, 1918, entrés dans la carrière quand tant de leurs jeunes aînés n'y étaient déjà plus. Ils ont accompli le devoir appris sur les lèvres des mères. Plus d'un l'a rempli jusqu'au sacrifice; et des voiles de deuil flottent encore sur des fronts pâlis, pendant que se conservent en d'intimes coffrets, parmi d'autres reliques, ces chers trésors, les croix blanches de leurs berceaux. D'autres sont revenus de la nouvelle croisade, unis comme au front et leur jeune expérience mûrie par l'épreuve veille à ce que ne s'éparpille pas la gerbe des forces françaises. Tous, ayant brûlé l'étape de page, ont été à vingt ans ou moins les chevaliers de la grande guerre. Et, dans la joie ou dans le deuil, les mères se souviennent que, les premières elles ont dit les actes de foi, d'espoir et d'amour à de petites oreilles attentives, que, les premières, elles ont fait répéter le mot de devoir à de petites lèvres balbutiantes. Elles ont été les éducatrices de libertés naissantes qui ont su mourir ou souffrir pour la cause de la grande Liberté.

Ce n'est pas au hasard que, pauvre anthologiste, perdu dans l'inépuisable parterre de votre œuvre écrite, j'ai cueilli deux livres, deux titres, deux dates, pour fleurir votre bienvenue des éclatantes couleurs d'un enseignement toujours vivace.

***

Digitized by Google

Il est de style courant d'écrire que telle ou telle question, telle ou telle science est ou n'est pas à l'ordre du jour. Vers la fin du XVIII[e] siècle, la représentation nationale proclame que toutes les vertus étaient à l'ordre du jour. Toutes les sciences y étaient aussi. Bloc imposant, mais un peu dur à ciseler, à en juger par l'Histoire. Moins encyclopédique que son devancier, et peut-être moins encombré de vertus, le XIX[e] siècle sut mieux sérier les problèmes qui le préoccupaient, et, en ce du moins, ne fût pas si « stupide ». A l'époque de sa maturité, presque de son déclin, il mit à son ordre du jour la question de l'enfant, un peu négligée depuis Rousseau.

De ce. les éducateurs, ces moralistes qui manœuvrent sur le terrain, doivent quelque merci aux psychologues. Ceux-ci, las des systèmes *a priori*, étaient descendus des cimes voisines des cieux et des nuages, pour instaurer un peu partout des laboratoires. Résolument ils en avaient édifié plusieurs à l'ombre des berceaux. Espoir charmant : l'âme de l'enfant n'allait-elle pas leur confier le fil directeur à l'entrée du labyrinthe de l'âme humaine ? D'où les méthodes d'observation, voire d'expérimentation, appliquées à la vie enfantine. L'Histoire contemporaine nous apprend par quels procédés Darwin s'appliquait à observer son fils Doddy encore au berceau, et y réussissait. « L'illustre naturaliste anglais, a dit un maître de l'Université, aurait pu écrire l'histoire de l'origine de l'âme avec plus de sûreté et de certitude que celle de l'origine des espèces ». En Allemagne, Preyer, bon germain méthodique et patient, s'astreignait trois ans durant et trois fois par jour, matin, midi et soir à considérer son fils Axel. Le nombre trois est un nombre parfait. Chez nous, Egger, Bernard Perez, Marion en Sorbonne, (j'en passe et des meilleurs), apportaient à la Science un ample contingent d'observations. L'Amérique, sous l'impulsion de Stanley Hall, s'adonnait avec ardeur à la pédologie (puisqu'il faut

Digitized by Google

l'appeler par son nom). C'est de l'Ouest aujourd'hui que nous vient la lumière, et l'avenir, a dit Izoulet, appartient aux peuples qui ont façade sur le Pacifique. Aussi la Californie prenait-elle la tête du mouvement avec ses écoles expérimentales et ses échanges de fiches entre observateurs locaux et centres universitaires. Enfin, à une époque presque contemporaine de vos conférences, un illustre universitaire, Gabriel Compayré, publiait l' « Evolution intellectuelle et morale de l'Enfant », œuvre de vulgarisation au sens élevé du mot, puisqu'elle dévoilait aux profanes avec autant de clarté que de documentation les arcanes d'une science insoupçonnée.

Tant de psychologie est-il bagage indispensable à la science de l'Education ? Heureusement non. Car, depuis que la terre tourne, (si tant est qu'elle tourne ; et depuis hier on nous en fait douter), bien des éduqués et des éducateurs ont franchi le passage du berceau à la tombe, avant que la Pédologie ne fût même conçue. Si complexe en effet que soit l'âme humaine, ses devoirs moraux sont et restent plus simples. « L'Humanité, avez-vous dit, écrit elle-même, à son insu, dans ses aspirations, dans ses vertus et jusque dans ses crimes l'impérissable Décalogue ». Toutefois, et toutes choses remises au point, les données de la science psychique ne sont pas, en éducation, chose négligeable. Car si la règle à enseigner est vieille comme le monde et limpide comme le cristal, les méthodes d'enseignement sont susceptibles de progrès indéfini, et il faut que les maitres ès-éducation aient des fenêtres ouvertes sur tous les aspects anciens ou nouveaux de la psychologie. Et puis cette science étant à l'ordre du jour y inscrit avec elle tout ce qu'elle touche ; et il convient de suivre le mouvement.

Mais la science acquise dans les livres n'est que le complément de la science plus sûre acquise par l'expérience personnelle. Des maitres tels que vous Monseigneur, ne

Digitized by Google

sont-ils pas surtout écoutés parce que, chaque jour, par devoir professionnel et sacerdotal, ils se sont tenus penchés sur de jeunes intelligences et de jeunes consciences ? De par leurs fonctions ils sont les juges naturels et clairvoyants des éducateurs antérieurs. L'enfant arrive entre leurs mains, et comme en un miroir ils voient dans son âme les insuffisances, les impréparations, les faiblesses, les tares peut-être des guides primitifs. Artisans au second degré de la culture intellectuelle et morale, ils opèrent suivant les cas sur des terres bien préparées, incultes ou, qui pis est, mal cultivées. Ils scrutent, ils enregistrent, ils comparent, et, dernière étape de leur œuvre, ils enseignent ce qu'ils ont appris dans les livres et plus encore dans les cœurs.

Je revois par la pensée vos auditrices de 1898. Elles apportent au pied de votre chaire des forces incomparables: leur instinct maternel, leur intuition de l'enfance, les trésors de leur finesse et de leur sensibilité féminine. Il leur faut plus ; elles attendent les leçons de celui qui depuis quinze ans vit au contact de l'âme des enfants.

Un quart de siècle plus tard, nous vous écoutons avec la même respectueuse attention. Au seuil de votre œuvre vous inscrivez le but précis de l'éducation familiale : Exciter en la réglant l'activité humaine, faire une force, créer une volonté, développer une liberté. Et, de suite par une saisissante adaptation à notre humanité des tentations du Christ, vous faites surgir toutes ensemble les tentations qui entourent les berceaux.

« Fais que ces pierres deviennent des pains ». C'est le rêve de la vie oisive et facile. « Prosterne-toi et je te donnerai tous les royaumes de la terre ». C'est le rêve de l'ambition sans limites et sans frein. « Jette-toi en bas du Temple ». C'est le rêve plus dangereux encore de l'abandon au hasard. Triple séduction qu'il faut écarter des voiles à l'ombre desquels l'enfant dort encore. Que les

Digitized by Google

anges du ciel écartent ces mauvais songes des fronts qui penchés sur une âme naissante attendent son éveil.

Maintenant, ce petit être parle et comprend. Il est maître de ses mouvements. Tout ce qui n'est pas lui-même va réagir sur lui ; la société dans laquelle il est jeté, la cité dont il vivra la vie, la famille qui l'enserre dans les liens plus étroits encore. Parallèlement, son naturel va se révéler. Ses passions, puissants agents de bien ou de mal vont éclore. Pour diriger le jeu de ce monde de forces, il faut un idéal, stimulateur et régulateur des passions, plus haut que l'ambiance, plus puissant que la nature. Et votre âme de croyant et de prêtre va l'indiquer très haut : « en ce Dieu dont l'idéale bonté s'est rendue présente et sensible à l'humanité des enfants et des hommes », puisqu'il a habité parmi nous.

L'éducation, avez-vous dit, est une transfiguration. Elle est aussi une révélation. Nous vous suivons encore, et de l'idée nous arrivons aux méthodes : méthode d'autorité pour imposer la loi ; méthode des sanctions pour récompenser et punir. méthode d'inspiration pour annoncer à l'avance les résultats de l'expérience, les dangers et les enseignements de la vie, et surtout pour répéter avec un robuste et indéfectible optimisme, « prophètes de bonheur plus que de malheur, prophètes de cette vie et d'une vie plus haute », « l'acte de confiance renouvelé à toute minute dans la bonté de Celui qui assure l'avenir de l'humanité ».

Je voudrais analyser encore les pages que j'ai lues sur l'éducation et la vocation, sur l'éducation rédemption et l'éducation sacerdoce. Mais je crains de ne présenter qu'un squelette, image déformée d'une doctrine vivante. Mon tableau ne s'animera que si je vous laisse parler.

Au premier plan, voici la mère :

« Se faire tout petit avec eux, régler sa marche sur leurs pas, voir avec leurs regards, bégayer leur langue, mesurer ses désirs sur leurs propres désirs, n'avoir avec eux qu'un

Digitized by Google

cœur, qu'un soufle, qu'une pensée, les nourrir de son lait peut-être à coup sûr de son amour, voilà la merveille que toute mère renouvelle chaque fois qu'elle conduit un fils de l'âge du berceau à l'âge de l'école ».

Pardonnez-moi un brusque rapprochement, à peine profane, d'éducateur à poète. Verlaine, dans des vers qui chantent dans toutes les mémoires, remerciait un jour une mère céleste de l'illumination soudaine de son âme :

> " Elle ferma mes yeux ; elle joignit mes mains,
> Et m'enseigna les mots par lesquels on adore. "

A cette évocation, ne se mélait-il pas quelque souvenir des premiers enseignements d'une mère terrestre, trop oubliés du temps de « Jadis et Naguère » et même hélas plus tard, d'une mère semblable à la femme idéale que vous nous montrez penchée sur son enfant. La leçon des berceaux n'est jamais tout à fait perdue, et aux plus hautes intuitions se joignent parfois d'obcures mais tenaces réminiscences

Mais je laisse Verlaine, et reviens à vous. Les années ont passé. Les éducateurs ont fait leur œuvre. Leur vie d'ici bas arrive à son terme ; et c'est sur les lèvres du père l'adieu qui préside aux séparations terrestres :

« Je vous quitte ; mais ma vie ne vous quitte pas. Elle est à vous. Elle vous reste. Prenez et nourissez-vous, comme elle vous a nourris jusqu'ici. Fortifiez vos caractères des exemples que je vous ai donnés et qui demeurent présents dans vos cœurs. Buvez à même le vin généreux des luttes que j'ai subies pour l'honneur de mon nom et du vôtre. Vous saurez un jour ce qu'il en coûte pour marcher la tête haute parmi les bassesses, et l'âme pure parmi les vilenies. Vous comprendrez alors qu'en donnant son âme à ses enfants un père leur donne plus que son sang. »

Les pères, a-t-on écrit, ont des fils qui ressemblent au fonds de leur pensée. Puisse ce fonds que votre enseigne-

Digitized by Google

ment d'autrefois a pris à tâche d'accroître et d'ennoblir, enrichir le patrimoine de la génération qui vient.

***

Je ferme votre livre pour ouvrir un instant celui du grand universitaire que je citais tout à l'heure : Gabriel Compayré. J'ai tenu à lire parallèlement « Du Berceau à l'Ecole », et « L'Evolution intellectuelle et morale de l'Enfant ». Pure curiosité de dilettante, désireux de suivre à la fois l'évolution d'une pensée religieuse et d'une pensée laïque ? Oh ! non pas. Le dilettantisme a fait son temps. Je voulais chercher si, en matière d'éducation, il n'existait pas pour notre race un fond de pensée commun qui lui permit de puiser à des sources bien différentes des enseignements inspirés des mêmes nécessités sociales.

Chimère dira-t-on. Je ne le crois pas. N'est-ce pas à Rousseau que des philosophes formés ailleurs qu'aux Charmettes ont demandé la réfutation de la théorie de l'enfant table rase, qui mène droit à l'utopie du moule uniforme, du gabarit unique? Vous avez cité vous-même cette phrase de l'Émile : « Chaque esprit a sa forme propre, selon laquelle il a besoin d'être gouverné ; et il importe au succès des soins qu'on prend qu'elle soit gouvernée par cette forme et non par une autre ». Cet exemple légitime les incursions dans les domaines les plus variés ; et il est bon de faire le tour de toutes les idées.

Peut-être d'ailleurs ne suis-je pas loin de votre pensée, en cherchant au milieu du fracas des batailles d'idées, ce qui peut unir les hommes d'un même sang. En tous cas je ne suis pas loin de votre cœur en frappant à la porte d'un maître de l'enseignement public contemporain. Je ne puis oublier que votre père fut dignement, dans sa laborieuse et utile carrière d'instituteur public, un éducateur de jeunes âmes, et que l'un des vôtres qui vous touche de bien près,

Digitized by Google

avant de donner sa vie à la Patrie et de reposer près de nous dans un cimetière du front, consacra noblement sa pensée et ses forces à l'éducation des enfants de nos lycées.

***

Je lis donc et je résume un chapitre de Gabriel Compayré; et par instant je crois vous lire. La conscience morale n'est pas une acquisition personnelle, elle suppose l'action, la stimulation féconde du milieu humain suggérée par les parents et par les maitres. Partout où on constate la moralité chancelante on trouve la mère sans tendresse ou absente, le père sans autorité. Les premières leçons de moralité, c'est la volonté inspiratrice des parents qui les donne. Un autre élément, l'amour, ne tarde pas « à s'insinuer comme une maille nouvelle dans le tissu peu serré des émotions de l'enfant ». Mais toujours c'est le principe d'autorité qui fait son œuvre, autorité redoutée d'abord, puis aimée et par là même non contrariée. L'obéissance, la règle incarnée dans les parents est la condition nécessaire du développement de la vie morale. Elle précède nécessairement la notion abstraite du devoir.

Voici maintenant la contre épreuve, la vérité psychologique illuminée par les faits, par le plus brutal de tous : la statistique de la criminalité juvénile. 80 % des jeunes détenus pénitentiaires sont des orphelins, des enfants abandonnés, des enfants naturels, des enfants de parents délinquants. Et cette phrase angoissante. « Que répondre à un criminel précoce qui déclare devant un jury : Je n'ai jamais rencontré personne qui se soit intéressé à moi. Enfant, j'étais abandonné à tous les hasards. Je me suis perdu. »

La nécessité, la force, la toute puissance de l'éducation familiale sont donc à la base de la pensée laïque comme de la pensée religieuse. Je pourrais trouver ailleurs dans l'analyse de la théorie des sanctions d'autres concordances

Digitized by Google

aussi frappantes. Serait-ce l'unité de doctrine ? Je ne le prétends pas ; car je sens bien par ailleurs qu'un élément e tabsent de l'œuvre que j'analyse : celui-là même que vous placez au couronnement de l'édifice et je crains bien que dans la réalité de la vie aucun idéal n'arrive à remplacer le vôtre. Mais, avant d'achever ce parallèle, une phrase encore a retenu mon attention : « La moralité des âmes pieuses, écrit Compayré, n'est souvent qu'obéissance et foi à un être suprême qui ordonne ou défend ». Simple constatation de psychologue. Mais que de déductions n'en peut-en pas tirer ? Cette obéissance, cette foi ne méritent-elles pas non seulement le respect mais l'attention profonde des penseurs, puisqu'elles sont génératrices de cette moralité supérieure qui importe au bien des Etats ? Ceux-ci, dans leur recherche du mieux-être moral et social, sont-ils en droit de négliger une telle force pratique, de refuser de l'associer à leur action ? N'est-elle pas une force alliée et non une force ennemie, comme certains l'ont dit? La question se pose nécessairement aux intelligences élevées qui sont ou se croient libérées des dogmes. D'aucunes ont déjà répondu.

***

Vous avez posé récemment, Monseigneur, des questions qui ne sont pas étrangères à celle-là, dans une lettre pastorale « lourde d'idées, riche de précieux conseils ». « Des critiques plus ou moins courtoises, certains silences même, avez-vous écrit, sont une preuve de plus que cette lettre a porté ». Tous ceux que des préjugés n'aveuglent pas la liront et la méditeront sans passion. Les semeurs d'idées sont parfois des précurseurs, parfois des réalisateurs immédiats. Puissent les idées que vous avez jetées au vent de la discussion n'être pas lentes à germer, et produire des moissons dont notre génération se nourrisse. Au cours de la mission qui vous a été confiée pendant

Digitized by Google

cette guerre, vous avez vu luire, outre Atlantique le clair soleil de la liberté. N'est-on pas en droit d'espérer que, dissipant tous les nuages, il éclairera pleinement notre ciel de France ? C'est, j'en suis sûr, le vœu d'une multitude dont vous avez éloquemment exprimé les sentiments encore inarticulés, murmures d'après guerre que perçoivent déjà les oreilles attentives.

***

Mais il est temps que je descende des sommets où vous m'avez emmené. En suivant pas à pas l'éducateur des petits enfants que nous fûmes et des grands enfants que nous sommes, je me suis attardé. J'aurais dû, je le sais, m'attacher encore au poète de Jeanne d'Arc, à l'historien de Bossuet et du protestantisme, au sociologue des Semaines sociales. Mais où n'aurais-je pas été entraîné ? Il faut que je m'arrête.

Je voudrais pourtant rendre après vous un hommage au maître parfait dont vous occupez le fauteuil. Trop de souvenirs m'unissent à M. le Chanoine Depotter pour qu'en cet instant j'omette de penser à lui. Il m'a accueilli, alors que j'étais tout enfant, au seuil de son collège. Il a été pour moi le second éducateur auquel je dois presque la même gratitude qu'aux premiers : une gratitude infinie. Notre Académie le compta parmi les siens alors que, vicaire général absorbé par les tâches complexes qui incombent à l'Etat-Major d'un évêque, il s'acquittait de toutes avec un zèle éclairé. Doyen de Laventie, il fut aimé et honoré par une population dont il comprenait l'âme et étudiait savamment le passé. Rendu enfin à son cher Arras, il nous revint à la dernière étape de sa carrière et fut notre président. Qui donc pourrait oublier celui qui fit revivre la grande figure de Guy de Sève de Rechechouart et écrivit l'histoire du pays de l'Alleu ? Notre Compagnie, encore

Digitized by Google

illuminée de son bienveillant sourire, reste sous le charme d'une intelligence fine, pénétrante, aimable, ouverte à toutes les idées. Ce n'est pas, pur hasard si un maître de l'enfance succède chez nous à un autre maître.

⁂

Vous voici des nôtres Monseigneur. Il y a trois ans notre vieille galère académique faisait eau de toutes parts. Dans la tempête elle avait perdu plus d'un rameur, et quels rameurs! Quelques mois après le sac de Louvain, sa riche et antique cargaison, avec bien d'autres trésors de notre Arras, était détruite par le feu de l'ennemi. Il semblait qu'elle ne fût plus que bois à brûler. Aujourd'hui tout est changé. Havre hospitalier, l'hôtel de Ville d'Arras a accueilli fraternellement la galère. Elle a reconstitué son équipage et, précieux appoint, vous embarquez à son bord. Vogue donc la galère! En pensant à elle et à vous, tant que vous resterez son passager, et même le jour où, « fuyant le port qui diminue, » à bord d'un plus puissant navire, il adviendrait, tant la mer est grande, que vous disparaissiez de nos yeux, quelles que soient nos destinées humaines, je répète votre confiante devise : « A Dieu vat!

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE

DE 1922

PAR

M. le Chanoine VERGNEAU

Membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

Les poètes seuls ont pris part au Concours littéraire de cette année. Je dis : les *poètes* et non : les *versificateurs* : parce qu'il est plus poli de donner aux gens le titre qu'ils ambitionnent, dût ce titre n'être pas toujours celui qu'ils méritent.

Parmi les œuvres soumises au jugement de l'Académie, il en est une écrite en patois ; elle contient trois pièces assez brèves ; l'une célèbre les frères Breton dont le monument commémoratif fut inauguré à Courrières en 1920 ; l'autre a pour titre : *les brigands du kaiser ont dû passer par là ;* la dernière signale les méfaits de l'éclairage électrique de Corbehem. Le travail est imprimé ; or, un article de nos statuts règle que les manuscrits seuls sont

Digitized by Google

recevables ; je le regrette pour l'auteur qui ne manque pas d'esprit ; d'autre part, je l'avoue, j'aurais été fort embarrassé, s'il avait fallu lire ses vers avec l'accent voulu ; car le patois artésien est, à peu près, pour moi, ce qu'était pour Ovide exilé dans le Pont le langage incompris des habitants.

J'arrive à l'auteur qui a pris pour devise : « *Gardez votre foi et vos champs* » (non pas *Cantus* mais *Campos*). Lui, n'a pas écrit en patois ; a-t-il écrit en bon français ? j'aime mieux vous en laisser juges, plutôt que de le dire moi-même. Certes, je n'incrimine ni ses intentions qui sont excellentes, ni ses conseils qui sont parfaits de tout point. Rester ferme dans ses croyances, et, s'il n'y a pas une raison grave d'agir autrement, ne pas quitter la demeure, ne pas renoncer aux occupations rustiques de la famille où l'on est né, qui n'approuverait une telle conduite ? Mais il y a façon et façon d'exprimer ses idées : celles-ci peuvent être nobles, très nobles et cependant n'être rendues que par des phrases d'une insignifiante vulgarité.

Écoutez le début de notre poète :

Couché dans la verte prairie,
A l'abri des pommiers et respirant l'air frais,
Je vais me sonder le génie
Pour vous faire sentir la douce odeur des prés.

On a beau avoir du génie, il sera toujours difficile, avec de l'encre et du papier seulement, de faire sentir à ses lecteurs la douce odeur des prés. Et que penser du second vers qui paraît si innocent ? « *A l'abri des pommiers et respirant l'air frais* ». Je comprends qu'en été, on se mette à l'abri des mouches et des insectes ; mais à *l'abri des pommiers* ? Pourquoi ? Sont-ils si malfaisants que cela ? L'auteur entend, sans doute, *sous l'ombrage des pommiers ;* mais combien sont nécessaires pour couvrir un homme même étendu sur l'herbe ? Et puis, si on se réfugie dans

Digitized by Google

l'ombre des arbres, c'est évidemment parce que le soleil est trop chaud, et, s'il est trop chaud, comment l'air reste-t-il frais ? Evidemment, nous avons là un soleil à part ; je le crois d'autant mieux que, trois pages plus loin, le poète le fait coucher à l'Orient. Il trouve tout naturel qu'on se couche là où on doit se lever ?

Mais j'ai tort d'arrêter l'auteur dès ses premiers vers. Il continue :

Que n'ai-je une voix de stentor
Pour dire aux paysans : Restez à la campagne !

Il imagine un père donnant le même conseil à son fils, tout en craignant que sa voix ne soit pas écoutée. Pourquoi ? Pour deux principales raisons : l'une est que la mère a rêvé que son enfant serait roi ; l'autre que l'oncle de celui-ci l'a conduit à la ville et mené voir les jeux du cirque : deux circonstances bien capables de détourner de la vie champêtre. Le père dit alors : mon fils, ne t'avise pas d'être roi : c'est un mauvais métier.

Non ! il n'est pas de plus beau trône
Que la botte de foin exhalant la fraîcheur ;
Il n'est de plus belle couronne
Qu'un ciel bleu sans obstacle et ravissant le cœur.

Voila une couronne qui est à la disposition de tous, campagnards et citadins.

Mais entrons au cirque à la suite de l'oncle et du neveu. Peut-être, *dit notre poète,* peut-être un oncle bienveillant.

Te mena-t-il en ville, un dimanche de foire,
Et que ton œil en s'éveillant
S'étonna d'un éclat que tu ne pouvais croire ;
Tu paraissais encore rêver,
Quand ton oncle te dit : « *Nous y sommes enfin* ».
Mais les blés que le soleil dore
Ne charmaient plus tes yeux et ne valaient plus rien.
Depuis longtemps, tu piétinais,
Tu regardais partout *sauf aux pieds des personnes*,

Digitized by Google

Car jamais tu ne t'arrêtais.
Et, pour tout voir, tu maltraitais enfants et bonnes ;
Mais, bientôt, tu stationnas
Devant quelque tableau de vue intéressante,
Ton oncle dit : « *Entrons mon gas !* »
Nous allons voir le cirque... Oh ! quelle âme contente
Rayonnait alors dans tes yeux !
De curiosité, tu ne tenais guère
Et tu t'arrachais les cheveux
Voyant l'oncle au guichet te prendre une première.

(On s'arrache donc les cheveux quand on est content ? C'est un geste que les chauves ne peuvent se permettre et qui n'est pas à conseiller aux autres).

Rien ne frappa d'abord ta vue
Car la toile t'offrait une verte couleur
Comme la teinte de ta rue

(Où donc les rues sont-elles peintes en vert !)

Et tu t'assis pensif un peu de froid au cœur

(J'aurais cru le contraire).

Mais voici qu'un rideau se lève
Un coursier seul s'avance et fait salut à tous.
... Mais quoi ! n'est-ce pas que je rêve !
Voici le cavalier avec un grand burnous ;
En un bond il est sur la bête
Un tour fuit au galop... l'homme reste debout
Comme ton cœur était en fête !

(Il n'a plus froid).

Mais qu'as-tu vu ? Ce n'est pas tout :
Une danseuse à cheveux d'or
En vêtement de soie et de pierres parée,
Marche en son gràcieux décor
Sur un fil invisible et ravit l'assemblée ;
Mais un clown distrait par ses tours
Ton cœur qui sent venir de la mélancolie,

Digitized by Google

Arrêtons-là nos citations ; à les entendre, je l'avoue, mon cœur sent venir tout le contraire de la mélancolie ; le vôtre aussi, sans doute. Des vers comme ceux que je viens de lire échappent à toute critique sérieuse. Je le redis volontiers, l'auteur est à féliciter pour ses intentions et la sagesse de ses conseils ; mais c'est le mérite littéraire que notre Académie recherche et tient à récompenser ; or, malgré la meilleure volonté du monde, elle ne peut voir ce mérite là où le style manque non seulement d'élégance, mais encore de correction, là où fait défaut un ensemble où il soit possible de suivre un enchaînement clair et logique des idées. Quand dans les *Femmes savantes* de Molière la servante *Martine* est punie pour avoir

Heurté le fondement de toutes les sciences
La grammaire qui sait régenter jusqu'aux rois
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois,

quand elle est chassée par sa maîtresse, c'est évidemment de trop ; mais par ailleurs, la coupable aurait été mal venue de demander qu'on augmentât ses gages pour honorer ses solécismes.

II

Les auteurs se suivent et ne se ressemblent pas.

Si, d'après celui dont je viens de parler, la campagne est charmante avec l'odeur des près, les moissons d'or, le babil des oiseaux et l'ombre des pommiers, il ne s'y passe pas moins de sombres drames, comme en témoigne le poète qui a pris pour devise : « *Fais ce que dois, advienne que pourra* ». Son œuvre porte en tête des mots qui inclinent le critique à l'indulgence : *Premières Poésies,* avec trois sous-titres : *Roland — Soirs d'été — Rêveries.*

Roland est un jeune homme qui aimait une jeune fille du nom *d'Anicetta.* On le devine ; *Tous deux avaient vingt*

Digitized by Google

ans et tous deux étaient beaux, seulement, Roland était fils de paysan, Anicetta était

Une fille au sang noble, au titre séculaire.

De là, les convenances sociales, ou les préjugés sociaux, comme on veut, séparaient ceux que rapprochaient les élans du cœur. Mais qu'à cela ne tienne ! Roland y pourvoira :

Cet abîme qu'entre eux avait créé le rang,
Il rêvait le combler sur des champs de bataille,
Versant, s'il le fallait, le plus pur de son sang,
Pour cueillir des lauriers et d'estoc et de taille,
Pour revenir enfin, si la mort l'épargnait,
Déposer aux genoux de celle qu'il aimait
Un nom pur et sans tache et trempé dans la gloire
Annobli dans le sang aux plis de la victoire.

Négligeons la critique et continuons l'idylle : Roland rencontre Anicetta près d'un puits,

un puits abandonné *fait dans un marbre antique ;*

Il s'ouvre de son dessein, et attend que la jeune fille réponde par une acceptation ou un refus. O bonheur !

Soudain, dans le silence, un timbre clair monta ;
On eût dit un cristal dans l'ombre claire obcure,
Qui vibrait et passait aussi doux qu'un murmure
Ce pur cristal était la voix d'Anicetta.

Elle acceptait. Et voilà Roland parti pour « *l'Afrique lointaine* ». On s'attendrait à le voir batailler,

Pour cueillir des lauriers et d'estoc et de taille,

mais non ; le poète nous représente son héros accroupi près d'un feu de bivouac, rêveur et triste. Triste ? Il le serait davantage s'il connaissait le sort de sa noble fiancée.

Celle-ci, sans que rien eût fait prévoir le malheur, celle-

Digitized by Google

ci mourait par une belle matinée d'automne. Le jeune homme qu'aucun message n'a averti revient en France, et nous le retrouvons où ? Près du fameux puits « *qui dresse sa masse blanche* » mais dont « *les ogives de fer ne portent plus de fleur* ». La nuit venue, au lieu d'aller se coucher, il s'y attarde, on ne sait pourquoi, et bientôt une ombre à forme humaine lui apparait ; c'est Anicetta ; alors de tendre les bras vers elle et de lui dire : « *tu sembles m'appeler.*

« *Oh ! oui je viens à toi, vers toi je vais aller.* »

Aussitôt dit, aussitôt fait ; mais il prend une singulière route pour aller rejoindre sa fiancée ! Écoutez le poète :

Un grand bruit dans le puits, un clapotis très court

Et c'est tout ! c'est peu comme récit, et comme réalité, c'est trop.

Et c'est tout ! L'eau reprend sa forme accoutumée,
La lune continue à poursuivre son cours,
Les arbres dans le vent fredonnent leur complainte,
Tandis que, dans la nuit, une cloche au loin, tinte.

Je ne demande pas qui a sonné la cloche à cette heure indûe ; j'exprime simplement le regret que le jeune homme ait jeté au fond d'une citerne abandonnée une vie qu'il voulait annoblir et un cœur qu'il souhaitait tremper dans la gloire.

Vraiment notre auteur a un accent trop lugubre pour la première de ses poésies. Je le croirais facilement enclin à la mélancolie ; à preuve, son second morceau intitulé : *Soirs d'été.*

J'aime, dit-il, j'aime les soirs d'été quand s'éteignent les bruits,
Quand se voilent les cieux et s'endorment les choses;
J'ouvre alors ma fenêtre à la brise des nuits
Qui fait monter vers moi le doux parfum des roses.

Digitized by Google

C'est donc qu'elle ne dors pas ! et tous les bruits ont beau être éteints, le poète écoute et entend.

J'entends parfois monter des sons de mélodies

(Des sons de harpe, de hautbois, de flûte ? Oui, mais des sons de mélodie !)

Des caresses de chant dans des flots d'harmonie,
Une adorable voix qui donne une âme au chant,
S'unit aux violons dans un concert charmant.

Alors, l'imagination du poète s'éveille ; dans son enchantement, il donne une forme aux chants variés que son oreille perçoit. Il n'est pas en peine pour cela. Il connaît son Moyen-Age et songe au troubadour chantant sous le balcon fleuri de la châtelaine.

Tandis que chasse au loin le seigneur son mari ;

(Pas pendant la nuit, j'imagine) ; il a lu Shakespeare et croit entendre

..... la tendre Ophélie,
Aux cheveux couleur d'or, les bras chargés de fleurs ;
Elle parle d'Hamlet dans sa triste folie,
D'Hamlet qui ne vient pas et fait couler ses pleurs.

Il a lu Gœthe, et se remémore le pauvre Werther,

Qui vient jeter au ciel son amour sans espoir,
Les sanglots éperdus et sa plainte enflammée,
Et se tuera demain dans un fol désespoir.

Il n'ignore par Wagner : car il entend au loin comme un bruit effroyable

De sourds hennissements et de cris effrayants ;
Soudain, la chevauchée accourt, folle, indomptable,
Les sombres Walkyries passent cheveux aux vents.

Digitized by Google

Quelle riche imagination il faut pour se représenter tant de personnages en écoutant une voix que deux ou trois violons accompagnent ! Nécessaire à qui veut être poète, l'imagination ne dispense pas des autres facultés de l'âme, surtout de la raison par qui elle doit être sévèrement réglée.

Cependant l'Académie tient à ne pas se montrer exigeante pour de premiers essais ; elle se fait un devoir de les favoriser et c'est à titre d'encouragement qu'elle accorde à l'auteur une *Médaille de bronze*. Toute médaille, dit-on, à son revers. En guise de revers, je prends la liberté de dire à notre lauréat : Connaissez bien votre langue française et le sens des mots à employer ; lisez et relisez moins les poètes modernes que ceux de l'âge classique ; avant de prendre la plume, sachez bien ce que vous voulez exprimer ; ne croyez pas que la méthode d'écrire en vers ait été inventée pour permettre de loger ce qui serait insignifiant à mettre en prose ; ayez une haute idée de la poésie, et quand votre sujet aura été nettement déterminé, quand sera venu le souffle inspirateur, ouvrez vos ailes, prenez votre essor, et si, pour atteindre les pures régions de la lumière, il faut passer à travers les nuées, passez-y, mais *n'y restez pas*.

III

Quelqu'un qui me semble y être trop souvent resté, c'est l'auteur de : *Poèmes suivis de quelques fables*. Lui-même en convient d'ailleurs :

Ma pensée, dit-il, ma pensée est *obscure*, *inconstante et troublée*.

Son cœur surtout est troublé ; sa sensibilité est trop facilement, trop fortement émue. En proie à la souffrance, aux craintes qui le harcèlent, aux angoisses qui le torturent, aux désirs impérieux que rien ne satisfait il jette des

Digitized by Google

cris qui ne sont pas sans impressionner le lecteur ; il a de beaux élans vers Dieu, des supplications sincères dont il dit : « *Ma prière, c'est tout mon cœur* ». Malheureusement, l'expression fait défaut, ou trahit même la pensée du poète. On dirait que les passions sont trop vivement excitées, pour que des mots et des phrases les puissent bien rendre. Et l'auteur a conscience de son « *indigence verbale* » ; il en souffre, aussi évoque-t-il le secours de la Muse :

« Viens ! Euterpe, j'ai dans le cœur
Des choses que je ne puis dire,
Des douleurs
Que mes strophes soupirent,
Mais ne rendront jamais dans toute leur ardeur.

Ailleurs, il dit dans le style nuageux qui lui est coutumier :

Ne te révolte pas, mon âme
Ecoute dans le ciel *le dernier trimolo* (sic)
Va ! ne t'attarde pas à rechercher les mots,
Le soleil va clore le drame
En faisant le dernier tableau.

L'auteur termine une pièce par ce vers :

Mon Dieu ! finissez bien ce malheureux poème.

La prière vient trop tard après le point final.

Ce n'est pas la bonne volonté qui manque : s'adressant au Seigneur et constatant l'imperfection de ses efforts, il ajoute.

Pourtant je veux trouver quelques strophes parfaites.
Pour vous les offrir à genoux.

Intention excellente ; mais, ces strophes parfaites, les a-t-il trouvées ? ce ne sont assurément pas les suivantes que je cite pour faire connaître la manière du poète ; je les

Digitized by Google

lirai de mon mieux, mais comme on lit ce qu'on n'est pas encore en âge de comprendre.

Ma Muse, aurais-je pas,

(Pour n'aurais-je pas) aurais-je pas assez souffert

Cette journée,
Pour t'exprimer en quelques vers
Les larmes dont mon âme est oppressée.

Les roses de l'illusion
S'accrochent à mon corps en retombant à terre ;
Ce ne sont que des ronces amères,
Dont les blessures font que mon cœur désespère.
Et pleure doucement sans consolation.

Qu'il est bon de sentir des fleurs fraîches écloses,
D'en parer toute sa maison,
Et quand on respire les choses,
De goûter en soi des frissons !

Si je pouvais, dans ma jeunesse,
Trouver une fleur à chanter,
Muse, je te rendrai les plus jolies caresses,
Et les plus sublimes baisers.

Mais quand aurais-je assez souffert
O Muse, ma dulcinée,
Pour reposer dans quelques vers
Mon âme entièrement bouleversée !

Bouleversée ! où ne s'en aperçoit que trop ; à cela pourtant, il y a une explication qu'il est temps de donner. Notre auteur écrivait quand, en 1916, il était captif dans le Hanovre, puis interné chez les Suisses, en 1918. A l'étranger, loin de ceux qu'on aime, et dans les conditions que la guerre imposait à ses victimes on n'a guère cette tranquillité d'esprit qui permet de donner à ses œuvres la perfection rêvée.

Digitized by Google

Encore conviendrait-il d'y apporter une attention suffisante pour ne pas laisser une phrase inachevée ; et c'est une telle phrase qui ouvre la série des poèmes, elle n'est pas faite pour bien impressionner le lecteur : la voici :

Je vais, malgré mon âme appesantie de pleurs,
Malgré l'affreux tourment du cœur
Qui se retourne et se détourne et s'épouvante
Et qui devant la destinée méchante
Se lève contre le bonheur.

Un point ; la phrase est finie : je vais, je vais faire quoi ? Nous n'en savons et n'en saurons probablement jamais rien.

J'allais oublier que l'auteur a joint des fables à ses poèmes, et les a ornées d'un prologue d'une savoureuse brièveté :

Je t'implore, Muse légère,
Eloigne de moi l'ennui !
Je veux me détacher du tourment qui me suit,
Et qui fait mes strophes amères.

Je voudrais, pour un petit,

(Locution inconnue de nos classiques).

Faire un chapitre de fables
Gentilles, jolies, aimables,
De leçons pleines aussi.

Donne-moi de la science,
De la gaieté, de l'entrain,
De l'art, de l'expérience,
Un peu *du bonhomme* enfin.

La Muse a exaucé le poète en ce sens qu'elle lui a octroyé un peu, un tout petit peu du *bonhomme*, notre inimitable La Fontaine. Pensant à celui-ci, je me demande curieusement quelle tête il aurait fait (pardon de l'ex-

Digitized by Google

pression qui n'est pas très académique) s'il avait entendu débiter la fable suivante où pour personnifier l'orgueil on nous montre un mouton ; un mouton ? Oui, mais un mouton noir.

N'est-ce pas qu'il était superbe
Avec sa robe noire et son poil astrakhan ?
Il n'était pas, même en broutant,
De ce troupeau de mangeur d'herbes
Qu'il regardait en clignotant,
Il était de pure lignée.
Dans la foule de ses aïeux,
Pas une robe tachetée,

(Ils étaient tous noirs, sans doute),

L'ancêtre sans doute était dieu !
Son maître en le voyant se sentait plus de gloire,
Et pour se rendre plus notoire
Sans crainte du gros chien les robustes mâchoires
Du rang des autres il sortait.

(Pas le maître, mais le mouton).

Or, un jour, rentrant au village
Une blouse... se présenta

(C'est-à-dire un homme portant la blouse : figure de mots où le contenant remplace le contenu).

Et mon gaillard, plus fier encore cette fois-là,
Sans qu'on le priât davantage,
Par devant le troupeau sauta.
« Eh, mais ! Voilà bien jolie bête ».
Dit la blouse, quel est le prix ?
— Vingt pistoles. » — Top là, c'est dit !
Je te l'achète !
Notre mouton n'y comprend rien :

(Ça ne m'étonne pas).

Digitized by Google

Il fait en trottinant la route,
Il croit qu'on l'emmène, sans doute,
Pour lui donner le pré de choix qui lui revient.
Hélas ! Il se trompait ; son maître, sans attendre,
De suite, entre dans la maison
Le frappe sans plus de façon..
Il fut je crois, jugé fort tendre

(Pas le maître, mais le mouton).

Appétissant, bien apprêté.
Son histoire sera féconde

(Tant mieux !)

Car il était, comme le monde.
Beau moins de sa valeur que de sa vanité.

Ab uno disce omnes !

Cependant n'exagérons rien. L'ouvrage dans son ensemble est beau, non de sa vanité, mais de sa valeur.

A le lire, j'ai senti une âme ardente qui, malgré les imperfections de son langage, m'impressionnait ; et si, comme l'assure de Bonald, la poèsie n'est que « l'*éloquence qui parle en mesure* », notre auteur tient de son tempérament la plus importante des qualités qui font le poète. Aussi l'Académie lui accorde-t-elle volontiers une médaille de bronze ; qu'il veuille bien l'accepter et se rappeler que : « trois choses sont nécessaires pour faire un bon livre : le *talent*, l'*art* et le *métier*, c'est-à-dire la nature, l'industrie et l'habitude ».

IV

Si je ne me trompe, ces trois qualités se trouvent, au moins dans une certaine mesure, chez l'auteur qui a l'amabilité de nous dire par sa devise : *O vous tous qui lisez ces pages, espérez :* le titre de son œuvre est : *Heures de rêve ;* titre assez peu engageant pour moi qui croirais volontiers

Digitized by Google

avec un écrivain que la poésie doit être « *la philosophie en fleur* », c'est-à-dire le contraire du rêve.

Et c'est bien un rêve qui nous est raconté au commencement du morceau intitulé : *La Dame Blanche : Légende des temps héroïques* ».

Cela se passe en Beauce, au mois de septembre ; un jeune homme dort, pendant que, malgré la saison avancée, pendant que

..... de la plaine aux doux sons
Monte la semence divine des moissons.

En plein sommeil il aperçoit une dame blanche qui s'approche et lui dit :

Je suis perdue et vois ma terrible souffrance !
Mais qui donc êtes-vous ? dit le dormeur ? — La France.

La France qui, portant déjà le deuil de plusieurs villes, craint surtout pour sa capitale : *Paris.*

Qui viendra le sauver, Paris ? — Vois mon émoi !
Et l'homme se leva disant simplement : « Moi ».

Le rêve fini, l'éphèbe s'en alla ; et jeté dans la mêlée il lutta, lutta toujours.

En songeant à la dame aux somptueux atours,

car, j'ai oublié de le dire, la dame en dépit de son deuil était

très blonde et superbement mise
Dans une robe blanche aux lignes indécises ;
..... Sur son front soucieux,
Un diadème d'or envoyait dans les cieux.
Des reflets de rubis, d'agathe et d'améthyste.

Il n'y a que dans les rêves que l'or a de tels reflets. Mais continuons :

Le jeune homme ayant été blessé fut transporté dans un

Digitized by Google

hôpital, installé dans une salle blanche où une infirmière blonde

S'assit à son chevet de douleur très profonde.

Lui geignait doucement, elle le consolait. Elle fut heureuse de lui apprendre le succès de nos armes, et de lui décrire l'enthousiasme de la foule :

..... on dirait par moment,
Une vague de joie infinie et notoire ;
Mon petit, entends-tu ? Cela, c'est la victoire.

Le pauvre blessé n'était plus en état de prendre part à l'allégresse commune :

Dans les cieux constellés pâlissaient les étoiles
Lorsque la froide mort vint déployer ses voiles
Et dans un long baiser la Dame blanche prit
L'âme du pur soldat s'envolant dans la nuit.

Cette légende fournissait, en somme, une matière poétique assez riche ; mais il aurait fallu la traiter d'une manière plus serrée, plus ferme ; et surtout éviter des vers comme les suivants :

J'ai peur, car l'Allemand dont la fureur est telle
Qu'il s'accage, qu'il tue, ô rage ! sans pitié,
Va bientôt sur *mon cœur si riche d'amitié*
Porter sa main puissante, infâme, sacrilège !
J'ai peur comme un enfant ; je suis folle, que sais-je ?
Vois, là, sur ma poitrine, un superbe rubis
Qui lance tant de feux sur le monde ébloui ;
C'est Paris ! C'est mon tout, ma vie et ma lumière
C'est mon grand cœur qui bat d'une ardeur printanière
Mon orgueil !

Vraiment, j'en veux à notre auteur d'avoir rimé de pareilles médiocrités ; alors que dans les sonnets placés au commencement de son manuscrit, il prouve qu'il

Digitized by Google

possède à un rare, très rare degré, le sens du rythme et de ce que j'appellerai *la valeur musicale des mots.*

Ecoutez le sonnet suivant, et si vous ne faites attention qu'au balancement harmonieux de la phrase, vous serez charmés :

SOIR D'ÉTÉ

L'arbre silencieux semble une tache noire
Sur le sanglant rideau du ciel, vers le couchant
Où meurent les feux d'or d'un soleil plein de gloire,
En la sérénité qui recouvre les champs.

Dans la mer des moissons, plus d'appels, plus de chants :
Seuls de longs beuglements des bêtes qui vont boire
L'eau de l'étang boueux que longent, nonchalants,
Les paysans heureux courbés sous leur victoire.

Dans la plaine paisible et lourde de chaleur
L'ombre, insensiblement, efface les couleurs
Et vient s'appesantir sur les forêts qui rêvent,

Pendant que l'hirondelle au-dessus des grands blés
Met son dernier effort dans un vol qui s'achève
A la clarté naissante et pâle de Phébé.

Oui ! quand on est heureux à ce point dans le difficile arrangement des mots, on a reçu du ciel « *l'influence secrète* » et on est autorisé à recevoir de l'Académie *une Médaille d'argent*, quitte à ne pas se croire dispensé du travail qui vise à nous faire dire toujours quelque chose de sensé, sans lequel nos écrits seraient au nombre de ceux dont il ne reste « *que le souvenir des mots qui ont fui.* »

Si le sens de vos vers tarde à se faire entendre, (*dit Boileau*)
Mon esprit aussitôt commence à se détendre,
Et de vos vains discours prompt à se détacher
Ne suit point un auteur qu'il faut toujours chercher.

L'avertissement est bon pour tous ceux qui veulent être poètes, y compris l'auteur dont je dois parler en dernier lieu.

Digitized by Google

V

L'Académie lui accorde une *médaille d'or de 100 francs*, parce qu'elle a remarqué, admiré en lui une verve poètique qu'il serait injuste de méconnaître et qui se soutient à toutes les pages d'un manuscrit qui en compte plus de 200; exactement : 222 ; c'est tout un volume ; il comprend 90 pièces détachées avec une dédicace, une préface, une épitaphe ; il se divise en quatre livres ayant pour titres respectifs : les *douceurs ;* — les *clartés ;* — les *ombres ;* — les *problèmes* ; comme titre général, ce seul mot : *Voluptés;* mot qui aguichera les uns, effarouchera les autres, que notre poète essaie bien de justifier, mais qui, malgré tout et en raison du contenu me paraît être une fausse enseigne.

L'auteur à la bonté de nous avertir que son manuscrit sera publié seulement après « *Couronnement ou..... (plusieurs points)* ou *refus par l'Académie d'Arras :* » Pareille déclaration met le critique à l'aise, puisque, quoiqu'il fasse, qu'il censure ou qu'il loue, l'imprimeur, l'éditeur, les lecteurs et l'auteur auront toujours leur compte.

Je commence par louer, et pour le faire sans réserve, j'arrive d'un bond à la dernière page du livre. La voici :

EPITAPHE

Vous qui m'avez connu, chers amis de la terre,
Et qui venez en deuil pour fleurir le tombeau
Que j'ai voulu pour moi modeste et solitaire
Tel que fut autrefois mon rustique berceau,
Ne pleurez pas sur moi ; je repose en silence
Dans ce pays natal que j'ai souvent chanté,
Et dans mon cœur glacé je garde l'espérance.
De vous revoir un jour dans l'Immortalité.

C'est simple, c'est clair, je comprends ; mais si des derniers vers je remonte aux premiers, de l'épitaphe à la préface, je ne comprends plus ; « *les ans peut-être en sont a cause* » ; alors, jugez vous-mêmes.

Digitized by Google

PRÉFACE

Voluptés

Ah ! sous ce mot divin fait de lettres d'amour.....

(v.o.l.u.p.t.e.s : des lettres d'amour ! et les autres ? La lettre M. particulièrement).

Ah ! sous ce mot divin fait de lettres d'amour,
L'âme est là que l'on sent du poète qui vibre.

« L'âme est là que l'on sent du poète qui vibre ! » Traduit en grec, ce vers serait peut-être compris d'un helléniste ; pour les habitués de la syntaxe française il est inintelligible.

Heureusement, il y a d'autres vers que ceux-là, et on est ravi d'en rencontrer qui sont excellents. En les lisant, savez-vous ce que je souhaitais au sympathique auteur ? Je lui souhaitais des ennemis....des ennemis littéraires, s'entend ; de ceux dont Boileau a vanté l'utilité dans son épître à Racine. Le mérite, dit-il,

Le mérite en repos s'endort dans la paresse,
Mais par les envieux un génie excité
Au comble de son art est mille fois monté ;

Moi-même,

Moi qu'une humeur trop libre, un esprit peu soumis,
De bonne heure, a pourvu d'utiles ennemis,
Je dois plus à leur haine, il faut que je l'avoue,
Qu'au faible et vain talent dont la France me loue.
Je songe, à chaque trait que ma plume hasarde,
Que d'un œil dangereux leur troupe me regarde.
Je sais, sur leur avis, corriger mes erreurs
Et je mets à profit leurs malignes fureurs.

A défaut d'ennemis que, sans doute, il n'a pas, que notre poète consulte l'un ou l'autre des sages amis qu'il ne peut manquer d'avoir ; car, lui dirai-je avec Boileau,

Digitized by Google

Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible ;
Il ne pardonne point les endroits négligés,
Il renvoie à leur lieu les vers mal arrangés,
Il réprime des mots l'ambitieuse emphase,
Ici, le sens nous choque, et, plus loin, c'est la phrase ;
Votre construction semble un peu s'obscurcir ;
Ce terme est équivoque il le faut éclaircir ;
C'est ainsi que vous parle un ami véritable.

Et cet ami, descendant aux détails, vous ferait, je crois, les remarques suivantes : vous ne veillez pas assez sur vos épithètes, et ne retranchez pas celles qui sont ou excessives ou banales. « *Soignons-les*, disait Châteaubriand à M. de Marcellus ; *elles sont aussi filles de l'Inspiration ; bien placées, elles illuminent la phrase ; oiseuses et vulgaires, elles l'alourdissent* ». De plus, vous ne variez pas suffisamment vos expressions; après avoir écrit : « En *exhalant son cœur* indépendant et libre, pourquoi écrire cinq lignes plus loin : ..... car *le cœur doit souvent s'exhaler* en sanglots quand la coupe est trop pleine ? » Après avoir noté que le « crépuscule a clos les *grands yeux* de la plaine », pourquoi déclarer dans la même page « qu'on cherche en vain dans l'ombre, les *grands yeux de l'aurore* et le miroir de l'eau ? » A bref intervalle, je vois « les vallons *étendus dans les bras* des coteaux; puis « les prés fleuris *gardant dans leurs bras la fraîcheur* des ruisseaux ; puis, au foyer, « la flamme s'échappant *des bras rougis du feu* ». Ce sont là, d'ailleurs, des images hardies ; vous en avez d'autres, celle-ci par exemple : « le sommeil descend dans les yeux comme une onde affaiblie qui meurt dans les roseaux ». Voilà une comparaison qu'il ne faudrait pas approfondir, et voici une expression que je crois inusitée : quand j'avais *l'innocence en moi* ». Bref, et maintenant je m'adresse à tous ceux

qui prennent pour gêne un amour de rimer :

Vous oubliez trop souvent que rien « n'est plus désagréa-

Digitized by Google

ble que cette dextérité dans le médiocre, que ces lignes rimées et césurées convenablement qui ont l'apparence de vers sans un atome de poésie ; vous oubliez que s'il y a de la musique sans paroles, il ne doit pas y avoir de paroles sans pensée, que la pensée doit être claire, que les mots choisis pour l'exprimer doivent non la cacher en l'enveloppant, mais la rendre plus lumineuse et lui donner une sorte de fluidité qui lui permette de pénétrer sans effort dans l'esprit des lecteurs, et qu'enfin, on ne doit pas voir chez les poètes, ce qu'on ne s'étonne pas de voir chez les modistes, de fines dentelles et de resplendissantes toilettes sur un mannequin.

L'auteur que j'analyse le sait aussi bien que moi ; et l'Académie a eu raison de récompenser en lui les efforts d'un véritable talent. Néanmoins, qu'il me permette de le lui dire en toute simplicité : à sa place, et avant de livrer mon œuvre au grand jour de la publicité, je la remettrais sur le métier, et je m'armerais de cette lime dont parlent Quintilien et Pline le jeune, lime qui ne va pas jusqu'à *détruire ce qu'elle attaque*, mais retranche parfois et polit toujours : *ut opus poliat limâ, non exterat.*

Là s'arrête mon rôle de critique.

Un mot encore et j'aurai fini.

Une revue littéraire faisait tout récemment cette remarque : « Le Parnasse n'a plus besoin *de législateurs*, mais il aurait besoin *d'un portier.* » C'est très juste ; et besoin d'un portier sévère qui ne laisserait passer que ceux qui sont dignes d'habiter au séjour des Muses ; il fermerait impitoyablement la porte à ceux qui ignorent les lois de la langue et de la versification françaises ou qui, les connaissant, dédaignent de les observer : à ceux qui ayant en tête, non des pensées lucides, mais des rêves incohérents, *ægri somnia*, selon le mot d'Horace, ne peuvent offrir aux lecteurs que des énigmes à déchiffrer ; aux *descriptifs* qui

Digitized by Google

nous peignent les tableaux d'une nature que personne n'a jamais vue ; aux *mélancoliques* qui ont toujours du « vague à l'âme » et ne songent qu'à nous faire part de leurs inguérissables peines de cœur.

Notre concierge ouvrirait, au contraire, les portes toutes grandes, à ceux qui sont épris de perfection et s'inquiétent moins du nombre que de la qualité de leurs œuvres ; qui aiment la clarté, le naturel, l'ordre, le *lucidus ordo* d'Horace, et sont capables, en outre, de faire naître en nous de grandes pensées, d'aviver les plus nobles sentiments du cœur humain, et de nous charmer, enfin, par la justesse et l'éclat des images, par la variété du rythme et l'harmonie des mots.

Il se trouve certainement de tels esprits, en ce riche pays d'Artois. Qu'ils se lèvent, qu'ils se mettent à l'œuvre, et l'Académie qui les salue d'avance, se fera fête d'applaudir à leurs efforts et de couronner leurs succès.

Digitized by Google

LAURÉATS DU CONCOURS

DE 1922.

POÉSIE

Médailles d'Or (100 fr.)

M. le Dr Emile POITEAU, à Bienvillers-au-Bois.

Médaille d'Argent :

M. Joseph BONVARLET, à Béthune.

Médailles de Bronze :

M. André ROGEZ, à Arras.

M. Raoul LEBRUN, à Boulogne-sur-Mer.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1923

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE OU ARCHÉOLOGIE

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie géographique d'une commune.

Monographie d'une Église cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE

Une pièce ou un ensemble de poésies de deux cents vers au moins, ou un travail littéraire en prose, dont l'auteur, soit par son origine, soit par son domicile, appartienne à la région, (Pas-de-Calais, Nord, Aisne, Somme, Oise).

L'Académie accepterait cependant, d'auteurs étrangers, des poésies ou des compositions se rapportant à la région.

BEAUX-ARTS

Histoire de l'Art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographie d'artistes artésiens.

Expositions tenues à Arras et dans le Pas-de-Calais.

Digitized by Google

SCIENCES

Une question de Science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

PRIX BRAQUEHAY

Une rente de 400 francs provenant d'un legs fait à l'Académie d'Arras par M. A. Braquehay, sera décernée en prix aux auteurs des meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou autres, concernant Montreuil et la partie de son arrondissement ayant ressorti de la Picardie. Toutefois le lauréat ayant obtenu, en une ou plusieurs fois, la totalité du legs Braquehay, sera, par ce fait, mis hors concours.

Les personnes qui présenteront un ouvrage au concours d'histoire sont priées d'indiquer si elles entendent prendre part au concours général d'histoire ou au prix Braquehay.

A défaut d'indication, l'affectation sera faite par l'Académie.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours

---

Digitized by Google

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-Général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er mai 1923. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur avec l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté en séance.

Le Président,
G. SENS.

Le Secrétaire-Général,
Bon CAVROIS DE SATERNAULT.

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES & CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. G. SENS.

Chancelier :

M. le Chanoine GUILLEMANT.

Vice-Chancelier :

M. J. PARIS.

Secrétaire-Général :

M. le Bon A. CAVROIS DE SATERNAULT.

Secrétaire-Adjoint :

M. A. TIERNY.

Archiviste :

M. G. SION.

Bibliothécaire :

M. G. BESNIER.

Digitized by Google

MEMBRES RÉSIDANTS

Par ordre de nomination.

MM.

1. L. VILTART, Avocat (1892).
2. F. BLONDEL, ✠, Ingénieur civil (1895).
3. J. PARIS, Avocat, Docteur en Droit, Conseiller Général (1899).
4. A. CAVROIS DE SATERNAULT, (le Bon) ❋, ✠, Licencié ès-Sciences, Docteur en Droit, Professeur de Droit Civil à l'Université Catholique de Lille (1902).
5. G. SENS, ❋, ✠, ✠, Président de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais (1904).
6. J. GERBORE, ❋, ✠, I. ✠, Docteur en Droit, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1905).
7. G. SION, ❋, I. ✠, Directeur honoraire d'Ecole normale (1909).
8. C. GUILLEMANT, (le chanoine) Vicaire-général, Licencié ès-lettres (1910).
9. A. LESTOCQUOY, ✠, Docteur en médecine (1910).
10. A. TIERNY, ✠, Avocat, Docteur en Droit (1911).
11. E. BLOQUEL, ✠, ancien Avoué (1911).
12. A. WARTEL, Notaire honoraire, Licencié en Droit (1912).
13. A. BOISLEUX, (le chanoine) Licencié ès-Lettres (1914).
14. G. BESNIER, ❋, ✠, ✠, Archiviste départemental (1920).
15. A. LAVOINE, I ✠, Archiviste départemental Adjoint (1920).
16. Mgr. E. JULIEN, O. ✠. Évêque d'Arras. Agrégé des Lettres (1920).

Digitized by Google

MM.

17. Louart, ✱, I. ❶, Principal du Collège. Licencié ès-Lettres (1920).
18. F. Vinchon, ancien Magistrat. Licencié en Droit (1920).
19. A. Advielle, ❶, Conservateur du Musée (1920).
20. J. Lecocq, (le chanoine). Licencié ès-Lettres. Directeur de l'Institution St-Joseph (1920).
21. H Dupret, I. ❶, Professeur honoraire (1920).
22. E. Foulon (l'abbé), ❶, Licencié ès-Lettres, Professeur à l'Institution Saint-Joseph (1920).
23. Vaillant, ✱ ✠ ❶, Medecin-major de 1re classe (Infanterie coloniale) (1921).
24. F. Anselin, Conseiller municipal (1921).
25. J. Jardel, O. ✱, ❶, Ingénieur, ancien Directeur des mines de Carvin (1921).
26. Vergneau, (le chanoine), (1921).
27. E. Delaby, Avocat (1921),
28. E. Poiret I. ❶, O. ✠, Professeur au collège (1921).
29. Le Général Leleu, O. ✱, ✠, ❶, ✠.
30. N..

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. Louis NOEL, ✱, Statuaire à Paris (1887).

ALAPETITE, G. C. ✱, Résident de France à Strasbourg (1891),

SÉNART, ✱, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

LEPRINCE-RINGUET, Ingénieur en chef des Mines à Paris, A. R. (1911).

P. FOURNIER, ✱, Professeur de la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (1912).

H. BEDEL, ✱, Chef de Bataillon du Génie, en retraite, A. R. (1920).

H. BOULANGÉ, ancien Officier de Marine, à Amiens A R (1920).

E. PLOCQ, ✱, Inspecteur principal honoraire des chemins de fer du Nord, à Paris, A. R (1920).

E. PILAT, à Paris, A. R. (1921).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. E. Matthieu, Secrétaire du Cercle archéologique, d'Enghien. (Belgique) (1884).

Leuridan (le chanoine), à Roubaix (1891).

Mlle Jenny Fontaine, I. ✪, Artiste peintre, à Paris (1892).

Menche de Loisne (le comte), I ✪, château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

E. Edmont, ✱, Maire de Saint-Pol (1896).

H Potez, I. ✪, Docteur ès-Lettres, Agrégé de l'Université, à Lille (1896).

Bled (le chanoine), ✪, de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).

R Brissy, ✱, ✪, Publiciste, à Paris (1897).

Ch.-S. Leconte, ✱, Juge à Paris (1897).

Mme Florent Leclerq, château de Beauvoir (P.-de-C.) (1897).

Mlle Fresnaye, à Marenla (P.-de-C.) (1898).

MM. G. Macon, ✱, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1899).

A. Willox (l'abbé), à Boulogne-s-Mer (1900).

Mme M.-M. Carlier, à Croisilles (1900).

MM. R. Rodière, à Montreuil-sur-Mer (1901).

Frans, à Hénin-Liétard (1901).

MM. G. de Lhomel, ✪, à Montreuil-sur-Mer (1901).

Daumet, Archiviste paléographe à Paris (1901).

Blanchot, I, ✪, Statuaire à Paris (1901).

Digitized by Google

Mme Amélie Mesureur, ✱, à Paris (1901).

MM. Paul Tierny, Archiviste-Paléographe, à Hernicourt (Pas-de Calais) (1901).

Georges Vallée, ✪, ✠, ancien Député du Pas-de-Calais à Paris (1905).

Th. Renault, à Presles (Seine-et-Oise) (1905).

De la Charie, château de Sainte-Austreberthe, par Hesdin (1908).

Charles Hirschauer, Bibliothécaire de la Ville de Versailles (1908).

Mayeur, I. ✪, Artiste-graveur, Grand Prix de Rome (1910).

L. Caillet, Bibliothécaire de la Ville de Limoges (1911).

Mabille de Poncheville, Publiciste à Wacquinghem par Marquise (1921).

J Meurgey, ✱, ✠, Elève à l'Ecole des Chartes (1921).

J Duquesne. ✱, Professeur á la Faculté de Droit de Strasbourg (1921).

Poiteau, Docteur en médecine à Bienvillers au-Bois (Pas-de-Calais) (1921).

Vel-Durand, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais à Paris, (1921).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires.*

Pages

Les Lettres de M. Tronson à Mgr. Guy de Séve de Rochechouart Évêque d'Arras (1670-1724) par le Chanoine Vergneau, membre résidant..... 7

De quelques Découvertes scientifiques récentes par M. Jardel, membre résidant..... 21

L'affaire « Jean Petit » par M. le Chanoine Vergneau, membre résidant.. 37

Les Historiens du Bombardement d'Arras par M. Léonce Viltart, membre résidant..... 91

Les Cahiers de Doléances de 1789 concernant l'Enseignement Primaire dans le Pas-de-Calais par M. Jules Sion, membre résidant..... 137

II. — *Séance publique du 26 Octobre 1922.*

Allocution d'ouverture, par M. G. Sens, président.. 153

Rapport sur les travaux de l'année par M. Tierny, secrétaire-adjoint 157

Discours de reception de Monseigneur Julien, Évêque d'Arras, membre résidant..... 167

Réponse au Discours de réception de Monseigneur Julien par M. Jean Paris, Vice-Chancelier..... 181

Rapport sur le Concours Littéraire de 1922, par M. le Chanoine Vergneau, membre résidant..... 195

Lauréats des Concours de 1912 217

Sujets mis au Concours pour 1923..... 219

Liste des Membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie d'Arras..... 222

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06531 2624

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google